



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal  
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les  
processus électoraux et les institutions démocratiques  
fédéraux

**Public Hearing**

**Audience publique**

**Commissioner / Commissaire  
The Honourable / L'honorable  
Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 18  
INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

**Held at :**

Library and Archives Canada  
Bambrick Room  
395 Wellington Street  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N4

Wednesday, September 18, 2024

**Tenue à :**

Bibliothèque et Archives Canada  
Salle Bambrick  
395, rue Wellington  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N4

Le mercredi 18 septembre 2024

**INTERNATIONAL REPORTING INC.**

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

## II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Leila Ghahhary Benjamin Herrera Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe Mackay Kate McGrann Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté

### III

## Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Hélène Laurendeau Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Sébastien Lafrance Nancy Miles Sujit Nirman
Human Rights Coalition	David Matas Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland

## IV Appearances / Comparutions

Jenny Kwan

Sujit Choudhry

Mani Kakkar

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka

Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando De Luca

Chinese Canadian Concern Group on  
The Chinese Communist Party's  
Human Rights Violations

Neil Chantler

David Wheaton

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn

Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

Sikh Coalition

Balpreet Singh

Prabjot Singh

Bloc Québécois

Mathieu Desquilbet

Iranian Canadian Congress

Dimitri Lascaris

## V

### Table of Contents / Table des matières

	<b>PAGE</b>
<b>MR. MICHAEL CHONG, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	5
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Natalia Rodriguez	5
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	69
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Neil Chantler	73
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. David Matas	79
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Barney Brucker	84
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	95
<b>MS. JENNY KWAN, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	99
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Matthew Ferguson	99
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Neil Chantler	123
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. David Matas	128
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Helene Robertson	132
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	136
<b>MR. ERIN O'TOOLE, Sworn/Assermenté</b>	139
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Natalia Rodriguez	139
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Neil Chantler	165
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	170
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. David Matas	175
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas Jarmyn	180

**VI**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No.</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
CAN.SUM.000017	PRC Interest in Michael Chong	3
CAN.SUM.000018	Targeting of Parliamentarians	3
CAN.SUM.000027	PRC Email Operations Against Parliamentarians	3
CAN.SUM.000027.001	Tab A - Chronology of Events: Email Tracking Link Campaign Targeting Canadian Parliamentarians	3
CAN.SUM.000028	CSIS Threat Reduction Measures	4
CAN.SUM.000029	CSIS Warrant Application Process	4
CAN.SUM.000030	Country Summaries: People's Republic of China, Russia, India, Iran and Pakistan	4
WIT0000092.EN	FINAL Interview Summary - Michael Chong (Stage 2)	6
WIT0000092.FR	Résumé de l'entrevue FINALE - Michael Chong (étape 2).pdf	6
WIT0000018.001.EN	Interview Summary - Michael Chong (Stage 1 Addendum)	7
WIT0000018.001.FR	Interview Summary - Michael Chong (Stage 1 Addendum)	7
CAN008242	MD on Accountability	19
CAN012593_R01	Threat Reduction Measure: PRC [redacted] Members of Parliament	43
CAN018796	Defensive briefings to two Members of Parliament regarding PRC foreign interference activity	50
MMC0000021	117-2023-231 (CSIS) - release - D (CSIS resp Q-1507)	53
CAN021931	Ministerial Direction on Threats to the Security of Canada Directed at Parliament and Parliamentarians	55
CAN047019_0001	WeChat Report - Script for MP briefing	59

**VII**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No.</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
CAN024019	WeChat account activity targeting Canadian parliamentarian suggests likely foreign state involvement	62
CAN024038	Summary of Report	63
RCD0000019	U.S. Indictment Kalashnikov and Afanasyeva	67
RCD0000036	Lauren Chen 2021-08-15 to 2021-09-25	71
COM0000363	NSICOP special-report-foreign-interference	76
CAN013134_0001	CSIS Engagement with Michael Chong - CPC MP for Wellington-Halton Hills	86
MMC0000026	Open and Accountable Government 2015	96
WIT0000078.EN	Interview summary	100
WIT0000078.FR	French translation of interview summary	100
WIT0000080	Stage 2 interview summary	139
WIT0000080.FR	Stage 2 interview summary, French translation	140
WIT0000088.EN	Addendum to stage one interview summary	140
WIT0000088.FR	Addendum to your stage one interview summary, French translation	140
CAN004985	Foreign Interference and Elections: A National Security Assessment - CSIS IA 2022-23/57	159
RCD0000039	Far-Right Media Outlet Linked to Secret Russian Influence Campaign Produced 50+ Videos Focused on Canada	170

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le mercredi 18 septembre 2024 à 9 h 45

The hearing begins Wednesday, September 18, 2024 at 9:45  
a.m.

**LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il  
vous plait.

This sitting of the Foreign Interference  
Commission is now in session. Commissioner Hogue is  
presiding.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
étrangère est en cours. La commissaire Hogue préside.

The time is 9:45 a.m. Il est 9 h 45.

**COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, bonjour tout le  
monde. Une autre magnifique journée à passer à l'intérieur.

Alors, Maitre Chaudhury, je pense que c'est  
vous qui commencez ce matin.

**Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je vais déposer en  
preuve des résumés thématiques.

Alors, comme dans la première étape, le  
gouvernement du Canada a produit pour la Commission des  
résumés thématiques des séances sur le renseignement, et cela  
sera déposé au cours des audiences. Alors, on va présenter  
tous ces documents après quelques mots d'introduction.

Premièrement, le gouvernement du Canada a  
annexé des réserves et toutes les parties, les membres du  
public, des médias, devraient lire attentivement ces  
réserves. Je vais vous les résumer.

Premièrement, il se peut que les résumés en

1 question soient incomplets; deuxièmement, les résumés  
2 n'indiquent pas le moment où l'information a été colligée, et  
3 comme je le disais, il s'agit de résumés d'informations  
4 classifiées et secrètes détenues par le gouvernement du  
5 Canada.

6 Il se peut qu'il y ait des renseignements  
7 provenant d'une seule source, ou encore des renseignements  
8 provenant de sources de fiabilité variable, ou encore des  
9 renseignements qui auraient pu être fournis pour influencer  
10 plutôt que pour informer. Les résumés n'indiquent pas quelle  
11 est la source de l'information. Les résumés n'indiquent pas  
12 non plus si ça a été corroboré, avéré ou pas. Il n'y a pas  
13 d'analyse de l'information.

14 Par contre, on a reçu l'évaluation de ces  
15 renseignements à la Commission et nous sommes au courant du  
16 fait qu'il n'y a pas nécessairement de corroboration. Et  
17 j'ajouterais que les résumés contiennent certaines  
18 informations, mais pas toutes les informations;  
19 habituellement, ce sont des synthèses, mais non exhaustives.

20 Nous allons continuer à examiner les  
21 documents pertinents en fonction de chaque thème, en fonction  
22 des règles et des pouvoirs discrétionnaires de la Commission,  
23 selon les principes directeurs.

24 Il se peut que les avocats fassent allusion à  
25 ces résumés au cours des contre-interrogatoires une fois  
26 qu'ils auront été déposés, mais il faut indiquer clairement  
27 aux témoins que l'information dans les résumés thématiques  
28 indique le résumé des informations détenues par le

1       gouvernement canadien et non pas des preuves.

2                   Alors, encore une fois, ce n'est pas  
3       nécessaire de présenter à l'écran les documents, je vais me  
4       contenter de lire.

5                   Premièrement, donc, le document 17 « PRC  
6       Interest in Michael Chong », donc pourquoi la Chine s'est  
7       intéressée à Michael Chong.

8       **--- PIÈCE No. CAN.SUM.000017:**

9                   PRC Interest in Michael Chong

10                   **Me SHANTONA CHAUDHURY:** 17 (sic), « Ciblage  
11       des parlementaires ».

12       **--- PIÈCE No. CAN.SUM.000018:**

13                   Targeting Parliamentarians

14                   **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Troisièmement, 27,  
15       « Courriels contre les parlementaires ».

16       **--- PIÈCE No. CAN.SUM.000027:**

17                   Email Operations Against

18                   Parliamentarians

19                   **Me SHANTONA CHAUDHURY:** 27.1, onglet A, « Pour  
20       le fonctionnement chronologique : la campagne ciblée contre  
21       les parlementaires ».

22       **--- PIÈCE No. CAN.SUM.000027.001:**

23                   Tab A to PRC Email Operations

24                   Chronology Events, Email Tracking

25                   Link Campaign Targeting Canadian

26                   Parliamentarians

27                   **Me SHANTONA CHAUDHURY:** 28, « Mesures de  
28       réduction de la menace par le SCRS.

1 --- PIÈCE No. CAN.SUM.000028:

2 CSIS Threat Reduction Measures

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** 29, « SCRS Processus  
4 de mandat pour le SCRS ».

5 --- PIÈCE No. CAN.SUM.000029:

6 CSIS Warrant Application Process

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Ensuite, « Résumé en  
8 ce qui concerne la Russie, l'Iran, le Pakistan, la Russie et  
9 la République populaire de Chine ».

10 --- PIÈCE No. CAN.SUM.000030:

11 Country Summaries, People's Republic  
12 of China, Russia, India, Iran and  
13 Pakistan

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, tous les pays en  
15 question sont inclus. Je vais y revenir, c'était mentionné  
16 dans la première phase.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bon. Alors, on va passer  
18 maintenant à notre premier témoin. C'est Me Rodriguez qui va  
19 interroger notre témoin, Monsieur Chong.

20 Bonjour. Bonjour, Monsieur Chong. Bienvenue.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Bonjour, Madame la  
22 Commissaire. Natalia Rodriguez, avocate de la Commission.  
23 Vous connaissez Michael Chong, qui est notre témoin  
24 aujourd'hui.

25 Je demanderais qu'on l'assermente.

26 **LE GREFFIER:** Monsieur Chong, pourriez-vous  
27 nous donner votre nom et épeler votre nom de famille.

28 **Me MICHAEL CHONG:** Michael David Chong – C-H-

1 O-N-G.

2 **LE GREFFIER:** Et maintenant, pour  
3 l'assermentation, vous jurez de la vérité, toute la vérité,  
4 et rien que la vérité?

5 **Me MICHAEL CHONG:** Je le jure.

6 **LE GREFFIER:** Merci.

7 **--- M. MICHAEL DAVID CHONG, Sous affirmation solennelle:**

8 **LE GREFFIER:** Madame... Maître, vous pouvez  
9 commencer.

10 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me NATALIA RODRIGUEZ:**

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Tout d'abord, des  
12 questions préliminaires, si vous le voulez bien.

13 Le 15 juillet 2024, vous avez été interviewé  
14 par les avocats de la Commission. C'est exact?

15 **Me MICHAEL CHONG:** Exact.

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et il y a eu un résumé  
17 de cet interrogatoire, n'est-ce pas?

18 **Me MICHAEL CHONG:** C'est exact.

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Maintenant, je voudrais  
20 que l'on présente 92.EN, qu'on nous présente ce document à  
21 l'écran. 91... pardon, 92.EN. Merci.

22 C'est un résumé qui a été produit après votre  
23 interrogatoire. Vous avez eu l'occasion de le vérifier à des  
24 fins de précision?

25 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

26 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Avez-vous des  
27 correctifs, des modifications à apporter à ce résumé?

28 **Me MICHAEL CHONG:** Non.

1                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et vous adoptez le  
2 contenu pour qu'il soit versé au dossier de la Commission  
3 après votre témoignage d'aujourd'hui?

4                   **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

5                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, ce sera fait.

6                   **--- PIÈCE No. WIT0000092.EN:**

7   FINAL Interview Summary - Michael  
8   Chong (Stage 2)

9                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Maintenant, la  
10 traduction française se trouve à 92.FR, et ça aussi, c'est  
11 versé au dossier, pas besoin de présenter ce document à  
12 l'écran, toutefois.

13                   **--- PIÈCE No. WIT0000092.FR:**

14   Résumé de l'entrevue FINALE - Michael  
15   Chong(étape 2).pdf

16                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Vous vous souviendrez  
17 aussi d'avoir été interviewé par la Commission le 15 février  
18 2024 au cours de la première phase des travaux de la  
19 Commission?

20                   **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

21                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et au cours de cette  
22 entrevue, on est revenu sur le mandat et la deuxième phase de  
23 la Commission. N'est-ce pas?

24                   **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

25                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et toujours dans le  
26 contexte de cet interrogatoire au sujet des sujets versés par  
27 la deuxième phase, donc on parle de 18.1.EN, un document,  
28 donc, qui concerne cette phase-ci.

1 --- EXHIBIT NO. WIT0000018.001.EN:

2 Interview Summary - Michael Chong  
3 (Stage 1 Addendum)

4 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Avez-vous eu l'occasion  
5 de relire ce document?

6 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Avez-vous des  
8 correctifs, des ajouts, des modifications à apporter?

9 **Me MICHAEL CHONG:** Non.

10 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Vous adoptez le contenu  
11 de cet ajout dans le contexte de votre témoignage  
12 d'aujourd'hui?

13 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

14 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et il s'agit aussi de  
15 la traduction française 18.FR qui, elle aussi, sera versée au  
16 dossier, comme pièce au dossier.

17 --- EXHIBIT NO. WIT0000018.001.FR:

18 Interview Summary - Michael Chong  
19 (Stage 1 Addendum)

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Question, donc,  
21 commençons par certains sujets qui ont été brièvement abordés  
22 pendant votre témoignage dans la première phase. Le  
23 militantisme est votre position comme membre du cabinet  
24 fantôme en ce qui concerne, par exemple, ce qui s'est passé  
25 en septembre 2020. Pourriez-vous nous parler des deux motions  
26 de l'opposition que vous avez parrainées peu après avoir été  
27 nommé membre du cabinet fantôme, conseil du ministre fantôme  
28 en ce qui concerne la République populaire de Chine.

1                   **Me MICHAEL CHONG:** À l'automne 2020, j'ai  
2           présenté une motion qui a été adoptée par la Chambre des  
3           communes demandant au gouvernement de bannir Huawei de nos  
4           systèmes et de nos structures de télécommunications et de  
5           produire aussi un plan d'action et de le faire avant décembre  
6           de cette année-là pour contrer cette menace, et on avait  
7           appris que c'était une menace qui augmentait. Par contre, le  
8           gouvernement n'avait pas pris de mesures pour contrer  
9           l'ingérence étrangère et on demandait, donc, que quelque  
10          chose soit fait dans le cadre de ce plan d'action qui devait  
11          être présenté avant décembre de 2020 à la Chambre des  
12          communes.

13                   Par la suite, étant donné les preuves de plus  
14          en plus abondantes selon lesquelles il y avait un génocide,  
15          et beaucoup d'instances en étaient arrivées à cette  
16          conclusion, des organismes comme l'Associated Press ou le  
17          *Wall Street Journal* en étaient arrivés à cette conclusion, et  
18          deux gouvernements américains avaient fait de même selon le  
19          secrétaire du Trésor, Janet Yellen et Antony Blinken. Donc,  
20          on pensait qu'il y avait un génocide en cours contre la  
21          population ouïghoure et on pensait qu'il était important pour  
22          le gouvernement d'agir dans les circonstances.

23                   Donc, au début de 2021, j'ai présenté une  
24          motion reconnaissant qu'un génocide était en cours contre la  
25          minorité dans la province de Xinjiang et ç'a été adopté par  
26          la Chambre des communes et on a demandé aussi au gouvernement  
27          du Canada de remplir ses obligations pour empêcher les  
28          génocides selon la Convention de 1948 sur les génocides.

1                   Donc, c'était les deux motions que j'ai  
2 déposées à la Chambre des communes.

3                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** En plus de ces  
4 résolutions, de ces motions, vous avez aussi défendu certains  
5 enjeux, par exemple la détention des deux Michael et d'autres  
6 enjeux du même type concernant la Chine.

7                   **Me MICHAEL CHONG:** C'est exact. En 2020, nous  
8 avons constaté qu'il y avait de plus en plus de violations  
9 du droit international et du droit intérieur en République  
10 populaire de Chine. Ça a commencé en 2016 quand Huawei et...  
11 c'est-à-dire la Cour internationale de La Haye a décrété que  
12 la violation... les droits de la mer étaient violés par la  
13 Chine dans la mer de Chine. Il y avait de plus en plus de  
14 rapports d'incidents dans la province de Xinjiang aussi, il y  
15 avait des échos inquiétants, donc on parlait de violation des  
16 traités internationaux, par exemple la déclaration avec la  
17 Grande-Bretagne concernant Hong Kong, ensuite il y a eu la  
18 détention des deux Michael et de journalistes dans la  
19 République populaire de Chine, une rhétorique de plus en plus  
20 belliqueuse provenant de ce coin de la planète.

21                   Donc, c'est au moment où, en 2020, j'ai  
22 assumé les responsabilités de responsable des questions  
23 internationale pour le cabinet fantôme et nous avons décidé  
24 qu'il était temps de faire quelque chose pour contrer cette  
25 menace à l'égard du Canada.

26                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et vous avez dit dans  
27 le résumé que vous aviez, donc, demandé des sanctions contre  
28 la République populaire de Chine. Pourriez-vous nous dire

1 comment vous en êtes arrivé là?

2 **Me MICHAEL CHONG:** Oui. C'est très  
3 intéressant, en fait, comme question, comme enjeu. Par suite  
4 de la deuxième motion qui a été adoptée par la Chambre des  
5 communes pour condamner le génocide et demander au  
6 gouvernement canadien de s'acquitter de ses responsabilités  
7 en droit international à l'égard de ce génocide, de concert  
8 avec les États-Unis et le Royaume-Uni, le gouvernement  
9 canadien a imposé des sanctions contre des entités  
10 individuelles pour question d'abus contre les droits de la  
11 personne – en l'occurrence, contre une minorité. Et par suite  
12 de cela, le gouvernement de la République populaire de Chine  
13 m'a imposé des sanctions en raison des sanctions qui avaient  
14 été imposées par le gouvernement.

15 Or, ce qui est très intéressant dans tout  
16 cela, c'est que je ne fais même pas partie du gouvernement  
17 canadien, et deuxièmement, le gouvernement s'était abstenu du  
18 vote concernant le génocide. On a donc refusé au gouvernement  
19 de reconnaître l'existence d'un génocide; par contre, le  
20 gouvernement a pris certaines mesures pour contrer justement  
21 ce qui se passait dans la province de Xinjiang.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Vous avez été victime  
23 de sanctions parce que vous aviez parrainé personnellement  
24 cette motion.

25 **Me MICHAEL CHONG:** Non, j'ai été sanctionné  
26 parce que le gouvernement du Canada a imposé des sanctions  
27 contre une entité et des individus de Xinjiang.

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Mais les contre-

1 sanctions qui vous ont été imposées personnellement par la  
2 République populaire de Chine, pourquoi est-ce que ça vous a  
3 été imposé personnellement puisque, comme vous l'avez dit,  
4 vous ne faites même pas partie du gouvernement?

5 **Me MICHAEL CHONG:** Je pense que l'hypothèse,  
6 c'était que la motion que j'avais présentée qui avait été  
7 adoptée par la Chambre avait forcé le gouvernement à agir  
8 pour s'acquitter de ses obligations d'une façon ou d'une  
9 autre.

10 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et comment avez-vous  
11 appris que vous étiez l'objet de sanctions de la part du  
12 gouvernement chinois?

13 **Me MICHAEL CHONG:** C'est un appel téléphonique  
14 d'un journaliste un bon samedi matin qui m'a informé. Il  
15 était en Asie et il m'a informé que ç'avait été indiqué sur  
16 les affichages du ministère des Affaires étrangères de la  
17 Chine.

18 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** C'était la première  
19 fois que vous étiez mis au courant?

20 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et en ce qui concerne  
22 Affaires mondiales ou les Services de renseignement du  
23 Canada, est-ce qu'on vous a informé du fait que vous avez été  
24 victime de sanctions de la part du gouvernement chinois?

25 **Me MICHAEL CHONG:** Si je me souviens bien, le  
26 Comité des affaires internationales, des affaires  
27 diplomatiques de la Chambre des communes a été informé de ce  
28 que ça voulait dire.

1                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Y a-t-il eu une  
2                   rencontre avec vous personnellement?

3                   **Me MICHAEL CHONG:** Si je me souviens bien,  
4                   non.

5                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et qu'est-ce que vous  
6                   avez compris en ce qui concerne la portée desdites sanctions?  
7                   Qu'est-ce que ça vous empêche de faire? Quelle est la portée  
8                   de ces sanctions?

9                   **Me MICHAEL CHONG:** Deux choses. On m'interdit  
10                  de me rendre en République populaire de Chine. Le libellé est  
11                  plutôt vague, mais on empêche toute personne qui est  
12                  ressortissant de la République populaire de Chine d'entrer en  
13                  contact commercial avec moi, sinon d'autres sanctions leur  
14                  seraient imposées.

15                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Y a-t-il des gens du  
16                  gouvernement, des gens d'une agence gouvernementale qui vous  
17                  a dit comment faire face à cette situation, comment certaines  
18                  des situations s'appliquent à vous, qu'est-ce qu'il fallait  
19                  faire ou ne pas faire, des conseils de ce genre?

20                  **Me MICHAEL CHONG:** Non. Dans ma situation, je  
21                  n'ai pas de relations d'affaires avec des personnes ou des  
22                  entités en RPC. Et le deuxième élément de ma sanction, c'est-  
23                  à-dire de ne pas voyager au RPC. C'est assez clair.

24                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Comment le fait d'avoir  
25                  été sanctionné, ça vous a affecté en tant que député au  
26                  Parlement?

27                  **Me MICHAEL CHONG:** Eh bien, il n'y a pas eu  
28                  d'impact négatif sur mon travail, ça m'a renforcé dans ma

1 motivation, car ça a confirmé que notre travail dans  
2 l'opposition était efficace et que le gouvernement du RPC  
3 pensait qu'il devait contrer notre travail en émettant une  
4 sanction à mon égard. Donc, ça a confirmé pour nous que, oui,  
5 notre travail était efficace.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et vous, en tant que  
7 personne individuellement, est-ce que ça a eu un effet  
8 personnellement?

9 **Me MICHAEL CHONG:** Eh bien, je m'inquiète pour  
10 ma famille au RPC et... mais ça ne va pas empêcher que je  
11 respecte mes obligations en tant que député.

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Paragraphe 44 du résumé  
13 de votre témoignage, vous avez dit que ces tactiques ont eu  
14 un effet néfaste. Et là, il s'agit de tactiques, pas  
15 forcément les sanctions, mais je voulais, si vous pouvez,  
16 nous parler un petit peu de ce côté-là.

17 **Me MICHAEL CHONG:** Eh bien, il y a certains  
18 députés qui sentent des pressions quand il s'agit des  
19 tactiques, donc ça affecte leur travail.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Monsieur Chong, est-ce  
21 que vous pouvez nous expliquer ce que c'est les tactiques?  
22 C'est pas forcément les sanctions?

23 **Me MICHAEL CHONG:** Eh bien, c'est plus que les  
24 sanctions. Il s'agit d'appels téléphoniques, par exemple, des  
25 missions de RPC ici quand il y a des actions à la Chambre des  
26 communes ou dans les comités. Par exemple, je me rappelle un  
27 incident où... il y a quelque temps où ils devaient mener une  
28 étude sur la RPC et il y a eu des appels téléphoniques de la

1 mission et ils étaient très en colère. Bon, ça va pas  
2 forcément affecter la façon qu'ils vont travailler, mais pour  
3 certains députés, il y a un impact, surtout s'ils sentent des  
4 pressions dans leurs circonscriptions de la part des  
5 communautés de la diaspora.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Reprenons les  
7 sanctions. S'il y avait des députés qui avaient des intérêts  
8 d'affaires en Chine, ça pourrait avoir un impact vis-à-vis de  
9 leur volonté de s'engager dans cette direction.

10 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, si... est-ce qu'il  
12 y a eu un impact sur d'autres députés?

13 **Me MICHAEL CHONG:** Eh bien, je pense qu'il y a  
14 deux réponses à cette question. Tout d'abord, quelques  
15 députés, y'en a qui trouvent que c'est un point de fierté  
16 d'avoir les sanctions et une indication que leur travail  
17 fonctionne, c'est efficace. Et il y a un plus petit groupe  
18 qui sent une pression négative, non seulement de sanctions  
19 éventuelles ou des sanctions, mais d'autres actions de la  
20 PRC.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci beaucoup. Je  
22 voudrais, si on peut arriver... nous présenter un des  
23 CAN.SUM.17, « L'intérêt de la RPC à Michael Chong ». Comme on  
24 a entendu plus tôt ce matin, c'est un document non classifié  
25 qui fait le résumé de certains renseignements de certains  
26 ministères et sur l'intérêt de la RPC par rapport à vous et  
27 des informations par rapport à cet intérêt. Ç'a été préparé à  
28 la demande des avocats du conseil.



1 l'intérêt de la mission de la PRC au  
2 Canada. Les documents ne veulent pas  
3 confirmer si, oui ou non, les  
4 récipiendaires avaient reçu et lu le  
5 matériel. »

6 Je pense que vous avez pu étudier ce document  
7 avant aujourd'hui.

8 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, ce que vous  
10 voyez au troisième paragraphe dans cette note d'information,  
11 ils indiquent que les procédures de suivi n'ont pas pu  
12 confirmer si, dans chaque cas, les récipiendaires avaient  
13 reçu ou avaient lu le matériel. Alors, nous pensions que le  
14 ministre Bill Blair, le ministre de la Sécurité publique,  
15 était sur la liste de distribution, comme on voit au  
16 troisième paragraphe. Il n'avait pas vu cette note  
17 d'information au moment où ç'a été circulé.

18 Alors, est-ce que vous pouvez répondre à cet  
19 aspect? À cette question?

20 **Me MICHAEL CHONG:** Je trouve que c'est  
21 préoccupant, et même plus, inquiétant. Ce genre de documents,  
22 ce sont des produits de renseignements produits par le SCRS  
23 pour afficher des questions préoccupantes pour les ministres  
24 et le personnel politique. Donc, c'est un gouvernement et  
25 tous les gouvernements, mais ce gouvernement en particulier  
26 est un gouvernement qui fonctionne presque exclusivement sur  
27 la gestion de ces questions, et ça, c'est ce qui pousse le  
28 gouvernement et pas autre chose. Et ça, c'est le cas des

1 gouvernements modernes au Canada, mais surtout pour ce  
2 gouvernement de Justin Trudeau.

3                   Donc, quand il s'agit d'avoir une telle note  
4 du SCRS aux ministres et leur personnel politique, si ce  
5 n'est pas... si elle n'a pas été lue, eh bien, ça me semble  
6 tout à fait contraire comme font... au fonctionnement du  
7 gouvernement, de ce gouvernement.

8                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Si vous regardez le  
9 quatrième paragraphe, là, on dit que :

10                                   « Les rapports de renseignements du  
11 SCR qui font référence à cette  
12 question ont été faits... ont été  
13 envoyés à des listes d'expédition  
14 restreintes, à des ministères du  
15 gouvernement du Canada pertinents et  
16 aux agences avant le mois de mai  
17 2021. Les rapports ont été diffusés  
18 par un courriel sécurisé aux  
19 personnes et aux contacts  
20 ministériels pour être distribués  
21 pour les récipiendaires appropriés. »

22                   On ne dit pas spécifiquement quelles sont les  
23 agences ni les ministères.

24                   Paragraphe 5 :

25                                   « La liste des récipiendaires nommés  
26 inclut le sous-ministre de la  
27 Sécurité publique et le ministre de  
28 la Sécurité publique. Selon les

1                   procédures de suivi à l'époque, deux  
2                   exemplaires du rapport ont été  
3                   livrés, expédiés au bureau du sous-  
4                   ministre : un pour le sous-ministre  
5                   et un pour être transmis au  
6                   ministre. »

7                   Alors, nous nous attendons à ce que monsieur  
8                   Blair nous indique qu'il n'a pas vu ces trois produits  
9                   auxquels on fait référence au paragraphe 4 dans ce résumé, et  
10                  ça, avant le mois de mai 2021.

11                  Alors, vous pouvez réagir à ce témoignage  
12                  attendu?

13                  **Me MICHAEL CHONG:** Eh bien, c'est tout comme  
14                  toute la pratique du gouvernement et c'est aussi vraiment une  
15                  incompétence alarmante de ne pas lire et de ne pas agir sur  
16                  suite aux renseignements qui sont envoyés au plus haut  
17                  niveau.

18                  Dans ces trois paragraphes, vous voyez qu'il  
19                  y avait cinq produits de renseignements, y inclus  
20                  l'évaluation, qui ont été envoyés aux niveaux les plus élevés  
21                  du gouvernement, et ça, à cinq reprises. Et pour chacun de  
22                  ces cinq produits, de ne pas avoir été regarder, aucune  
23                  personne ne l'ait lu ou ne se rappelle d'avoir lu ces  
24                  documents, ces produits, eh bien, c'est étonnant et c'est  
25                  préoccupant pour moi, pour notre sécurité nationale. Si ce  
26                  genre de produits, on ne les lit pas, eh bien, c'est très  
27                  préoccupant. Voilà ma réaction : que ce n'est pas conforme  
28                  aux pratiques du gouvernement ou bien c'est une négligence

1 terrible de ne pas lire ce genre de documents.

2 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Pour compléter, je vais  
3 demander le document CAN8242.

4 **LE GREFFIER:** Un instant.

5 **--- PIÈCE No. CAN008242:**

6 MD on Accountability

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci beaucoup.

8 Alors, ce document, c'est MD sur  
9 l'imputabilité. Ça, c'est la directive ministérielle sur  
10 l'imputabilité. Il semblerait qu'il y ait un document du SCRS  
11 qui donne le point de vue du SCRS comme quoi ils ont donné  
12 les documents appropriés aux personnes, le tout relié à  
13 l'intérêt de la PRC par rapport à vous.

14 Alors, on va passer à la quatrième page,  
15 troisième point. Encore un petit peu plus... où on dit :

16 « Avant le mois de mai 2021, le SCRS  
17 a partagé les rapports contre les  
18 efforts de la RPC contre Michael  
19 Chong et ces rapports ont été  
20 partagés avec ceux qui suivent : »

21 Et vous voyez la liste. Alors, vous avez :

22 « Le greffier du Conseil privé, vous  
23 avez le conseiller de la Sécurité et  
24 d'autres bureaux du Conseil privé;

25 Vous avez :

26 « Le sous-ministre des Affaires  
27 intérieures et d'autres, Affaires  
28 mondiales Canada, le ministre de la

1 Défense nationale et d'autres  
2 ministères de la Défense;  
3 Le chef des communications au CSC et  
4 d'autres, et aux ministre et sous-  
5 ministre de la Sécurité publique et  
6 d'autres Sécurité publique Canada. »

7 Donc, ce document semble d'avoir davantage  
8 d'informations par rapport à qui étaient les récipiendaires  
9 des produits de renseignements avant mai 2021 par rapport à  
10 l'intérêt de la RPC vis-à-vis de vous.

11 **Me MICHAEL CHONG:** Eh bien, c'est une longue  
12 liste, c'est au moins dix personnes. Vous avez cinq personnes  
13 nommées et ensuite... et d'autres qui ne sont pas nommés, donc  
14 si vous comptez, il y aurait au minimum dix personnes qui  
15 auraient reçu ces produits de renseignements avant le mois de  
16 mai 2021. Donc, ç'a été très diffusé par SCRS, mais si j'ai  
17 bien compris comment fonctionne la SCRS, ils produisent ces  
18 renseignements, ils vont le communiquer au gouvernement du  
19 Canada pour qu'ils agissent. Alors, il me semble que le SCRS  
20 a fait son travail, ils ont communiqué ces produits de  
21 renseignements aux personnes appropriées, le gouvernement du  
22 Canada, les agences centrales, les ministères responsables  
23 pour la sécurité, et il ne s'est rien passé.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, on va y revenir.

25 Alors, si on peut revenir au résumé du sujet  
26 CAN.SUM17. Alors, on va regarder le paragraphe en question.  
27 C'est le deuxième ou troisième page, c'est le point numéro 6.  
28 Voilà.

1                   Alors :

2                               « Le 25 juin 2021, à la première  
3                               réunion avec le député Chong, le SCRS  
4                               lui ont fait une séance non  
5                               classifiée pour qu'il soit au courant  
6                               des activités qui étaient  
7                               préoccupantes et pour donner un avis  
8                               et des conseils par rapport aux  
9                               meilleures pratiques par rapport à la  
10                              sécurité. Député Chong a été  
11                              rencontré plusieurs fois suite à  
12                              ça. »

13                   Donc, c'était, donc, avant l'élection de  
14                   2021. C'est ça?

15                   **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

16                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, avant de  
17                   regarder cette séance de débriefage, alors, la dernière  
18                   phrase :

19                              « Député Chong a rencontré le SCRS  
20                              plusieurs fois suite à cette séance  
21                              d'information. »

22                   Est-ce que vous vous rappelez entre juin 2021  
23                   et mai 2023?

24                   **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

25                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Je vais demander à  
26                   l'opérateur de nous donner un document avec la liste des  
27                   rencontres.

28                   Alors, ce document n'est pas dans la base de

1 données, mais... dans la base de données, mais ça va être  
2 disponible et le document, on l'indiquera à ce moment-là.  
3 Alors, merci.

4 Est-ce que vous pouvez me dire qui a préparé  
5 ce document?

6 **Me MICHAEL CHONG:** C'est moi-même.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Quand est-ce que vous  
8 avez préparé ce document?

9 **Me MICHAEL CHONG:** C'était au mois de mai  
10 2023.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et c'est les réunions  
12 de Michael Chong avec SCRS et c'est daté du 17 mai 2023.

13 Pourquoi est-ce que vous avez préparé ce  
14 document?

15 **Me MICHAEL CHONG:** C'était pour que je puisse  
16 me rappeler. Je voulais que toutes les dates soient claires  
17 pour moi, donc on a fait... on a regardé nos calendriers et nos  
18 notes et on a pu, donc, énumérer ces quatre réunions-là. La  
19 première réunion, c'est la réunion à laquelle vous venez de  
20 faire référence, et donc, c'était là une autre séance  
21 d'information sur... de nature générale par rapport aux  
22 menaces, comment c'est propagé. J'étais le premier député au  
23 mois de juin 2021, j'étais le premier avec qui on a  
24 communiqué. À la fin de la séance d'information, j'ai demandé  
25 est-ce que c'est une bonne idée de le faire, j'ai répondu  
26 que, oui, c'est une très bonne idée. Donc, ils avaient  
27 indiqué qu'ils allaient informer d'autres députés aussi.

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Je vais vous arrêter

1 là.

2 Si on peut passer plus loin dans le document.

3 Alors, avant de continuer, est-ce que ces  
4 réunions, est-ce que c'était des réunions classifiées?

5 **Me MICHAEL CHONG:** Non. À la fin de la  
6 première réunion, les représentants de CSIS ont indiqué  
7 qu'ils voulaient que les chaînes de communication soient  
8 ouvertes. J'étais d'accord, et donc, par la suite, ils ont...  
9 ils m'ont contacté trois fois, à la réunion 2, 3 et 4, pour  
10 qu'on puisse se rencontrer, et on s'est rencontrés.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que c'est juste,  
12 donc, que ces réunions étaient... c'était à leur initiative?

13 **Me MICHAEL CHONG:** Oui, c'est juste. Ils me  
14 posaient des questions, vous voyez ici.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et est-ce qu'à un  
16 moment donné, est-ce qu'ils vous ont fourni des  
17 renseignements classifiés?

18 **Me MICHAEL CHONG:** Non.

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que c'était  
20 dans un contexte classifié?

21 **Me MICHAEL CHONG:** Non, c'était dans un café  
22 et dans mon bureau de circonscription.

23 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci beaucoup. Vous  
24 avez dit que la raison de ces réunions, c'est qu'ils  
25 voulaient des renseignements de votre part.

26 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

27 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce qu'on vous a  
28 donné des renseignements dans ces réunions?

1                   **Me MICHAEL CHONG:** Non. On m'a posé des  
2 questions.

3                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, on peut dire  
4 qu'aucun... dans aucune des situations, on ne vous a pas dit  
5 que votre famille était... faisait l'objet d'intérêt de la RPC?

6                   **Me MICHAEL CHONG:** Non.

7                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Vous avez, dans la  
8 première étape, vous avez témoigné que vous n'aviez pas eu de  
9 plu de réunions avec CSIS entre juin 2021 et mai 2023. Donc,  
10 vos conseillers... vous ne pensez pas que c'est des séances.

11                  **Me MICHAEL CHONG:** Je pense que la première  
12 réunion, oui, mais pas les trois autres.

13                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, on note des  
14 différences sur la date de votre document et le résumé qui  
15 indique c'était le 25 juin. Je ne sais pas que ce soit  
16 important, mais je me demande si est-ce que vous êtes sûr que  
17 c'était le 24?

18                  **Me MICHAEL CHONG:** Je suis tout à fait certain  
19 que c'était le 24, parce que le 25, l'après-midi, je crois  
20 que je suis allé chercher mon fils au lycée ou quelque chose  
21 comme ça. Donc, je n'aurais pas pu être aux deux endroits à  
22 la fois, chez moi et dans le centre-ville de Toronto en même  
23 temps.

24                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Très bien. Alors, pour  
25 revenir à cette première séance d'information du 24 juin  
26 2021, c'était la première réunion que vous avez eue avec le  
27 SCRS, n'est-ce pas?

28                  **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

1                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et vous avez compris  
2                   c'était quoi l'objectif?

3                   **Me MICHAEL CHONG:** L'objet de la réunion était  
4                   de commencer à informer tous les députés concernant la nature  
5                   des activités d'ingérence étrangère et comment on pourrait se  
6                   protéger contre ces menaces d'ingérence étrangère.

7                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et dans votre preuve à  
8                   la première étape, vous avez dit que c'était une séance  
9                   d'information générale.

10                  **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

11                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et y avait-il quelque  
12                  chose qui vous a été communiqué sur lequel on pourrait agir  
13                  et mettre en application dans votre vie pour essayer de vous  
14                  protéger?

15                  **Me MICHAEL CHONG:** Oui, il y avait des... bon,  
16                  je ne me souviens pas des aspects spécifiques, mais il y  
17                  avait des conseils généraux sur comment se protéger, comment  
18                  identifier, d'ordre général, les activités d'ingérence  
19                  étrangère. Je ne me souviens pas exactement quel était le  
20                  conseil spécifique. Il y a eu une présentation PowerPoint, si  
21                  je me souviens bien.

22                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et est-ce que ça vous a  
23                  été communiqué durant cette séance d'information en 2021 que  
24                  vous étiez une personne d'intérêt pour la RPC, ou votre  
25                  famille, quelque chose de spécifique à vous?

26                  **Me MICHAEL CHONG:** On ne m'a pas dit qu'il y  
27                  avait des individus de la République populaire de Chine au  
28                  Canada qui me ciblaient, moi ou ma famille, non.

1                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** J'aimerais comprendre,  
2                   d'après vous, si le SCRS aurait dû vous communiquer cette  
3                   information dans cette séance du mois de juin.

4                   **Me MICHAEL CHONG:** Non, je crois que ça, c'est  
5                   une question séparée et distincte. Cette séance d'information  
6                   visait à informer tous les députés concernant la nature des  
7                   activités d'ingérence étrangère de façon générale, comment  
8                   les identifier, leurs caractéristiques, et comment se  
9                   protéger en général. Je crois que les menaces spécifiquement  
10                  dirigées vers moi par la Chine, au travers de son  
11                  représentant consulaire officiel à Toronto, sont une question  
12                  séparée et distincte, et je pense que j'aurais dû être  
13                  informé de cela séparément.

14                  Ce briefing ou ces briefings de députés qui  
15                  ont commencé le 24 juin, c'est une initiative complètement  
16                  distincte pour laquelle le SCRS avait obtenu l'approbation  
17                  afin de renforcer de façon générale le Parlement contre ces  
18                  menaces. Je crois que ces menaces spécifiques pour moi,  
19                  j'aurais dû être informé au travers d'un processus distinct.

20                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et on sait qu'arrivé en  
21                  juin 2021, il y a le brief de gestion des incidents et les  
22                  produits de renseignement qui semblent indiquer que vous êtes  
23                  d'intérêt pour la République populaire de Chine ainsi que  
24                  votre famille.

25                  Donc, d'après vous, qui était responsable de  
26                  vous informer sur cette chose à ce moment-là?

27                  **Me MICHAEL CHONG:** Je crois qu'ultimement,  
28                  c'était le premier ministre qui en était responsable. Je

1       crois que le premier ministre aurait dû approuver, soit le  
2       premier ministre lui-même ou au travers de ses désignés, son  
3       approbation aurait dû accorder l'autorisation au SCRS ou  
4       quelqu'un d'autre au sein du gouvernement pour qu'on  
5       m'informe.

6                       Je note qu'en 2018, le premier ministre a été  
7       informé plusieurs fois de la menace existentielle que les  
8       activités d'ingérence étrangère par la Chine représentaient  
9       pour le Parlement. Les mots du SCRS, si je me souviens bien,  
10      c'était ça, « existentielle ». Donc, c'est un mot fort dans  
11      la communauté du renseignement à utiliser. Il a aussi été  
12      informé à ce moment-là clairement au travers du CPSNR et  
13      d'autres rapports du gouvernement que les mesures mises en  
14      place par le gouvernement du Canada à l'époque, tel que le  
15      Groupe de travail, le SITE, tout cela n'était pas suffisant  
16      pour faire face à cette menace « existentielle » et que des  
17      mesures supplémentaires devaient être mises en place.

18                      Et à la suite de cela, en décembre 2019, le  
19      greffier du Conseil privé est allé voir le premier ministre  
20      cherchant approbation pour un plus grand plan d'action visant  
21      à protéger le Parlement et d'autres pans de notre démocratie  
22      contre cette menace existentielle. Le premier ministre n'a  
23      pas donné son approbation et, par la suite, le groupe de  
24      parlementaires a revu cette initiative et, en décembre 2020,  
25      est allé voir le premier ministre pour redemander approbation  
26      pour ce plan d'action et, à nouveau, l'approbation n'a pas  
27      été accordée.

28                      De ce que je comprends, un des éléments de ce

1 plan d'action était de donner une séance d'information  
2 générale à tous les députés. Donc, ça, c'était un élément qui  
3 était là en décembre 2020 et, évidemment, j'ai été le premier  
4 à être informé en juin de l'année suivante. Mais lorsqu'on a  
5 remis sur pied ce plan d'action un an plus tard, encore en  
6 2022, pour demander, il n'y avait pas toujours pas  
7 d'approbation qui avait été accordée.

8           Donc, je note cela parce que rien que cela,  
9 cela seul n'était pas suffisant, et clairement, dans les plus  
10 hauts échelons de la fonction publique, on le comprenait  
11 bien. C'est pourquoi ils cherchaient une approbation plus  
12 vaste pour un plan d'action plus vaste, ce qui n'a pas été  
13 accordé.

14           **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et vous avez mentionné  
15 plusieurs rapports, je veux demander quelle est la source de  
16 votre information que vous dites est contenue dans le rapport  
17 CPSNR. Vos sources, c'est le rapport lui-même, c'est ça?

18           **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

19           **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, vous vous basez  
20 sur ce qui est dans ce rapport.

21           **Me MICHAEL CHONG:** Oui, je me base sur les  
22 conclusions et les faits du rapport.

23           **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Nous savons donc qu'en  
24 mai 2023, vous avez eu une séance d'information classifiée au  
25 cours de laquelle de l'information vous avait été  
26 communiquée.

27           Je voulais donc être clair. Durant ces  
28 réunions, on ne vous a pas communiqué les informations

1       communiquées dans ce document. Est-ce qu'à un moment donné  
2       entre vos réunions non classifiées en juin 2021 et vos  
3       réunions classifiées du 2 mai 2023, est-ce qu'un représentant  
4       du gouvernement, y compris quelqu'un des agences de sécurité  
5       au ministère, vous a informé que vous étiez une cible  
6       d'intérêt pour la RPC ainsi que votre famille?

7                       **Me MICHAEL CHONG:** Non.

8                       **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et on peut retirer le  
9       document. Merci.

10                      Je veux maintenant vous amener au 1<sup>er</sup> mai  
11       2023. Vous avez indiqué dans votre résumé d'entretien de  
12       l'étape 1, dans l'ajout au paragraphe 7, que ce jour-là, le  
13       1<sup>er</sup> mai 2023, vous avez lu dans le *Globe and Mail* qu'un  
14       diplomate travaillant au consulat de la Chine à Toronto avait  
15       collecté de l'information à votre sujet depuis 2020 pour vous  
16       cibler, vous et votre famille à Hong Kong, spécifiquement.  
17       Est-ce que ce rapport dans les médias était la première fois  
18       que vous obteniez cette information?

19                      **Me MICHAEL CHONG:** Oui, c'était la première  
20       fois.

21                      **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Quelle a été votre  
22       réaction en apprenant cela?

23                      **Me MICHAEL CHONG:** J'étais déçu de lire ça sur  
24       la première page du *Globe and Mail*, que ça soit comme ça que  
25       je le découvre. Et vous savez, j'avais peur pour mon pays,  
26       que nos institutions, notre capacité de l'État, n'aient pas  
27       été en mesure de m'informer de cette menace correctement,  
28       plutôt que d'avoir à découvrir ça en première page du *Globe*

1        *and Mail.*

2                    **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, je comprends que  
3        le lendemain, le 2 mai, vous avez eu une réunion  
4        confidentielle.

5                    **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

6                    **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Pouvez-vous nous parler  
7        de votre point de vue, comment ça s'est déroulé, qu'est-ce  
8        qui a mené à ça et comment ça s'est passé.

9                    **Me MICHAEL CHONG:** Comme je vous l'ai dit plus  
10        tôt, c'est un gouvernement qui est motivé par la gestion de  
11        crise, et j'ai eu cette séance d'information parce que la  
12        question du jour, c'était que le *Globe and Mail* avait écrit  
13        cet article en première page, et c'est ce qui a déclenché le  
14        gouvernement qu'il me donne cette séance d'information.

15                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Qui l'a organisé?  
16        Comment ça s'est mis sur pied?

17                   **Me MICHAEL CHONG:** J'ai été contacté plus tôt  
18        ce jour-là et on m'a demandé si je serais prêt à rencontrer  
19        le premier ministre. J'ai dit que oui. Je ne savais pas, je  
20        présumais que c'était lié à l'article du *Globe and Mail*, mais  
21        je ne le savais pas. Donc, je suis allé à la réunion. Durant  
22        cette réunion, le premier ministre était présent, certains de  
23        son personnel politique étaient présents, et le conseiller  
24        national, monsieur Thomas de Sécurité était là ainsi que le  
25        directeur du SCRS, David Vigneault.

26                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et dans l'ajout à votre  
27        résumé de la première phase, vous avez dit que le briefing  
28        confirmait l'information donnée dans le *Globe and Mail*,

1 n'est-ce pas?

2 **Me MICHAEL CHONG:** Oui, c'est ça.

3 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Vous indiquez également  
4 que le directeur du SCRS, David Vigneault, a donné des  
5 détails supplémentaires durant cette séance d'information qui  
6 n'étaient pas dans les médias.

7 **Me MICHAEL CHONG:** Oui, c'est ça. Au travers  
8 des mesures de réduction des menaces de la Loi, il a  
9 déclassifié certaines parties de l'évaluation du  
10 renseignement de juillet 2021 et me les a lues à ce moment-  
11 là.

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et en déclassifiant –  
13 je veux juste qu'on soit clair sur la terminologie –, il vous  
14 a donné de l'information classifiée. C'est ça que vous voulez  
15 dire?

16 **Me MICHAEL CHONG:** Oui, sur les mesures de  
17 réduction des menaces.

18 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Je vais vous amener à  
19 CAN.DOC.21. C'est un document ici qui a été entré dans la  
20 preuve à la phase 1 de notre commission, c'est un résumé de  
21 l'information qui vous a été donnée en mai 2023, un résumé de  
22 l'information publique qui vous a été donnée ce jour-là. Ç'a  
23 été préparé par le gouvernement du Canada à la demande de la  
24 Commission.

25 Et si on descend, c'est à nouveau assujetti à  
26 beaucoup de réserve, et dans le deuxième paragraphe, ça dit  
27 que :

28 « Après une courte discussion qui

1 incluait le premier ministre, NSIA,  
2 directeur du SCRS et monsieur Chong,  
3 le premier ministre et quatre membres  
4 du personnel du Bureau du Premier  
5 ministre sont sortis. Monsieur  
6 Vigneault a informé monsieur Chong  
7 que d'après les paramètres de la Loi  
8 du SCRS, les informations qu'il lui  
9 donnerait étaient assujetties à  
10 l'article 12.1, « Mesures de  
11 réduction des menaces » et a souligné  
12 que ce qui était donné ensuite était  
13 de l'information confidentielle.  
14 Le directeur du SCRS a ensuite donné  
15 oralement certains éléments clés de  
16 l'évaluation du renseignement du SCRS  
17 et 2021-22/31 intitulée 'Ingérence  
18 étrangère de la République populaire  
19 de Chine au Canada : une menace de  
20 sécurité nationale critique' à  
21 monsieur Chong. Monsieur Vigneault a  
22 également soulevé le briefing  
23 défensif que monsieur Chong avait  
24 reçu. Monsieur Chong a indiqué qu'il  
25 appréciait cette séance  
26 d'information, mais a noté que le  
27 contenu était général. »

28 Donc, dans votre résumé d'entretien de la

1 deuxième phase, vous indiquez que monsieur Vigneault a lu  
2 deux paragraphes du rapport qui est référencé ici dont on a  
3 le titre : « L'ingérence étrangère de la Chine au Canada :  
4 Menaces... », et cetera. N'est-ce pas?

5 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Il a également insisté  
7 sur le briefing général que vous avez reçu de juin 2021.  
8 N'est-ce pas?

9 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

10 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et si on passe au  
11 prochain paragraphe, il est indiqué que :

12 « Le directeur Vigneault a cherché à  
13 clarifier et préciser  
14 l'interprétation précise du mot  
15 'cible' dans le rapport d'évaluation  
16 du renseignement du SCRS et corriger  
17 l'approche narrative indiquée dans  
18 les articles du média.  
19 Monsieur Vigneault a également  
20 souligné qu'il ne s'agissait pas de  
21 menaces physiques directes envers  
22 monsieur Chong ou sa famille. Il  
23 n'était pas conscient d'intentions  
24 par la Chine de causer des méfaits  
25 physiques. »

26 Donc, après ce briefing, vous ne compreniez  
27 pas le terme « cible » comme étant cible visant à vous faire  
28 mal physiquement ou à votre famille.

1                   **Me MICHAEL CHONG:** Alors, c'est plus nuancé  
2 que ça, ce que monsieur a indiqué.

3                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, je veux juste  
4 m'assurer, j'aurais dû vous le dire auparavant, mais nous ne  
5 cherchons pas à obtenir d'informations confidentielles de  
6 votre part. Donc, je vous demande juste de faire attention  
7 par rapport à ce que vous allez nous dire et c'est valable  
8 pour le reste de notre interrogatoire.

9                   **Me MICHAEL CHONG:** Alors, ce que monsieur  
10 Vigneault a indiqué, c'est que la RPC collectait en secret de  
11 l'information à propos de moi et de ma famille afin de les  
12 cibler potentiellement à l'avenir, plutôt que la Chine me  
13 ciblait et ma famille à l'heure actuelle.

14                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, ils collectaient  
15 de l'information à votre sujet et...

16                   **Me MICHAEL CHONG:** Et ma famille pour nous  
17 cibler potentiellement à l'avenir. C'est ça la nuance qu'il  
18 faut... qu'on voulait clarifier par rapport au rapport du *Globe*  
19 *and Mail*.

20                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et nous allons aussi  
21 regarder un autre rapport résumé qui a été entré en preuve,  
22 mais le gouvernement du Canada dans ce résumé explique que  
23 « cible » veut dire que vous êtes un intérêt accru au niveau  
24 de l'individu aux fins d'activités d'influence.

25                   Est-ce que ça correspond à votre  
26 compréhension du fait que la PRC vous cible, vous et votre  
27 famille? Alors, c'est un intérêt renforcé auprès d'un  
28 individu aux fins d'activités d'influence.

1                   **Me MICHAEL CHONG:** Je crois que c'est bien  
2 plus vaste que cela.

3                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, vous compreniez  
4 que cibler vous et votre famille était plus vaste que ce qui  
5 est défini dans CAN.SUM18 qu'on va voir dans un instant.

6                   **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

7                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Dans votre résumé  
8 d'entretien de la phase 2, vous indiquez que le briefing  
9 confidentiel du 2 mai que vous avez reçu avait lieu à la  
10 suite d'une urgence et de circonstances exténuantes et que ça  
11 ne semblait pas être une façon contrôlée de communiquer de  
12 l'information.

13                   Je voudrais juste que vous nous disiez plus à  
14 propos de cela.

15                   **Me MICHAEL CHONG:** Eh bien, le gouvernement ce  
16 jour-là était en mode panique à cause du rapport du *Globe and*  
17 *Mail*. Donc, le premier ministre a réorganisé son horaire,  
18 appelé les hauts responsables du renseignement au sein du  
19 gouvernement du Canada pour qu'on me rencontre et qu'on me  
20 donne cette séance d'information classifiée. Je ne pense pas  
21 que c'est comme ça que de l'information classifiée devrait  
22 être communiquée aux députés qui sont assujettis à des  
23 activités de menaces d'ingérence étrangère.

24                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, vous avez compris  
25 que ce n'était pas une réunion prévue d'avance depuis  
26 longtemps et qui allait se faire dans tous les cas.

27                   **Me MICHAEL CHONG:** Non, absolument l'opposé.

28                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et d'après vous, est-ce

1 que cette séance d'information a été efficace, dans le sens  
2 où elle vous a donné de l'information sur laquelle vous  
3 pourriez ensuite agir et utiliser pour mieux vous protéger?

4 **Me MICHAEL CHONG:** Oui, le briefing était  
5 efficace et j'aurais préféré l'avoir reçu deux ans plus tôt  
6 plutôt qu'en mai 2023.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et avez-vous pris des  
8 mesures spécifiques pour vous protéger ou votre famille, sans  
9 nécessairement dire quelles mesures vous avez prises, mais  
10 est-ce que vous avez ensuite agi conformément?

11 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, en tant que  
13 personne qui était la cible d'ingérence étrangère, tel que ça  
14 vous a été divulgué durant ce briefing, est-ce que vous  
15 pensez que ce type d'informations devra faire l'objet de  
16 divulgation au public? Et ça, c'est une question plus  
17 générale lorsqu'il s'agit de savoir combien de renseignement  
18 doit être communiqué au public.

19 **Me MICHAEL CHONG:** Oui, je pense que oui. Je  
20 crois qu'une des meilleures pratiques qui a émergé depuis  
21 quelques années dans nos démocraties paires pour contrer ces  
22 nouvelles menaces d'ingérence étrangère par les États  
23 autoritaires, c'est la grande transparence.

24 Nous voyons de plus en plus dans d'autres  
25 démocraties du renseignement qui est communiqué publiquement  
26 afin d'isoler et de protéger le public de ces menaces. On a  
27 vu ça aux États-Unis, on a vu ça au Royaume-Uni, on a vu ça  
28 dans d'autres pays européens où les représentants du

1       renseignement communiquent des informations classifiées afin  
2       de renforcer les institutions contre les activités  
3       d'ingérence étrangère.

4               Je pense, par exemple, au Parlement  
5       britannique. Il y a quelques années, un agent de la RPC avait  
6       infiltré la Chambre des communes et le MI5 a décidé de  
7       publier son nom directement au travers du Bureau du président  
8       de la Chambre afin d'informer non seulement les 600 et  
9       quelques députés, mais tout le pays que c'est individu était  
10      une menace.

11              Moi, j'ai trouvé que ça s'était déroulé de  
12      façon très contrôlée et responsable. Les députés individuels  
13      ciblés par la personne ont pris des mesures pour se protéger  
14      et l'intégrité de l'institution a été renforcée de cette  
15      façon, et je crois que c'est un exemple d'une meilleure  
16      pratique que nous devrions adopter ici.

17              **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Dans le résumé, vous  
18      parlez d'une culture du secret à Ottawa. Vous parlez, je  
19      suppose, du gouvernement fédéral.

20              Pourriez-vous nous expliquer ce que vous  
21      entendez par « culture du secret »?

22              **Me MICHAEL CHONG:** Écoutez, nous recevons très  
23      peu d'informations quand nous en demandons comme  
24      parlementaires, et le public est très peu informé aussi de ce  
25      qui se passe.

26              Il y a des exemples flagrants où on apprend  
27      quelque chose au sujet d'une information classifiée à partir  
28      de sources étrangères plutôt que par l'entremise de notre

1       gouvernement, de notre propre gouvernement. Il y a beaucoup  
2       d'exemples de ce cas. Des sources britanniques ou américaines  
3       font état de ce qu'on a appris par l'entremise du monde du  
4       renseignement, et même en provenance du Canada, alors qu'ici,  
5       personne n'a été mis au courant par les autorités.

6               Alors, je pense que les choses ont changé en  
7       matière d'information à l'heure actuelle, la donne a changé,  
8       et le secret de l'information, ça signifie que finalement il  
9       y a des rumeurs, il y a des fuites qui ne font que miner nos  
10      institutions. Donc, je pense qu'il faut que le gouvernement  
11      soit beaucoup plus transparent, qu'on fasse de façon  
12      contrôlée une communication des renseignements, non seulement  
13      pour renforcer nos institutions contre de telles menaces,  
14      mais aussi pour empêcher que des rumeurs, que des fuites ne  
15      circulent, et à l'âge où nous vivons en matière de  
16      renseignements et d'informations, c'est inévitable.

17              **Me NATALIA RODRIGUEZ:** N'y a-t-il pas un  
18      risque inhérent quand on rend publics des renseignements qui  
19      risquent d'identifier des sources humaines, ou encore de  
20      compromettre certains actifs, ou encore de nuire aux intérêts  
21      du pays?

22              **Me MICHAEL CHONG:** Deux choses. Premièrement,  
23      le renseignement ne doit pas être produit et ensuite caché à  
24      jamais pour que personne n'y donne suite. Non, ce n'est pas  
25      pour ça qu'on collige de l'information de ce genre, des  
26      renseignements de ce genre. Ce n'est pas parce qu'on  
27      collectionne de l'information de ce genre. Au contraire, on  
28      veut pouvoir s'en servir.

1                   Deuxièmement, à l'époque où nous vivons, je  
2                   crois vraiment, et on voit ce qui se passe quand  
3                   l'information n'est pas communiquée, en fait, il y a eu plus  
4                   de dommages au cours des 36 des derniers mois pour nos  
5                   institutions parce que le gouvernement n'a pas fait de façon  
6                   contrôlée et réfléchie une communication de cette  
7                   information, alors que si on l'avait fait de façon contrôlée,  
8                   comme je le disais, même s'il s'agit d'informations  
9                   classifiées, il y a des dommages importants à la sécurité  
10                  nationale qui sont survenus au cours des dernières années  
11                  tout simplement en raison de la façon dont l'information  
12                  classifiée a été communiquée de façon justement non  
13                  contrôlée.

14                   La solution, c'est de procéder de façon  
15                  contrôlée, de façon beaucoup plus contrôlée qu'on ne l'a fait  
16                  jusqu'à maintenant.

17                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Y a-t-il eu d'autres  
18                  brefpages, qu'il s'agisse de documents classifiés ou pas,  
19                  depuis mai 2023?

20                   **Me MICHAEL CHONG:** Non.

21                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et avez-vous reçu de  
22                  l'information supplémentaire, que ce soit en provenance des  
23                  agences du renseignement ou encore du gouvernement du Canada,  
24                  en ce qui concerne le ciblage par les autorités chinoises à  
25                  votre égard depuis mai 2023?

26                   **Me MICHAEL CHONG:** Dans un cas, j'ai demandé  
27                  de l'information, mais en vain. Il s'agit de l'incident où  
28                  j'ai été abordé par un individu.

1                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Vous pouvez nous en  
2 parler.

3                   **Me MICHAEL CHONG:** Bon. Il y a environ un an,  
4 quelqu'un m'a abordé, ici, à Ottawa. Un individu m'a abordé.  
5 Je ne l'ai pas vraiment reconnu très bien, et il m'a dit  
6 qu'il pouvait me venir en aide, me fournir de l'appui sur la  
7 scène politique.

8                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** De quel genre d'appui  
9 s'agissait-il? Le savez-vous?

10                  **Me MICHAEL CHONG:** En ce qui concerne les  
11 élections, des conseils politiques sur la Colline. En fait,  
12 un appui politique de portée générale et cette personne  
13 voulait agir comme bénévole. Par suite de cette rencontre,  
14 là, je me suis souvenu, je me suis dit, oui, j'ai déjà vu  
15 cette personne. Or, il s'avère que c'était un ancien employé  
16 du Bureau du Conseil privé qui avait été libéré parce qu'il  
17 mettait en question la sécurité du pays, et on l'avait  
18 reconnu comme étant un agent de la République populaire de  
19 Chine il y a 23 ans. Donc, j'ai demandé de l'information au  
20 SCRS et au NSIA, j'ai dit, « est-ce que cet individu  
21 constitue toujours une menace pour la sécurité du Canada? »,  
22 et je n'ai pas obtenu de réponse.

23                  Par la suite, j'ai fait une autre demande et  
24 on m'a dit que tous les documents concernant cette personne  
25 avaient été détruits et qu'on ne possédait pas d'informations  
26 au sujet de cet individu.

27                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Qui vous a donné cette  
28 réponse?

1                   **Me MICHAEL CHONG:** C'est le NSIA.

2                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** De qui s'agit-il?

3                   **Me MICHAEL CHONG:** <Non interprété> Jodi

4                   Thomas.

5                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** <Non interprété> Jodi

6                   Thomas. OK. Thank you.

7                   Maintenant, passons au document 18. Donc,  
8                   c'est un résumé thématique que j'y ai déjà fait allusion sans  
9                   le mettre à l'écran. Donc, on parle de ciblage des  
10                  parlementaires, et comme dans les autres résumés, ben, ça  
11                  fait l'objet aussi de certains caviardages et de réserves qui  
12                  sont énoncées. Oui.

13                  Alors, le deuxième paragraphe..

14                  Pourriez-vous continuer? Oui. Merci. On  
15                  remonte un peu. Entre 2 et 5, donc.. oui.

16                  Au paragraphe 3, on dit que :

17                               « Certains députés au fédéral ont été  
18                               ciblés par le gouvernement chinois en  
19                               ce qui concerne leur position dans  
20                               certains dossiers concernant la  
21                               Chine. Il s'agit d'activités pour  
22                               exercer de l'influence, et selon le  
23                               SCRS, certains de ces parlementaires  
24                               auraient été ciblés aussi par le  
25                               biais d'actions de coercition, de  
26                               tromperies, ou d'actions  
27                               clandestines. »

28                  Et ensuite, on dit :

1 « À titre d'exemple, la Chine a pris  
2 des étapes... a pris des mesures pour  
3 influencer les députés de façon  
4 qu'ils votent contre une motion  
5 présentée en février 2021 pour  
6 reconnaître que le traitement réservé  
7 par les autorités chinoises à la  
8 minorité ouïghoure constituait un  
9 génocide. Cela a été fait dans le but  
10 d'influencer les députés pour qu'ils  
11 votent contre cette motion qui a été  
12 adoptée à 266 voix contre zéro. »

13 Donc, ma question est la suivante : vous avez  
14 pu examiner ce document, n'est-ce pas?

15 **Me MICHAEL CHONG:** C'est exact.

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Maintenant, je voulais  
17 vous poser la question : êtes-vous au courant de tentatives  
18 de la République populaire de Chine en ce qui concerne  
19 justement cette motion concernant la reconnaissance d'un  
20 génocide par la Chine à l'égard des Ouïghours?

21 **Me MICHAEL CHONG:** Non, pas à l'époque.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et depuis, êtes-vous au  
23 courant de certaines initiatives pour influencer le vote, que  
24 ce soit à l'époque ou plus tard?

25 **Me MICHAEL CHONG:** Écoutez, je ne me souviens  
26 pas clairement de quoi que ce soit à cet égard.

27 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Maintenant, un autre  
28 document. Alors, 12593\_R01, si vous le voulez bien.



1 en jeu. Et est-ce que cela... cela a été signé le 18 mai. Est-  
2 ce que c'est conforme à votre souvenir, donc, que la réunion  
3 du 2 était une séance contrôlée ou non contrôlée de  
4 communication de renseignements?

5 **Me MICHAEL CHONG:** C'est exact.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, maintenant, on  
7 peut passer à autre chose.

8 Le 2 mai 2023, donc six jours après la  
9 publication d'un article dans le *Globe and Mail*, Wei Zhao du  
10 consulat chinois a été déclaré *persona non grata* ici au  
11 Canada. Avez-vous des commentaires quant au moment où cette  
12 expulsion d'un représentant du consulat a été mise en œuvre?

13 **Me MICHAEL CHONG:** Oui. Il y a eu expulsion  
14 par suite des déclarations du gouvernement canadien à cet  
15 égard sur le site d'Affaires mondiales, on a dit qu'il avait  
16 exercé des menaces contre des citoyens canadiens en sol  
17 canadien et qu'il avait clandestinement recueilli des  
18 renseignements à mon sujet et au sujet de ma famille. Donc,  
19 ce que j'en déduis, c'est qu'il a été expulsé parce que la  
20 collecte clandestine d'informations par quelqu'un qui a le  
21 statut de diplomate va à l'encontre de la Convention de  
22 Genève... [de Vienne], et donc, on l'a déclaré *persona non*  
23 *grata* en fonction de cet événement.

24 La collecte clandestine d'informations va  
25 donc à l'encontre des principes de la Convention de Vienne,  
26 c'est une conclusion que le gouvernement canadien et les  
27 rapports du NSIRA, donc aux rapports au sujet du rapport de  
28 sécurité qui ont été communiqués et rendus publics l'an

1       dernier en fin d'année. Donc, le gouvernement du Canada `cet  
2       égard a dit qu'il acceptait toutes les conclusions et les  
3       recommandations dudit rapport.

4                Donc, on ne parle pas ici simplement de  
5       prendre des mesures en ce qui concerne la collecte  
6       d'informations, il s'agit du procédé lui-même de collecte  
7       d'informations de façon clandestine qui viole la Convention  
8       de Vienne.

9                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Êtes-vous au courant de  
10       la façon dont cet individu a été déclaré *persona non grata*?

11                   **Me MICHAEL CHONG:** Encore une fois, je pense  
12       que tout découle de la façon dont le gouvernement gère ces  
13       dossiers. Le 1<sup>er</sup> mai, il y a eu un article dans le *Globe and*  
14       *Mail*, puis on a organisé une séance de breffage pour moi le  
15       lendemain en catastrophe, et par la suite, plusieurs jours  
16       par la suite, je pense que c'était le 8 mai, on a dit que ce  
17       personnage, ce représentant du consulat, monsieur Wei Zhao,  
18       était considéré comme *persona non grata* au Canada en raison  
19       de l'article du *Globe and Mail* et du contenu de l'information  
20       qu'on m'avait communiquée.

21                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Passons maintenant à  
22       l'impact de tout ça. Au paragraphe 13 de votre entrevue au  
23       cours de la première phase, pas besoin d'y référer de façon  
24       exacte, mais vous avez indiqué que vous auriez pris certaines  
25       mesures si on vous avait informé du fait que le gouvernement  
26       chinois s'intéressait à vous de cette façon.

27                Donc, quel est l'impact du retard dans la  
28       communication en question? Qu'est-ce que vous auriez fait

1           différemment si vous aviez été mis au courant?

2                       **Me MICHAEL CHONG:** Écoutez, j'aurais informé  
3           les membres de ma famille ici au Canada beaucoup plus tôt. Je  
4           leur aurais dit qu'il se peut que l'information les  
5           concernant soit colligée par quelqu'un, j'aurais été sur mes  
6           gardes, j'aurais été conscient de la situation, par exemple à  
7           St. Georges et Bloor à Toronto, lorsque j'ai participé à une  
8           réunion à l'Université de Toronto aussi, donc à quelques  
9           blocs du consulat chinois sur St. George, mais il y a aussi  
10          le Bureau du développement économique, il y a l'Émissaire  
11          spécial de Hong Kong pour la région qui est là dans ce coin-  
12          là.

13                      Donc, j'imagine que j'aurais pris des  
14          précautions, il y a des réunions sur Zoom avec les autres  
15          candidats. En tout cas, il y a toutes sortes de choses que  
16          j'aurais faites différemment puisque j'aurais été conscient  
17          de cette réalité et du fait que cette collecte d'informations  
18          à mon sujet était en cours.

19                      **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et est-ce que le fait  
20          d'identifier certains parlementaires comme étant la cible  
21          d'activités d'ingérence, vous croyez que ça devrait faire  
22          l'objet d'une communication directe avec ces parlementaires?

23                      **Me MICHAEL CHONG:** Absolument.

24                      **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et vous parliez du  
25          premier ministre, mais pensez-vous que ça devrait être la  
26          pratique générale ou pensez-vous qu'il devrait y avoir un  
27          autre individu qui assume cette responsabilité?

28                      **Me MICHAEL CHONG:** Je pense que c'est la

1        responsabilité du premier ministre ou de quelqu'un que le  
2        premier ministre désigne parce qu'en ce qui concerne le site  
3        du Conseil privé, là, on parle d'un site ouvert et  
4        transparent et on y dit que le premier ministre a une  
5        responsabilité très particulière, unique même, en ce qui  
6        concerne la conduite des affaires fédérales-provinciales, la  
7        conduite des relations internationales et les questions  
8        relatives à la sécurité nationale. Donc, c'est une  
9        responsabilité complète et unique en ce qui concerne la  
10       sécurité nationale.

11                    Donc, au bout du compte, c'est à lui qu'il  
12        incombe de s'assurer que l'information classifiée concernant  
13        des députés qui sont l'objet d'une ingérence étrangère soit  
14        communiquée auxdits députés. Évidemment, il peut désigner  
15        quelqu'un pour ce faire, mais au bout du compte, c'est lui ou  
16        une personne qu'il aura désignée qui assume cette  
17        responsabilité et doit s'en acquitter.

18                    **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et dans votre résumé  
19        d'entrevue, vous avez dit qu'à l'heure actuelle, ce qu'on  
20        fait, c'est qu'on empêche le processus de donner des  
21        résultats. Qu'est-ce que vous entendez par là?

22                    **Me MICHAEL CHONG:** Écoutez, ça aurait dû être  
23        réglé au Parlement. Premièrement, ça aurait dû être... en fait,  
24        on n'aurait jamais dû en arriver là. Le premier ministre a  
25        une responsabilité unique en ce qui concerne l'appareil  
26        gouvernemental, non seulement en ce qui concerne la sécurité  
27        nationale, mais aussi, il assume cette responsabilité en ce  
28        qui concerne la structure même du gouvernement canadien,

1 c'est-à-dire comment les choses fonctionnent entre les  
2 gouvernements et les agences, c'est à lui qu'il incombe de  
3 s'assurer que la machinerie fonctionne de façon que  
4 l'information circule en matière de sécurité nationale et que  
5 les gens en cause soient informés.

6 De toute évidence, il ne s'est pas acquitté  
7 de cette responsabilité. Pourtant, on lui a demandé  
8 d'approuver, après 2018, d'approuver la communication quand  
9 on lui a dit qu'il n'y avait pas suffisamment de mesures de  
10 protection par le Parlement contre ces menaces  
11 existentielles.

12 Donc, il doit s'assurer que la machine  
13 existe, qu'elle soit fonctionnelle, qu'elle assure la  
14 protection de tous les intérêts. Et le fait que le premier  
15 ministre ne l'a pas fait, ça révèle quelque chose d'autre qui  
16 ne s'est pas passé, c'est-à-dire que toute l'affaire aurait  
17 dû être traitée sur le parquet de la Chambre. C'était la  
18 démarche initiale.

19 Quand il a été question au départ de toute  
20 cette information concernant l'ingérence étrangère en  
21 novembre 2022, le premier ministre s'est engagé à l'époque à  
22 donner des lignes directrices aux administrateurs pour que  
23 tout soit communiqué de façon transparente et un comité avait  
24 commencé à se pencher sur les enjeux, mais ça ne s'est jamais  
25 concrétisé.

26 On a eu très peu d'informations au comité des  
27 affaires étrangères de la Chambre des communes ou encore dans  
28 des documents où il y a eu beaucoup de caviardages, ça ne

1 menait nulle part. Donc, il a fallu d'autres fuites dans les  
2 médias pour que finalement les choses suivent leur cours et  
3 qu'en 2023, je crois que c'était le 6 mars 2023, finalement,  
4 après d'énormes pressions publiques, le premier ministre a  
5 pris trois initiatives.

6 Premièrement, on a demandé à NSICOP et NSIRA  
7 de prendre les choses en main et il a nommé un rapporteur  
8 spécial. On a, 18 mois plus tard, encore du travail à faire  
9 pour en arriver au fond de l'affaire et on en est arrivé à  
10 cette instance-ci, mais il y a deux autres instances qui ont  
11 été complétées au préalable, mais encore une fois, dans les  
12 rapports des deux autres instances, on n'a pas l'information  
13 nécessaire pour passer à l'action, il y a beaucoup de  
14 caviardages en ce qui concerne les députés qui ont participé  
15 de façon volontaire ou semi-volontaire à des activités de ce  
16 genre.

17 Encore une fois, les constatations du Comité  
18 des parlementaires au sujet de ces commissions ont été  
19 renvoyées à la Commission qui a décidé de ne pas divulguer  
20 les noms de ces parlementaires mis en cause.

21 Donc, encore une fois, c'est tout un  
22 processus. Deux ans après les premières révélations, il n'y a  
23 toujours pas de fin en vue et c'est pourquoi il faut changer  
24 la façon dont les institutions fonctionnent. Ce n'est pas une  
25 bonne façon pour le Parlement canadien de traiter les menaces  
26 à la sécurité nationale. Et c'est ça que je voulais dire  
27 quand j'ai dit que nous sommes ensevelis sous le processus.  
28 Il aurait fallu régler le problème il y a bien longtemps

1 grâce à nos institutions. Il aurait pu... on aurait pu  
2 s'attaquer au problème tout de suite plutôt que de laisser  
3 trainer les choses pendant des années.

4 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Vous avez mentionné  
5 dans votre résumé qu'il faudrait qu'il y ait de l'information  
6 diffusée par le gouvernement. Est-ce que vous pouvez répondre  
7 à ça? Est-ce qu'il y a une possibilité de donner trop  
8 d'informations?

9 **Me MICHAEL CHONG:** Oui, il y a la possibilité  
10 qu'il y ait trop d'informations, mais le gouvernement a  
11 vraiment erré de façon contraire en ne mettant aucune  
12 information. Donc, le gouvernement a besoin de publier de  
13 l'information et beaucoup plus qu'ils l'ont fait. Et je  
14 soumets que ça réduirait le préjudice à la sécurité nationale  
15 qu'on a pu voir depuis quelques années du fait de  
16 l'incapacité du gouvernement à contrôler la publication de  
17 documents classifiés.

18 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Je vais vous demander  
19 de regarder CAN18796.

20 **--- PIÈCE No. CAN018796:**

21 Defensive briefings to two Members of  
22 Parliament regarding PRC foreign  
23 interference activity

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et là, on va vers le  
25 bas. Là, c'est daté du 31 mai 2021, et là, vous avez le nom  
26 des récipiendaires a été caviardé, mais on descend encore un  
27 peu, et on peut voir que là vous voyez que c'est indiqué  
28 « Notes d'information de gestion des questions du SCRS ».

1                    Si j'ai bien compris, ces notes  
2                    d'information, eh bien, parfois, ils utilisent l'acronyme IMU  
3                    vis-à-vis de l'intérêt que vous porte la PCR... PRC – pardon...  
4                    RPC.

5                    Alors là, si on descend et qu'on voit  
6                    « Contexte » :

7                    « La RPC continue un intérêt immédiat  
8                    et actif à monsieur Chong et monsieur  
9                    Chiu. »

10                  Et ça, c'est Kenny Chiu.

11                  « Et les deux sont des cibles de  
12                  menaces d'ingérence étrangère de la  
13                  part de la RPC. »

14                  Et là, en bleu, vous voyez que c'est  
15                  l'information a été nettoyée, c'est-à-dire que c'est un  
16                  résumé de ce qui est en dessous de ce qui est caviardé,  
17                  donc :

18                  « L'intérêt de la RPC à Chong inclut  
19                  la famille élargie de Chong qui  
20                  peuvent être en Chine. »

21                  Donc, ce document, c'est une pièce  
22                  justificative pour la Commission avec un nettoyage, oui, et  
23                  avec du caviardage.

24                  Est-ce que vous avez des commentaires par  
25                  rapport aux agences de renseignement et de sécurité avec les  
26                  permissions appropriées s'ils devraient fournir ce niveau  
27                  d'information que nous voyons aux parlementaires affectés à  
28                  l'avenir?

1                   **Me MICHAEL CHONG:** Oui, je pense qu'ils  
2           doivent fournir cette information, car ça permettra aux  
3           parlementaires d'agir pour se protéger, afin d'être au  
4           courant de la situation, d'être informés. C'est tellement  
5           important. C'est ça, c'est la pratique exemplaire qu'on a vue  
6           ailleurs dans d'autres pays, et ce n'était pas en place au  
7           Canada et c'est la raison pour laquelle nous sommes devenus  
8           vraiment le terrain de jeu pour les entités étrangères.

9                   Le Canada est membres des organisations les  
10          plus importantes, nous sommes membres de l'OTAN, nous sommes  
11          membres de la Banque mondiale, le FMI, nous sommes l'une des  
12          alliées les plus proches des États-Unis, nous sommes membres  
13          du G7. De ce fait, eh bien, l'incapacité du gouvernement de  
14          protéger notre sécurité nationale de l'ingérence étrangère a  
15          fait que nous sommes une cible facile pour ce genre  
16          d'activités des États autoritaires. Et je pense que c'est  
17          pour ça que renforcer le système et les institutions vis-à-  
18          vis de ces menaces en informant les députés sur les menaces  
19          qui les concernent, c'est tellement important et c'est une  
20          pratique exemplaire parmi les pays des Cinq.

21                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Ce niveau d'information  
22          avec le nettoyage et les caviardages, est-ce que ça devrait  
23          être fourni au public également? Est-ce que ça, ça fait  
24          partie de l'information?

25                   **Me MICHAEL CHONG:** Oui, ça devrait être fourni  
26          au public. Je pense que les députés devraient être informés  
27          en premier, évidemment, mais que cette information devrait  
28          être publique également.

1                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous êtes  
2 d'accord que certaines... certains renseignements doivent être  
3 protégés avec caviardage ou un nettoyage, comme on voit dans  
4 ce document?

5                   **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

6                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Vous acceptez que ça  
7 doit être le cas pour la sécurité nationale?

8                   **Me MICHAEL CHONG:** Oui. Je pense la plupart  
9 des renseignements doivent rester renseignements classifiés,  
10 que ça ne doit pas être public, mais une portion devrait être  
11 (inaudible) à ceux qui sont des cibles, et encore, comme moi,  
12 devrait être publiée pour le public général.

13                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Je voudrais passer  
14 maintenant à MMC21. Est-ce que vous pouvez nous décrire ce  
15 document?

16                   **--- PIÈCE No. MMC0000021:**

17   117-2023-231 (CSIS) - release - D  
18   (CSIS resp Q-1507)

19                   **Me MICHAEL CHONG:** Eh bien, je pense que c'est  
20 une réponse à une question que j'ai déposée à la Chambre des  
21 communes.

22                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, vous pouvez  
23 expliquer ce que c'est, ce genre de questions pour la Chambre  
24 des communes? C'est quoi exactement?

25                   **Me MICHAEL CHONG:** La Chambre des communes,  
26 leur responsabilité principale est de faire en sorte que le  
27 gouvernement du Canada soit responsable, imputable, il y a  
28 différentes... nous avons une responsabilité constitutionnelle.

1 La période de questions, évidemment, ça, c'est la façon la  
2 plus évidente que les Canadiens peuvent... et Canadiennes  
3 peuvent nous voir maintenir l'imputabilité, mais aussi, on  
4 peut soumettre des questions sur... mais comme vous voyez dans  
5 le document, nous n'avons pas forcément des réponses. Alors,  
6 moi, j'ai mis cette question.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Je voudrais descendre  
8 un peu dans le document, c'est le 5 mai 2023. Donc, on peut  
9 voir la date là où il y a la question et là où il y a la  
10 réponse. Alors, allez-y.

11 **Me MICHAEL CHONG:** Alors, encore une fois, ce  
12 document nous montre ce dont je vous ai parlé plus tôt. Ces  
13 questions auraient dû être réglées il y a longtemps au  
14 Parlement.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Vous pouvez peut-être  
16 expliquer ce que vous avez demandé.

17 **Me MICHAEL CHONG:** Suite à notre séance  
18 d'information l'année dernière où on m'a informé de  
19 l'information que vous avez dans l'évaluation de juillet 2021  
20 du SCRS, alors j'avais reçu cette évaluation et personne ne  
21 pouvait donner une réponse claire. Donc, j'ai essayé  
22 d'utiliser cet outil dans la Chambre des communes pour  
23 soumettre une question pour que le gouvernement du Canada  
24 puisse répondre formellement. On leur donne assez de temps  
25 pour répondre à ce genre de questions et comme ça ils peuvent  
26 faire leurs recherches. Alors, je voulais savoir qui avait  
27 eu... qui avait reçu cette évaluation de juillet 2021. Alors,  
28 comme vous voyez, je n'ai pas eu de réponse.

1                   Alors, encore une fois, nous sommes  
2 maintenant à peu près un an et demi plus tard et on essaye  
3 encore de savoir qui a reçu ces produits de renseignement.

4                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Donc, la réponse  
5 indique que c'était Affaires mondiales Canada, Sécurité  
6 publique du Canada et le Conseil, le Bureau du Conseil privé  
7 le 20 juillet 2021. Mais vous dites que vous n'êtes pas  
8 satisfait avec cette réponse.

9                   **Me MICHAEL CHONG:** Non, je veux savoir quelles  
10 sont les personnes qui ont reçu le rapport.

11                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** C'est compris. Je  
12 voudrais que vous passiez à CAN29321 (sic).

13                   **--- PIÈCE No. CAN021931:**

14                   Ministerial Direction on Threats to  
15 the Security of Canada Directed at  
16 Parliament and Parliamentarians

17                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors là, il s'agit des  
18 « Menaces dirigées au Parlement du Canada et aux  
19 parlementaires ». Là, c'est une directive ministérielle qui  
20 permet au SCRS de donner aux parlementaires des  
21 renseignements dans certaines circonstances. Est-ce que vous  
22 savez ce qui a motivé cette directive ministérielle?

23                   **Me MICHAEL CHONG:** Non. Est-ce que c'est la  
24 directive ministérielle qui a été... qui date de septembre  
25 2021?

26                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Ça, c'est le... c'est le  
27 16 mai 2021... 2023. Le 16 mai 2023, pardon.

28                   **Me MICHAEL CHONG:** C'est quoi la date?

1                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** C'est 16 mai 2023.

2                   **Me MICHAEL CHONG:** Eh bien, je ne sais pas ce  
3 qui a pu motiver la production de cette directive, mais je  
4 suppose que c'est après le rapport dans le *Globe and Mail* du  
5 1<sup>er</sup> mai.

6                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous savez  
7 s'il y a une autre politique, une procédure pour informer les  
8 Canadiens des menaces qui les concernaient avant cette  
9 directive ministérielle?

10                  **Me MICHAEL CHONG:** Non, je ne suis pas au  
11 courant, mais ce que j'ai pu « compris », c'est que dans des  
12 gouvernements précédents, les ministres agissaient selon...  
13 suite aux renseignements reçus du SCRS. Donc, en parlant avec  
14 des ministres précédents de Sécurité publique, donc, des  
15 gouvernements précédents, quand il y avait des renseignements  
16 qui étaient envoyés au ministre de la Sécurité publique qui  
17 concernaient des députés qui faisaient l'objet d'ingérence  
18 étrangère, eh bien, ces ministres et leur personnel  
19 agissaient suite à ces renseignements. C'est ma compréhension  
20 du système.

21                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous avez  
22 des exemples, sans divulguer des renseignements classifiés?

23                  **Me MICHAEL CHONG:** Eh bien, on m'a dit qu'il y  
24 avait deux ou trois cas de ce type quand il y avait le  
25 ministre Blaney et quand Andrew House était son chef. Donc,  
26 ils n'ont pas divulgué, par contre, les noms de ceux qui  
27 avaient été ciblés.

28                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Mais on vous a dit que

1 les députés avaient été informés.

2 **Me MICHAEL CHONG:** On m'a dit qu'on avait agi  
3 suite aux renseignements reçus.

4 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Sans avoir les détails  
5 par rapport à qui que ça concernait?

6 **Me MICHAEL CHONG:** Exactement. Quand on a  
7 entendu ça au mois de mai 2023 dans le *Globe and Mail*, là,  
8 j'ai appelé un certain nombre de chefs de bureaux et on a  
9 demandé quel est le processus. Ils m'ont répondu, eh bien,  
10 c'est incroyable qu'on n'ait pas agi suite aux  
11 renseignements, car quand ils étaient au gouvernement et  
12 quand ils ont reçu ce genre de renseignements et s'il y avait  
13 un député impliqué, ça allait jusqu'au Bureau du Premier  
14 ministre et à tous les niveaux, et on agissait. Ça, ça  
15 dépendait évidemment des renseignements en question.

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous avez  
17 noté un changement dans la façon que l'information, le flux  
18 de l'information?

19 **Me MICHAEL CHONG:** Oui, j'ai noté un  
20 changement assez tôt, mais j'ai noté ce que j'ai compris,  
21 c'est que le SCRS a communiqué des informations à  
22 l'administration des Chambres de la commune avec leur  
23 (inintelligible) du président, le sergent d'armes et  
24 l'administration de la Chambre des communes également.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** On peut enlever le  
26 document.

27 Je voudrais vous faire part d'un incident où,  
28 en juin 2023, on vous a informé sur une campagne de

1 désinformation. Ça a été rapporté que vous étiez cible, vous  
2 étiez cible de cette campagne en ligne qui a été détectée au  
3 mois de mai 2023. Ça s'est passé... ça a eu lieu en mai 2023.  
4 Est-ce que vous pouvez nous décrire ce que vous avez compris  
5 de cet incident?

6 **Me MICHAEL CHONG:** Eh bien, ça souligne mon  
7 point de vue par rapport... c'est un exemple de comment on est  
8 devenu vraiment un terrain de jeu pour ceux qui veulent faire  
9 de l'ingérence étrangère.

10 Quelques jours après le rapport du *Globe and*  
11 *Mail* par rapport au diplomate de la RPC à Toronto qui était  
12 en train d'émettre des informations, la RPC a lancé une  
13 campagne sur WeChat, les médias sociaux, une campagne de  
14 désinformation sûrement et ç'a touché... un million de  
15 Canadiens ont été... ont reçu cette information. Donc, vous  
16 pouvez voir qu'ils peuvent agir en toute impunité. Et cette  
17 campagne a eu lieu dans la semaine qui a suivi, donc, les  
18 révélations du *Globe and Mail*. Affaires mondiales Canada a  
19 détecté la campagne d'information un mois plus tard, au mois  
20 de juin, et ils ont fait une recherche et une analyse, et au  
21 début du mois d'août de cet été-là, on m'a informé.

22 D'après moi, c'était un bon processus, un bon  
23 résultat. Ils m'ont informé, ils ont publié l'information, et  
24 je pense ils ont créé une certaine résilience pour moi  
25 personnellement pour comprendre que ça se passait, et  
26 également avec le public qui est maintenant au courant de ces  
27 opérations de désinformation.

28 Donc, c'est un exemple de comment les choses

1 doivent être publiées et je... il y a Cindy Termorshuizen et  
2 son équipe, je les félicite d'avoir pu rendre publique  
3 l'information et de m'avoir informé. Évidemment, ça pourrait  
4 se faire plus vite, c'était au début du mois de mai, cette  
5 campagne, ç'a été détecté au mois de juin, et les conclusions  
6 ont été publiées à la fin du mois de juillet.

7 Donc, si ça pouvait se faire plus rapidement,  
8 mais sinon, je pense que c'est un exemple de comment le  
9 système devrait fonctionner.

10 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors là, je voudrais  
11 passer au document CAN47019. C'est CAN47019.

12 **--- PIÈCE No. CAN047019 0001:**

13 WeChat Report - Script for MP  
14 briefing

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors là, vous le  
16 voyez. Là, c'est le titre « Rapport WeChat », le scénario  
17 pour la séance d'information des députés avec les  
18 interlocutions. On peut lire le premier point :

19 « La raison d'être de cette séance  
20 d'information, c'est de vous alerter  
21 qu'Affaires mondiales Canada a  
22 détecté une opération de  
23 désinformation qui vous cible. »

24 Est-ce que ça concorde avec ce que vous vous  
25 rappelez vis-à-vis de l'information qu'on a partagée avec  
26 vous?

27 On peut dérouler un peu pour voir plus?

28 Vous avez donc le contexte.

1                   Continuez.

2                   On parle de l'activité, on parle...

3                   Si on peut s'arrêter en haut de la page.

4                   Là, vous avez des exemples des faux narratifs

5 qui ont été... vous les voyez dans les points, certains

6 exemples. Et si on descend plus, on parle du réseau WeChat,

7 et les indica... quels étaient les indicateurs de la

8 manipulation de l'information. Et si on continue, il s'agit

9 d'attributions de l'État et comment ils ont pu...

10                  Si vous pouvez remonter un petit peu.

11                  Alors là, ça nous dit que :

12                       « Bien que le rôle de la Chine dans

13                       l'opération d'information est

14                       probable, la preuve n'est pas

15                       possible à déterminer étant donné la

16                       façon cachée des médias sociaux dans

17                       ce type de campagne d'information. »

18                  Et si on continue plus bas, les... si on peut

19 parler de l'échelle, là, il s'agit de la portée de la

20 campagne, le nombre de personnes qui auraient pu voir au

21 niveau mondial. Et enfin, on note la partie sur ce que le

22 gouvernement fait.

23                  Et si on peut continuer à dérouler?

24                  Là, vous avez le dernier point avant que

25 c'est marqué...

26                  Continuez. « Ressources et informations »,

27 oui. Continuez.

28                  Et ensuite, on dit :

1 « Ça conclut la séance d'information.  
2 Si vous avez d'autres questions, y  
3 inclut des questions techniques, on  
4 sera ravi de vous répondre. »

5 Alors, est-ce que c'est l'information qui  
6 vous a été partagée dans cette séance d'information?

7 **Me MICHAEL CHONG:** Oui, c'est le cas.

8 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que certains de  
9 ces points ont été communiqués, mais pas nécessairement à  
10 tous?

11 **Me MICHAEL CHONG:** Le briefing était par  
12 téléphone.

13 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que c'était  
14 long?

15 **Me MICHAEL CHONG:** C'était assez long et tous  
16 les points indiqués ici m'ont été communiqués, oui.

17 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et si on revient à la  
18 page 3 de ce document à propos de « Que fait le  
19 gouvernement? », là, le troisième point dit :

20 « Nous allons également faire des  
21 engagements diplomatiques avec des  
22 représentants RPC au Canada  
23 aujourd'hui pour communiquer nos  
24 préoccupations sérieuses vis-à-vis de  
25 l'activité observée sur WeChat. Nous  
26 voulons être clairs que le soutien  
27 direct ou indirect de la PRC pour la  
28 dissémination auprès des députés du

1                   Parlement et au Canada de façon  
2                   générale est tout à fait  
3                   inacceptable. »

4                   Est-ce que ça vous a été communiqué  
5                   qu’Affaires mondiales Canada allait parler à leurs homologues  
6                   diplomatiques de cette campagne de désinformation à votre  
7                   sujet?

8                   **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

9                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que ce briefing  
10                  vous a été utile?

11                  **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

12                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et vous étiez satisfait  
13                  du niveau d’informations fournies?

14                  **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

15                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Dernier document, parce  
16                  que je vois qu’on manque de temps, je vais vous amener à  
17                  CAN24019, et ce document semble être le communiqué de presse  
18                  public lié à la campagne de désinformation de RRM Canada.

19                  **--- PIÈCE No. CAN024019:**

20                                WeChat account activity targeting  
21                                Canadian parliamentarian suggests  
22                                likely foreign state involvement

23                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Étiez-vous informé  
24                  qu’Affaires mondiales Canada allait faire un communiqué de  
25                  presse public à propos de la campagne de désinformation à  
26                  votre sujet?

27                  **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

28                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et avez-vous été

1 consulté sur le contenu de ce communiqué de presse?

2 **Me MICHAEL CHONG:** Je ne crois pas, non, mais  
3 je crois qu'on m'a dit que ça serait plus natu... plus général  
4 de nature que ce qu'on m'a donné.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et vous avez vu ce  
6 communiqué de presse, étiez-vous satisfait du niveau  
7 d'information qui a été donné au public à propos de la  
8 campagne de désinformation à votre sujet?

9 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

10 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** J'ai un dernier  
11 document, CAN24038.

12 **--- PIÈCE No. CAN024038:**

13 Summary of Report

14 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, celui-ci semble  
15 être un rapport concernant la réunion avec l'ambassadeur de  
16 la RPC au Canada qui a eu lieu le 9 août 2023 pour  
17 communiquer les grandes préoccupations du gouvernement du  
18 Canada – c'est dans le premier paragraphe – à propos d'une  
19 campagne de désinformation vous ciblant.

20 Alors, étiez-vous conscient que c'était  
21 l'ambassadeur chinois au Canada à qui on allait parler de la  
22 campagne de désinformation à votre sujet?

23 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et que pensez-vous de  
25 savoir si des cibles de ce type de campagne devraient être  
26 informées des mesures que prend le gouvernement en réaction?

27 **Me MICHAEL CHONG:** Je pense que c'est une  
28 bonne idée d'informer les cibles des actions entreprises par

1 le gouvernement du Canada et je noterais également que c'est  
2 un exemple de traduire du renseignement en preuve. La barre  
3 n'est pas toujours criminelle, il y a beaucoup d'autres  
4 outils que le gouvernement du Canada pour agir sur du  
5 renseignement et ce n'est pas simplement une norme  
6 criminelle, il y a des voies diplomatiques, c'est ce qu'on  
7 voit dans ce document, il y a des actions qui peuvent être  
8 entreprises à la Chambre des communes et ses comités, il y a  
9 des actions telles que communiquer de l'information en  
10 utilisant la transparence pour protéger le public, parce que,  
11 très souvent, l'excuse du gouvernement, c'est que c'est  
12 difficile de traduire du renseignement en action parce que la  
13 barre de preuve pour l'accusation pénale est élevée. Et moi,  
14 je dis que ce n'est pas la seule façon d'agir suite à des  
15 renseignements, il y a beaucoup d'autres façons d'utiliser du  
16 renseignement sans que ça soit au niveau d'actions  
17 criminelles, des procédures judiciaires, ça nous permet  
18 malgré tout d'agir pour contrer ces menaces. Et ceci en est  
19 un exemple où on prend du renseignement et on agit d'une  
20 façon qui n'implique pas une action judiciaire.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci.

22 Avant de conclure, y a-t-il autre chose que  
23 vous n'avez pas eu l'occasion de dire que vous aimeriez dire  
24 à la Commissaire concernant la phase 2 de notre mandat?

25 **Me MICHAEL CHONG:** Je dirais qu'on n'aurait  
26 jamais dû être dans cette situation au départ. Le premier  
27 ministre aurait dû suivre les requêtes des hauts  
28 fonctionnaires en 2019, 2019, à nouveau en 2022, de renforcer

1       notre système face aux activités d'ingérence étrangère.  
2       Lorsque l'exécutif dans notre système échoue dans ses  
3       responsabilités, la prochaine ligne de défense, c'est le  
4       plancher de la Chambre des communes, ce qui  
5       constitutionnellement est censé forcer le gouvernement à  
6       rendre des comptes de ses échecs, et le fait que le  
7       gouvernement ait refusé de coopérer avec les comités de la  
8       Chambre des communes pour aller au fond de cette question et  
9       la référer à des procédures extraparlimentaires, comme le  
10      CPSNR, le Rapporteur spécial, puis une enquête publique, une  
11      commission d'enquête publique, est un exemple de son échec  
12      dans sa responsabilité constitutionnelle face au Parlement.

13                Donc, j'espère que la Commission ira au fond  
14      de la chose et forcera les gens à rendre des comptes pour ce  
15      que je considère comme étant une grande négligence, parce  
16      qu'il s'agit de protéger notre sécurité nationale, et  
17      recommande des changements de politiques pour s'assurer que  
18      ces choses-là ne se reproduisent pas.

19                Et je terminerai en disant ceci : qu'au bout  
20      du compte, aucun processus ne va réparer un système où des  
21      ministres et le premier ministre ne sont pas prêts à assurer  
22      leurs responsabilités. Vous pouvez mettre en place toutes  
23      sortes de nouveaux processus et politiques, mais au bout du  
24      compte, si les ministres et leur personnel et le premier  
25      ministre et son personnel ne sont pas prêts à assurer leurs  
26      responsabilités pour protéger la sécurité de ce pays, eh  
27      bien, aucune autre politique ou processus ne peut changer.

28                    **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci, Monsieur Chong,

1 d'avoir répondu à mes questions.

2 C'est tout pour moi aujourd'hui.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

4 Alors, on va prendre la pause de 20 minutes,  
5 alors nous allons revenir à midi moins 10. Merci.

6 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il  
7 vous plait.

8 This sitting of the Commission is now in  
9 recess until 11:50 a.m. Cette séance de la Commission est  
10 maintenant suspendue jusqu'à 11 h 50.

11 --- Upon recessing at 11:27 a.m./

12 --- La séance est suspendue à 11 h 27

13 --- Upon resuming at 11:53 a.m. /

14 --- La séance est reprise à 11 h 53

15 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il  
16 vous plait.

17 This sitting of the Foreign Interference  
18 Commission is now back in session. Cette séance de la  
19 Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en  
20 session.

21 The time is 11:53 a.m. Il est 11 h 53.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, nous allons  
23 commencer le contre-interrogatoire avec l'ADRC.

24 **M. MICHAEL DAVID CHONG, Sous la même affirmation solennelle:**

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

26 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bonjour, Monsieur Chong.  
27 Je suis Guillaume Sirois, avocat pour l'ADRC, l'Alliance  
28 démocratique russe canadienne.

29 Vous allez trouver que mes questions sont

1 liées à votre rôle en tant que porte-parole de l'opposition  
2 et aussi en tant que quelqu'un qui a vu la capacité des  
3 campagnes de désinformation de près.

4 J'aimerais demander qu'on affiche le document  
5 RCD19, s'il vous plait.

6 **--- PIÈCE No. RCD0000019:**

7 U.S. Indictment Kalashnikov and  
8 Afanasyeva

9 **Me GUILLAUME SIROIS:** Vous allez voir que,  
10 plus tôt ce mois-ci, le ministère de la Justice américain a  
11 publié une mise en accusation contre deux citoyens russes.  
12 C'est le document qui est affiché maintenant. Connaissez-vous  
13 cette mise en accusation?

14 **Me MICHAEL CHONG:** Alors, je n'ai pas lu ce  
15 document, mais je suis informé de cette question.

16 **Me GUILLAUME SIROIS:** Comme on l'a entendu  
17 dans les médias ou comme ce document le dit, on accuse deux  
18 employés d'avoir violé la *Loi américaine sur les agents*  
19 *étrangers enregistrés*. Si on descend au paragraphe 10a)...

20 Alors, paragraphe 10(a). Merci. Vous pouvez  
21 descendre jusqu'au paragraphe (a). Voilà.

22 Ça nous indique :

23 « À partir d'à peu près mars 2021  
24 jusqu'à à peu près février 2022,  
25 Founder-1 a créé des vidéos, mis du  
26 contenu sur les médias sociaux, a  
27 créé des articles à la suite d'un  
28 contrat écrit entre la société

1 canadienne Founder-1 et  
2 l'organisation parente de RT, ANO TV-  
3 Novosti. »

4 Alors, ceci couvre toutes les élections  
5 générales de 2021 qui ont eu lieu entre août et septembre  
6 2021 et Founder-1 a été identifiée, à travers des rapports  
7 médiatiques, comme étant Lauren Chan, l'influenceuse  
8 canadienne.

9 Est-ce que c'est préoccupant pour vous que RT  
10 paie des influenceurs canadiens pour écrire du contenu durant  
11 une élection générale canadienne?

12 **Me MICHAEL CHONG:** Oui, c'est très  
13 préoccupant, et, en fait, nous avons tiré la sonnette  
14 d'alarme à propos de RT durant cette période. Vous pouvez  
15 regarder dans mes posts de médias sociaux, mes déclarations,  
16 différentes déclarations, différentes interventions à la  
17 Chambre des communes et ses comités qui en appelaient au  
18 gouvernement du Canada, avant février 2022, d'émettre... que le  
19 ministre du Patrimoine canadien émette une directive  
20 ministérielle d'application générale qui s'assurerait  
21 qu'aucun diffuseur sous contrôle d'un État soit sur la liste  
22 des services éligibles pour diffusion au Canada.

23 Ce que cette directive ministérielle aurait  
24 fait, c'est qu'elle aurait retiré des ondes RT, qui est  
25 clairement un diffuseur étatique, et aurait retiré CGTN, qui  
26 est le diffuseur contrôlé par la Chine. Le gouvernement a  
27 refusé de faire cela et a plutôt permis à RT de rester en  
28 ondes jusqu'à, à nouveau motivé par un problème qui était

1 l'invasion russe de l'Ukraine, fin février 2022, le ministre  
2 a enfin, dans les jours suivants, émis une directive au CRTC  
3 qui les a amenés à retirer RT des ondes.

4 Donc, nous avons longtemps eu des  
5 préoccupations à propos de RT et d'autres diffuseurs  
6 contrôlés par des États autoritaires qui disséminent de la  
7 désinformation au Canada et nos déclarations sont multiples  
8 avant février 2022 à cet égard.

9 **Me GUILLAUME SIROIS:** Si on continue dans ce  
10 paragraphe, nous voyons que ça ne semble pas être juste RT  
11 qui publie clairement du contenu, mais il semble que le  
12 contenu est publié en secret et que l'influenceuse ici n'est  
13 pas toujours... n'attribue pas toujours le contenu qu'elle  
14 produit à RT. Est-ce que c'est quelque chose qui est réglé en  
15 bannissant RT des ondes?

16 **Me MICHAEL CHONG:** Eh bien, d'après moi, il  
17 faut équilibrer le droit fondamental à la libre expression  
18 avec le besoin de protéger les Canadiens de la  
19 désinformation, et d'après moi, l'équilibre, là, une partie  
20 de cet équilibre est de dire que le gouvernement du Canada  
21 n'a aucune obligation d'accorder une licence pour accéder à  
22 de la propriété publique, comme une licence radio ou une  
23 licence de radiodiffusion à un diffuseur contrôlée par un  
24 État autoritaire.

25 Je crois que le gouvernement doit faire très  
26 attention à restreindre la liberté d'expression des individus  
27 sur les propriétés non détenues par le gouvernement, telles  
28 que l'internet.

1                   **Me GUILLAUME SIROIS:** Est-ce que c'est  
2 toujours de la libre expression lorsque le contenu vient d'un  
3 contrat d'une entreprise contrôlée par un État tel que la  
4 Russie? Est-ce que c'est toujours de la liberté d'expression  
5 protégée ou est-ce que ça devrait être davantage règlementé?

6                   **Me MICHAEL CHONG:** Je crois que la solution,  
7 comme je l'ai dit, c'est la transparence. Le gouvernement  
8 doit révéler des renseignements qui lieraient les gens qui  
9 reçoivent des fonds d'États autoritaires pour disséminer de  
10 l'information. Je crois que c'est la façon de s'occuper de la  
11 situation.

12                   Je note que le projet de loi C-70 a récemment  
13 été adopté par le Parlement canadien. Un des éléments de ce  
14 projet de loi en fait une exigence pour un individu d'avoir à  
15 déclarer s'il reçoit des fonds d'un État étranger, un  
16 gouvernement étranger ou une entité contrôlée par un État ou  
17 gouvernement étranger. Donc, je crois que ça, ça donnerait la  
18 transparence lorsqu'il s'agit d'avoir des gens qui reçoivent  
19 de l'argent d'autorités autoritaires qui disséminent de  
20 l'information au public.

21                   **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci. Est-ce qu'on peut  
22 faire dérouler ou passer à un autre document?

23                   Donc, est-ce que ça vous préoccupe de voir  
24 que ces accusations ont été révélées par une mise en  
25 accusation provenant du gouvernement américain plutôt que du  
26 gouvernement canadien, et trois ans après que cela ait été  
27 rendu public?

28                   **Me MICHAEL CHONG:** Oui, et ce n'est qu'un

1 incident parmi tant d'autres. On a appris par des sources  
2 étrangères des choses concernant le Canada et ce n'est pas la  
3 première fois qu'une mise en accusation soit dévoilée au  
4 sujet d'évènements survenus au Canada.

5 Par exemple, à Brooklyn, New York, un  
6 document judiciaire a indiqué qu'un individu canadien à  
7 Vancouver avait été forcé par la République populaire de  
8 Chine, forcé, donc, de retourner en Chine. Dans un autre cas,  
9 un document qui a été révélé, deux citoyens canadiens qui  
10 étaient membres du groupe Hells Angels et qui avaient été  
11 embauchés par la République islamique d'Iran pour assassiner  
12 des résidents canadiens. Donc, ça, ce sont des choses que  
13 nous aurions dû apprendre par l'entremise du gouvernement du  
14 Canada et de ses sources de renseignements plutôt que par  
15 l'entremise de sources étrangères, d'un gouvernement  
16 étranger.

17 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je voudrais vous montrer  
18 des contenus qui ont été rendus publics. RCD36.

19 **--- PIÈCE No. RCD0000036:**

20 Lauren Chen 2021-08-15 to 2021-09-25

21 **Me GUILLAUME SIROIS:** Alors, ce sont des  
22 exemples des contenus qui ont été publiés à l'époque. Alors,  
23 c'est par ordre chronologique inversé. Commençons par la fin,  
24 donc à la page 27, si vous le voulez bien. Vous voyez?

25 On peut remonter un peu pour voir  
26 l'interaction. Bon. Parfait.

27 Alors, c'est affiché par le Parti  
28 conservateur du Canada pour condamner l'utilisation

1 d'expressions excessives contre, par exemple, l'apparence de  
2 monsieur Trudeau. Et une influence qui était en contact avec  
3 RT à l'époque et qui aurait, selon la mise en accusation,  
4 répondu à l'affiche. Alors, on dit :

5 « Vous vous préoccupez davantage du  
6 fait que Trudeau soit harcelé que par  
7 la situation du public canadien qui  
8 est victime de toutes sortes de  
9 manœuvres. »

10 Ensuite, à 26, ça, c'est le 29 août, toujours  
11 le même, avec un contrat avec RT. On dit, la même  
12 influenceuse dit :

13 « Bon, ben, voilà, les dirigeants  
14 canadiens ont l'air de parfaits  
15 imbéciles. »

16 Deux, trois autres exemples. À la page 12...  
17 page 12, donc, Founder-1, l'hôtesse dit que le candidat a... il  
18 y a David Fry d'un côté, il y a l'hôtesse, et je sais que ç'a  
19 été affiché et on voit Maxime Bernier. C'est le 10 septembre,  
20 des sondages préalables commençaient avant l'élection qui  
21 devait avoir lieu un peu plus tard.

22 Et le 18 septembre, à la page 2, et ça nous  
23 mène jusqu'à la date de l'élection le 20 septembre. Donc là,  
24 on voit Founder-1, donc. On dit : « Appuyez Maxime Bernier et  
25 le PPC, le Parti populaire du Canada. »

26 Pensez-vous que le Canada est en mesure de  
27 déceler et de dissuader ce genre d'atteinte à la démocratie  
28 canadienne?

1                   **Me MICHAEL CHONG:** Je pense que ça n'a pas été  
2 efficace comme effort pour contrer de telles informations. En  
3 tout cas, dans le cadre de l'élection de 2021, c'est assez  
4 évident si l'on se fie aux témoignages et aux conclusions des  
5 rapports initiaux de la Commission ici, et je pense que le  
6 gouvernement du Canada aurait pu contrer cette information.

7                   Et la clé de voute pour un effort de ce  
8 genre, c'est de la transparence, c'est-à-dire qu'il faudrait  
9 révéler en public les liens entre les individus qui sont  
10 payés, qui reçoivent de l'argent, ou encore qui ont droit à  
11 d'autres avantages directs ou indirects de la part de  
12 gouvernements étrangers, et ainsi, on pourrait informer le  
13 public au sujet de ces efforts de désinformation et quand  
14 même encourager la défense de la liberté d'expression.

15                   **Me GUILLAUME SIROIS:** Je n'ai pas d'autres  
16 questions. Merci.

17                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, maintenant l'avocat  
18 du Groupe Concern.

19                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NEIL CHANTLER:**

20                   **Me NEIL CHANTLER:** Bonjour. Je suis Neil  
21 Chantler et je représente le Groupe sino-canadien Concern.

22                   Donc, au sujet de votre motion en Chambre au  
23 sujet, donc, du génocide contre les Ouïghours, quelle est  
24 l'importance de la reconnaissance par le Parlement canadien  
25 du génocide dont sont victimes les Ouïghours, et, en fait,  
26 d'un évènement de ce genre quand il y a des atrocités à  
27 l'égard des droits de la personne comme ce qui se passe dans  
28 la province de Xinjiang? Qu'en pensez-vous?

1                   **Me MICHAEL CHONG:** Ce qui est important dans  
2                   tout ça, c'est que nous avons été la première instance  
3                   nationale sur la planète à prendre position à l'égard du  
4                   génocide dont les Ouïghours sont victimes, ce qui a par la  
5                   suite provoqué l'adoption de résolutions semblables aux Pays-  
6                   Bas, au Royaume-Uni, et dans d'autres assemblées législatives  
7                   nationales.

8                   Donc, c'est un exemple de la façon dont des  
9                   législateurs, des assemblées législatives peuvent être  
10                  vraiment des meneurs en ce qui concerne la protestation  
11                  contre des violations des droits de la personne. Et c'est ce  
12                  que cette motion a eu comme conséquences.

13                  **Me NEIL CHANTLER:** Et quel a été l'impact  
14                  positif pour les Canadiens, surtout les Canadiens d'origine  
15                  ouïghoure? Est-ce que cela fait partie, si vous voulez, de la  
16                  protection des membres de la diaspora un peu partout au  
17                  Canada?

18                  **Me MICHAEL CHONG:** Bien, écoutez, ça renforce  
19                  la nécessité de protéger l'état de droit, la règle de droit  
20                  depuis 1945. Il y a eu des décennies de paix relative et de  
21                  sécurité relative sur la planète en raison justement du fait  
22                  que l'état de droit, la règle de droit, et les institutions  
23                  nationales qui ont fait suite au deuxième conflit mondial,  
24                  donc, ont pu être protégés. Et la protection de cette  
25                  situation par suite de la Convention sur le génocide, entre  
26                  autres, donc, ça, ça permet de faire face aux efforts des  
27                  États totalitaires pour se débarrasser de ces protections. Un  
28                  ordre mondial fondé sur la force, sur n'importe quoi, sauf un

1 ensemble de règles internationales.

2                   Donc, l'adoption de motions de ce genre  
3 renforce l'ordre international et c'est d'une importance  
4 énorme dans ce contexte.

5                   **Me NEIL CHANTLER:** Et quel est le risque si on  
6 dissuade les parlementaires d'agir de façon courageuse, comme  
7 ce fut le cas en raison de l'ingérence étrangère comme vous  
8 avez été victime, vous et votre famille, de manœuvres de ce  
9 genre?

10                   **Me MICHAEL CHONG:** Bien, écoutez, je pense  
11 qu'on menace la seule institution démocratique au niveau  
12 national. Il n'existe qu'une institution vraiment  
13 démocratique au Canada au plan national : la Chambre des  
14 communes. Il n'y en a pas d'autres. Ce n'est pas au Sénat  
15 qu'on retrouvera cela, ce n'est pas dans le gouvernement où  
16 on a des gens qui sont nommés simplement, ce n'est pas non  
17 plus le système judiciaire. Donc, il n'y a pas d'autres  
18 volets dans le système fédéral qui soient vraiment, si vous  
19 voulez, démocrates. Ce sont les élections qui permettent  
20 d'avoir 338 députés, et si l'un seul des ces députés est  
21 menacé, fait l'objet de pression indue, écoutez, cela diminue  
22 la seule institution vraiment entièrement démocratique que  
23 nous ayons au Canada.

24                   C'est pourquoi il est si important de contrer  
25 de tels efforts d'ingérence, et c'est pourquoi, en 1867, et  
26 les Pères de la Confédération ont bien compris cela, c'est  
27 pourquoi il y a un article dans la Constitution qui dit que  
28 les pouvoirs et les privilèges, les protections, l'immunité

1        dont jouissent les députés du Parlement doivent être  
2        semblables à ceux qui régissent le système du Royaume-Uni, et  
3        en partie, ces pouvoirs, cette immunité comportent un  
4        principe reconnu depuis longtemps : jamais, jamais dans la  
5        conduite de leur travail ils doivent être... les députés  
6        doivent-ils être menacés. Parce qu'on comprend bien ce qui se  
7        passe si jamais la Chambre des communes doit être l'objet de  
8        menaces inappropriées.

9                    **Me NEIL CHANTLER:** Merci. Maintenant, passons  
10        au rapport récent dans le document 363, page 67,  
11        paragraphe 164. Il s'agit du rapport du Comité des  
12        parlementaires, Comité parlementaire sur la sécurité  
13        nationale et le renseignement.

14        --- PIÈCE No. COM0000363:

15                    NSICOP special-report-foreign-  
16                    interference

17                    **Me NEIL CHANTLER:** Alors, on attend le  
18        document. Vous le connaissez, vous en avez déjà parlé  
19        aujourd'hui, alors je suis sûr que vous avez eu l'occasion  
20        d'y jeter un coup d'œil.

21                    **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

22                    **Me NEIL CHANTLER:** Ce rapport a été décrit  
23        comme étant une véritable bombe. On y identifie des  
24        parlementaires qui ont été des participants, volontaires ou  
25        non, quant aux efforts menés par des instances étrangères à  
26        l'égard de notre démocratie et à la page...

27                    Donc, au paragraphe 164 de la page 357, s'il  
28        vous plait. Pardon, page 67. Je me suis trompé. C'est la

1 page 67.

2 Dans ce paragraphe, on résume certaines des  
3 accusations les plus graves constatées par le Comité. Vous  
4 êtes au courant. On parle de préoccupations au sujet de  
5 parlementaires dont les voyages auraient été payés par des  
6 États étrangers, on aurait accepté des faveurs, des fonds, et  
7 cetera.

8 Quel est votre point de vue en ce qui  
9 concerne le fait que des voyages aient été offerts par des  
10 États étrangers à des parlementaires canadiens? Est-ce que  
11 c'est illégal comme comportement? Est-ce que c'est non  
12 éthique?

13 **Me MICHAEL CHONG:** Écoutez, tout dépend. Quand  
14 on parle d'ingérence étrangère, il s'agit d'activités qui ne  
15 sont pas transparentes. On parle de coercition, de  
16 corruption, et si un membre du Parlement, un député se voit  
17 payer un voyage à l'étranger ou d'autres... ou offrir d'autres  
18 avantages par un État étranger et que cela est caché, que  
19 c'est clandestin, là, on peut parler, je pense, d'un  
20 comportement condamnable, inapproprié, et on peut parler  
21 d'ingérence étrangère en pareilles circonstances.

22 Toutefois, si le député déclare clairement  
23 que le voyage a été payé par un État étranger ou une autre  
24 entité, là, c'est très différent. Est-ce que c'est acceptable  
25 ou pas? Il incombe à la Chambre et à ces comités de trancher.

26 Les règles, à diverses époques, ont été  
27 différentes, mais si on parle de quelque chose qui est  
28 camouflé, qui est caché, là, c'est inapproprié et

1       condamnabile.

2                   **Me NEIL CHANTLER:** Quel est l'impact de ces  
3       accusations et de ce rapport, selon vous, en ce qui concerne,  
4       par exemple, vos commettants et la valeur qu'ils accordent au  
5       système parlementaire canadien?

6                   **Me MICHAEL CHONG:** Écoutez, ç'a eu un impact  
7       important parce que beaucoup de Canadiens se demandent quels  
8       sont les députés auxquels on fait allusion dans le rapport et  
9       qui ont été justement parties prenantes à des activités de ce  
10      genre. Il y a trois paragraphes un peu plus tôt dans le même  
11      rapport où on met en lumière au moins le fait que quatre  
12      parlementaires ont participé volontairement à des activités  
13      de ce genre et, dans ce cas, on pourrait même parler de  
14      trahison, et au cours de l'été, beaucoup de Canadiens, y  
15      compris mes commettants, se sont dits très préoccupés du fait  
16      que les noms de ces parlementaires n'aient pas été révélés et  
17      que le processus n'ait pas été suivi à la Chambre des  
18      communes pour qu'on leur demande de rendre des comptes.

19                   L'un des paragraphes, par exemple, indique  
20      que deux députés au moins ont participé volontairement à des  
21      activités d'ingérence étrangère concernant la République de  
22      l'Inde. Et dans un autre paragraphe, on dit qu'un député a  
23      volontairement participé à des activités étrangères  
24      d'ingérence qui ont été portées à l'attention du premier  
25      ministre. Et il y a un paragraphe où on parle d'un ancien  
26      député qui, volontairement, aurait coopéré avec des agences  
27      de renseignement étrangères et qu'on aurait vu des  
28      renseignements transmis à cet agent étranger.

1 Et je pense que dans des cas semblables, il  
2 faudrait que l'on rende public le nom de ces individus afin  
3 que les comités appropriés de la Chambre des communes  
4 tiennent des audiences pour déterminer ce qui s'est passé  
5 exactement. Évidemment, il faut offrir à ces députés la  
6 possibilité de se défendre, mais qu'ensuite que l'on  
7 recommande la marche à suivre à la Chambre des communes.

8 Il y a eu des députés qui ont été expulsés  
9 pour des infractions bien moins sérieuses que ce qui est  
10 déterminé ici, dans ce rapport en particulier, des gens qui  
11 ont été expulsés par la Chambre des communes.

12 Donc, je pense que quelque chose s'est  
13 produit et si nous ne le faisons pas, nous minons la  
14 confiance des Canadiens à l'égard de la Chambre des communes.

15 **Me NEIL CHANTLER:** Je n'ai pas d'autres  
16 questions. Merci.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et ensuite, je pense que  
18 c'est sur Zoom pour la Coalition des droits de la personne,  
19 des droits humains? Par l'entremise de Zoom.

20 **Me ERIN DANN:** Je m'excuse, je pense que c'est  
21 Me Matas aujourd'hui. Je m'excuse de cette confusion.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et vous êtes avec nous.

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MATAS:**

24 **Me DAVID MATAS:** Oui. David Matas, Coalition  
25 des droits de l'homme, des droits de la personne.

26 Alors, premièrement, Monsieur Chong, je  
27 voudrais faire allusion au document 1800, votre résumé  
28 d'entrevue pendant la première phase.

1                   Au paragraphe 6, vous faites allusion aux  
2 sanctions qui ont été imposées contre vous, et en raison de  
3 la motion demandant que l'on reconnaisse le génocide dont les  
4 Ouïghours sont victimes et le fait que cette motion a  
5 provoqué le gouvernement canadien qui a finalement imposé des  
6 sanctions à la Chine, vous dites : « Je ne pense pas que  
7 l'imposition de ces sanctions constitue de l'ingérence  
8 étrangère. » Est-ce que c'est ce que vous pensez?

9                   **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

10                  **Me DAVID MATAS:** L'imposition de sanctions par  
11 un État étranger, selon la nature des sanctions, selon la  
12 cible, et selon les raisons invoquées pour imposer de telles  
13 sanctions, dans certains cas, ça peut être l'équivalente  
14 d'ingérence étrangère. Est-ce que vous êtes en désaccord avec  
15 cette affirmation?

16                  **Me MICHAEL CHONG:** Oui. Je serais en désaccord  
17 parce que les sanctions ont un effet négatif sur un individu  
18 ou une entité, c'est certain. Par contre, je ne crois pas  
19 qu'il s'agisse d'ingérence comme telle parce que, selon moi,  
20 l'ingérence étrangère se caractérise par le fait qu'il  
21 s'agisse d'actions clandestines, d'actions coercitives, et de  
22 corruption.

23                   Or, je pense que ce ne sont pas les  
24 caractéristiques des sanctions dont il est question ici.

25                  **Me DAVID MATAS:** Donc, si on parle de  
26 coercition, de corruption, mais si ce n'est pas clandestin,  
27 on n'a pas affaire à de l'ingérence.

28                  **Me MICHAEL CHONG:** Oui, c'est exact. C'est ce

1 que je pense. Parce que les sanctions, ce sont des outils  
2 dont les gouvernements peuvent se servir pour atteindre leurs  
3 objectifs. Évidemment, on n'est pas obligé d'être en accord  
4 avec le recours à de tels outils ou avec leur nature, mais  
5 tous les gouvernements y ont recours et ça fait des décennies  
6 qu'il en est ainsi.

7 Alors, je pense que nous avons affaire à des  
8 catégories différentes de ce qu'on peut appeler  
9 « interférence » ou « ingérence étrangère ».

10 **Me DAVID MATAS:** Il y a eu des sanctions  
11 imposées par le Sous-comité des droits de la personne et  
12 Kenny Chiu en a parlé dans son témoignage. On parle de TR9.EN  
13 dans le cas de ce document (sic), à la page 97 et 98. Il est  
14 question de ces sanctions et il a dit que, par la suite, il y  
15 a eu des membres du Comité qui ont démissionné, qui ont été  
16 remplacés, et finalement, les gens qui ont démissionné se  
17 sont substitués aux gens qui ont été nommés, et cetera.

18 Que pensez-vous? Est-ce qu'il s'agit ou pas  
19 d'interférence, d'ingérence étrangère?

20 **Me MICHAEL CHONG:** D'après moi, les sanctions  
21 pour les députés, c'est perçu comme étant une fierté pour la  
22 plupart des députés, mais pour une petite minorité de  
23 parlementaires, ça peut avoir un effet délétère. Mais encore  
24 une fois, bien qu'il puisse y avoir des effets délétères sur  
25 les députés ou sur les Canadiens et Canadiennes de façon  
26 générale ou sur les entités au Canada, je ne pense pas que ça  
27 soit la même catégorie que l'ingérence étrangère.

28 **Me DAVID MATAS:** D'accord. Est-ce que vous

1 diriez que ce serait vrai également pour des sanctions sur  
2 les membres des communautés des diasporas plutôt que des  
3 commentaires en réaction par rapport aux points de vue par  
4 rapport des violations de matières de droits de la personne  
5 d'un État, imposé par notre État?

6 **Me MICHAEL CHONG:** Ça peut parfois avoir des  
7 effets délétères sur les membres des communautés des  
8 diasporas ou des défenseurs des droits de la personne, mais  
9 ce sont des outils utilisés par les États et qui sont cadres,  
10 encadrés par le droit international. Alors, oui, ça peut  
11 avoir un effet néfaste sur les gens qui sont les défenseurs  
12 des droits de la personne ou que les membres des communautés  
13 des diasporas, oui, ça peut avoir un impact très négatif.

14 Toutefois, je ne vais pas classifier les  
15 sanctions dans la même catégorie que l'ingérence étrangère.

16 **Me DAVID MATAS:** À moins que ce soit secret et  
17 corrompu.

18 **Me MICHAEL CHONG:** Les sanctions sont  
19 publiques, donc cette définition, ça ne met pas une menace,  
20 une activité de menace d'ingérence étrangère.

21 **Me DAVID MATAS:** Est-ce que les sanctions  
22 doivent toujours être publiques?

23 **Me MICHAEL CHONG:** À ce que je sache, les  
24 sanctions ont toujours été publiques dans les... les sanctions  
25 sont, de façon générale, publiques pour que les gens puissent  
26 savoir qui sont sanctionnés.

27 **Me DAVID MATAS:** Donc, une activité de  
28 répression, par exemple empêcher l'entrée, ça, c'est une

1 sanction qui vous a été imposée?

2 **Me MICHAEL CHONG:** Exactement.

3 **Me DAVID MATAS:** Mais empêcher l'entrée, ça  
4 n'est pas forcément public. Vous pourriez l'apprendre tout  
5 simplement en étant refusé le droit d'entrée. Et si ce  
6 n'était pas publié, si vous l'avez appris en étant refusé  
7 l'entrée, est-ce que ce serait de l'ingérence étrangère?

8 **Me MICHAEL CHONG:** Écoutez, les États ont le  
9 droit de nier, d'empêcher l'entrée des citoyens, c'est un  
10 droit qui existe depuis longtemps, et le fait qu'un État  
11 refuse l'entrée pour un étranger, pour moi, je ne pense qu'il  
12 s'agit là d'ingérence étrangère.

13 **Me DAVID MATAS:** La sanction qui vous a été  
14 imposée pour ne pas faire affaire, ce n'était pas votre cas,  
15 mais en tout cas, ce genre de sanctions, de façon théorique,  
16 ça pourrait tout simplement arriver sans avoir été publié à  
17 l'avance que les gens dans le pays étranger pourraient... on  
18 pourrait leur dire de façon privée et non pas  
19 (inintelligible), si c'est privé et non pas public, est-ce  
20 que c'est encore une fois pas de l'ingérence étrangère?

21 **Me MICHAEL CHONG:** Je ne peux pas répondre à  
22 la question. C'est tellement hypothétique. C'est une  
23 hypothèse. Alors, de façon générale, les États ont utilisé  
24 des sanctions de façon légale en vertu du droit international  
25 pour affecter leurs intérêts. Le Canada l'a fait, d'autres  
26 démocraties l'ont fait, et des États autoritaires également.

27 Alors, d'après moi, ce n'est pas une activité  
28 d'ingérence étrangère, les sanctions.

1                   **Me DAVID MATAS:** Ce sont là toutes mes  
2 questions.

3                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup.  
4 Nous avons, pour le Parti conservateur,  
5 Monsieur De Luca.

6                   **Me NANDO DE LUCA:** Pas de questions.

7                   **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Pas de  
8 questions.

9                   Ensuite, nous avons AG.

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BARNEY BRUCKER:**

11                   **Me BARNEY BRUCKER:** Bonjour encore, Monsieur  
12 Chong. Ça ne fait pas très longtemps, mais il semble que ça  
13 fait un moment.

14                   La Commission nous avait fourni hier soir  
15 avec un document qu'on a vu à l'écran aujourd'hui par rapport  
16 aux réunions que vous avez eues avec le SCRS, et vous nous  
17 avez dit que vous avez préparé seulement le document au mois  
18 de mai.

19                   **Me MICHAEL CHONG:** C'est exact. Et je l'ai  
20 donné à la Commission au mois de mai, je pense. Ils l'ont  
21 depuis quelques mois, bien des mois.

22                   **Me BARNEY BRUCKER:** Et est-ce que ça a été  
23 préparé... quand vous l'avez préparé, est-ce que vous aviez  
24 d'autres notes ou...

25                   **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

26                   **Me BARNEY BRUCKER:** Est-ce que vous les avez  
27 fournis à la Commission?

28                   **Me MICHAEL CHONG:** Non.

1                   **Me BARNEY BRUCKER:** Ce que nous avons ici,  
2                   c'est assez bref et il y a peut-être une raison pour cela, ça  
3                   dépend de quoi il s'agissait dans la réunion, mais je me  
4                   demande : est-ce que vous avez encore le matériel avec lequel  
5                   vous avez préparé le document?

6                   **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

7                   **Me BARNEY BRUCKER:** Je vais demander à ce que  
8                   vous puissiez le fournir à la Commission et qu'ils puissent  
9                   l'examiner pour déterminer s'ils peuvent le fournir aux  
10                  parties.

11                  **Me MICHAEL CHONG:** Je veux bien le faire. Il  
12                  n'y a pas beaucoup de matériel, c'est des entrées dans mon  
13                  agenda. Ça, je peux fournir et ce sont... c'est mon personnel  
14                  qui se rappelle.

15                  **Me BARNEY BRUCKER:** J'ai eu l'impression que  
16                  quand je l'ai lu, il y avait la participation d'autres.

17                  **Me MICHAEL CHONG:** Oui, de mon personnel.

18                  **Me BARNEY BRUCKER:** Vous avez aussi des appels  
19                  téléphoniques avec le service à l'époque, n'est-ce pas?

20                  **Me MICHAEL CHONG:** Eh bien, je ne me rappelle  
21                  pas. Je n'ai... c'est possible, mais je ne m'en rappelle pas.

22                  **Me BARNEY BRUCKER:** J'ai compris que vous avez  
23                  dit qu'après la première séance, les autres réunions que vous  
24                  avez notées dans le document, il s'agissait qu'ils vous  
25                  écoutaient.

26                  **Me MICHAEL CHONG:** Oui, exactement. La  
27                  première réunion, c'était à la demande... bon, il y avait  
28                  quatre réunions. Tout d'abord, la première réunion, on m'a

1 demandé... on a donné une séance d'information officielle, mais  
2 non classifiée. C'était dans leur bureau à Toronto, c'était  
3 un PowerPoint sur la nature des activités d'ingérence  
4 étrangère et ce que les députés peuvent faire pour contrer  
5 ça.

6 Par la suite, on m'a contacté trois fois, le  
7 Service voulait me rencontrer et pour me poser des questions.  
8 Et j'ai essayé de répondre au mieux, et voilà, c'était la fin  
9 des réunions. Il y avait trois réunions... quatre réunions en  
10 tout. La première séance était une séance d'information et  
11 les trois autres, c'était le Service qui voulait me poser des  
12 questions.

13 **Me BARNEY BRUCKER:** Est-ce qu'on pourrait  
14 mettre à l'écran le document 134... pardon, 131134? 013134.

15 Si on ne peut pas le trouver, on peut passer.

16 **Me ERIN DANN:** C'est CAN13134, il me semble.

17 Monsieur Brucker, je pense qu'il s'agit d'un  
18 document...

19 **Me BARNEY BRUCKER:** Oui. Oui, excusez, j'ai  
20 rajouté un chiffre.

21 **--- PIÈCE No. CAN013134 0001:**

22 CSIS Engagement with Michael Chong -  
23 CPC MP for Wellington-Halton Hills

24 **Me BARNEY BRUCKER:** Si vous pouvez bien aller  
25 à la boîte. Merci.

26 Alors, ce document, il s'agit de quatre  
27 pages. La plupart du texte est caviardé et la seule  
28 information qu'il y a par rapport à ces réunions avec le

1 Service qu'on voit ici, c'est la réunion du 25 juin. Vous  
2 avez dit que c'était le 24 2021, mais dans la boîte là, avec  
3 le texte en bleu, on voit :

4 « Résumé des discussions que le  
5 Service a eues avec le député Chong  
6 suite à la séance d'information, y  
7 inclut les questions posées par  
8 monsieur Chong et les réponses  
9 fournies par le Service. »

10 Tout ce que je voulais dire, c'est : est-ce  
11 qu'on pourrait pas dire que c'était un dialogue entre vous et  
12 le Service? C'était pas simplement vous qui avez à fournir  
13 des informations et eux qui ne disaient rien?

14 **Me MICHAEL CHONG:** Non, c'est ça, il s'agit de  
15 la séance d'information du 24 juin. Donc, j'ai écouté la  
16 présentation PowerPoint, et ensuite, suite à ça, il y a eu  
17 une discussion, il y avait des questions de ma part et des  
18 réponses du Service.

19 **Me BARNEY BRUCKER:** Si on peut passer  
20 maintenant à quelques questions par rapport aux sanctions.  
21 Vous savez que notre gouvernement sanctionne des personnes  
22 dans d'autres pays et de temps à autre?

23 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

24 **Me BARNEY BRUCKER:** C'est tout à fait  
25 habituel, n'est-ce pas?

26 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

27 **Me BARNEY BRUCKER:** Ce que j'ai compris de  
28 votre témoignage, c'est que les sanctions que vous avez pu

1 apprendre ne vous a pas empêché dans votre travail en tant  
2 que député, car vous n'alliez pas voyager en Chine et vous  
3 n'y avez pas à faire affaire là-bas, vous n'avez pas des  
4 affaires là-bas.

5 **Me MICHAEL CHONG:** C'est juste.

6 **Me BARNEY BRUCKER:** Est-ce qu'à un moment  
7 donné, est-ce que vous avez appris qu'il y avait des  
8 sanctions à l'encontre d'un des membres de votre famille?

9 **Me MICHAEL CHONG:** Non, je ne suis pas au  
10 courant.

11 **Me BARNEY BRUCKER:** Vous avez mentionné qu'il  
12 y avait cinq produits de renseignement que certaines  
13 personnes auraient dû les voir et ils ne l'ont pas vu. Ce que  
14 je me rappelle, il s'agit de trois rapports et c'est les  
15 notes pour la gestion de l'information. Je ne me rappelle  
16 plus quel était le cinquième, c'était... vous pouvez  
17 m'éclaircir?

18 **Me MICHAEL CHONG:** Eh bien, ce qui a été  
19 rapporté auparavant, c'est qu'il y avait deux produits de  
20 renseignement : deux par rapport à une séance de mai 2021, et  
21 le deuxième, c'était une évaluation de renseignement de  
22 juillet 2021. Et ce qui était dans le rapport, c'était qu'il  
23 y avait trois produits précédents, qui étaient beaucoup plus  
24 importants, qui ont été soumis au gouvernement par rapport à  
25 la collecte d'informations secrètes sur moi-même et ma  
26 famille étendue.

27 Et on n'a pas indiqué dans les... quel type de  
28 produits de renseignement c'est le produit le plus important.

1 (Inintelligible) les évaluations où c'était des séances  
2 d'information. Ils ont tout simplement dit que c'était trois  
3 produits précédents très pertinents qui avaient été envoyés  
4 aux ministres du gouvernement.

5 **Me BARNEY BRUCKER:** Donc, le cinquième  
6 document, ce serait l'évaluation que vous avez parlé de ça,  
7 et ça, on vous avait lu une proportion le 2 mai 2023.

8 **Me MICHAEL CHONG:** C'est ça.

9 **Me BARNEY BRUCKER:** Est-ce qu'on vous a donné  
10 un exemplaire?

11 **Me MICHAEL CHONG:** Non.

12 **Me BARNEY BRUCKER:** Est-ce qu'on peut regarder  
13 le IMU... oui, c'est CAN18796.

14 Et en attendant, Monsieur Chong, c'est le  
15 document qui précédait la première séance d'information que  
16 vous avez eue au mois de juin 2021, et nous l'avons là.

17 Si vous pouvez faire dérouler à travers le  
18 document. Je pense qu'il faudrait la page 2. Voilà. Voilà. Un  
19 petit peu plus. Voilà.

20 Là, je vais... j'ai pas beaucoup de temps, donc  
21 je résume. Là, il s'agit d'aviser les gens qui ont reçu cette  
22 note que le SCAC va faire des séances d'information à vous-  
23 même et à monsieur Chiu, aux députés par rapport aux menaces  
24 d'ingérence étrangère de la République populaire de Chine.

25 Si on passe au troisième paragraphe,  
26 continuez. L'autre direction. Voilà. Vous pouvez arrêter.

27 « Chong a été affilié avec des  
28 efforts pour noter les activités

1                                    menaçantes de la PRC vis-à-vis... en  
2                                    ciblant le Canada, et Chiu est le  
3                                    député dans une circonscription qui  
4                                    fait l'objet d'un intérêt de la  
5                                    PRC. »

6                                    Et on parle d'un objectif des séances  
7                                    d'information.

8                                    Vous, je voudrais suggérer, pour faire ces  
9                                    notes d'information, il n'y avait pas besoin de... ils avaient  
10                                   besoin d'une autorité de quiconque, que ce soit, une autorité  
11                                   ministérielle, ils pouvaient le faire de leur propre...

12                                   **Me GIB van ERT:** Excusez. C'est que c'est pas  
13                                   une question juridique.

14                                   **Me BARNEY BRUCKER:** Il semble connaître la  
15                                   façon que les agences et les renseignements fonctionnent. Je  
16                                   ne la pose pas en tant qu'avocat. Simplement, je me demande  
17                                   s'il comprend ou s'il pense que le ministre... excusez, que la  
18                                   SCRS avait besoin de l'autorité du ministre pour fournir ces  
19                                   séances d'information.

20                                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, oui, je pense qu'on  
21                                   peut répondre à cette question.

22                                   **Me MICHAEL CHONG:** Ma compréhension, c'est que  
23                                   le SCRS avait cherché et avait demandé l'approbation du  
24                                   Bureau du Premier ministre et qu'on l'avait refusée,  
25                                   l'autorisation, jusqu'à ce que, à ce moment-là, le Bureau du  
26                                   Premier ministre a permis au SCRS de faire des séances  
27                                   d'information avec des informations non classifiées, avec des  
28                                   députés en commençant avec moi-même et ensuite pour d'autres

1 députés dans la Chambre des... de la Chambre des communes.

2 **Me BARNEY BRUCKER:** Je voudrais suggérer que  
3 cette note, tout ce que ça fait, ça indique aux gens qu'ils  
4 vont la recevoir, que nous allons faire des séances  
5 d'information avec ces deux députés, et, en fait, ils l'ont  
6 fait.

7 **Me MICHAEL CHONG:** Moi, ce que j'ai compris,  
8 c'est que le greffier du Bureau du Conseil privé était allé  
9 voir le... en 2018, est allé voir le premier ministre avec un  
10 plan d'action pour protéger notre... de ce qui était une menace  
11 existentielle de la PRC, et cette approbation a été refusée,  
12 et ensuite le conseiller à la Sécurité a demandé des  
13 approbations qui n'ont pas été données.

14 Mais d'après ce que j'ai pu comprendre, il y  
15 avait beaucoup de pression du Service et on a permis un  
16 élément de ce plan d'action d'aller de l'avant, et ça,  
17 c'était les séances d'information qui a commencé avec mes... ma  
18 séance d'information de juin 2021.

19 **Me BARNEY BRUCKER:** Je pense qu'on va entendre  
20 monsieur Chiu nous dire qu'il n'a pas reçu, mais est-ce que  
21 vous savez si, oui ou non, ç'a été reçu par d'autres qui sont  
22 mentionnés là?

23 **Me MICHAEL CHONG:** Je n'ai pas d'informations.  
24 Je note qu'au même moment, il y avait une demande pour un  
25 mandat pour la sécurité nationale qui, pendant 54 jours, et  
26 ça, c'était à la même époque. Donc, il semblerait qu'il y  
27 avait pas mal d'informations qu'il ne recevait pas dans cette  
28 période des premiers six mois de 2021.



1 et d'autres députés. »

2 Donc, il vous a été suggéré... bon, je sais pas  
3 s'il vous avait été suggéré, mais le fait que, le 18 mai,  
4 cela a été écrit indique que ça ne s'applique pas à votre  
5 briefing, mais à des séances d'information qui seraient  
6 venues après vous. Seriez-vous d'accord?

7 **Me MICHAEL CHONG:** Ça, ce n'est pas la  
8 directive ministérielle du 18 mai.

9 **Me BARNEY BRUCKER:** C'est une note du ministre  
10 qui l'a signée le 18 mai où il parle du briefing que vous  
11 avez eu et ce qui allait être donné par la suite.

12 **Me MICHAEL CHONG:** Le ministre a émis la  
13 directive ministérielle après le premier rapport dans le  
14 *Globe and Mail*.

15 **Me BARNEY BRUCKER:** Je voulais demander la  
16 question. L'information dans le *Globe and Mail*, vous avez dit  
17 lorsque vous avez eu le briefing du NSIA et le directeur  
18 Vigneault a confirmé l'information dans le *Globe and Mail*.  
19 Quelle était cette information?

20 **Me MICHAEL CHONG:** Oui, c'était deux  
21 informations qui étaient confirmées avec des nuances. Tout  
22 d'abord, il y avait un représentant accrédité du consulat  
23 chinois, monsieur Wei Zhao, qui collectait en secret de  
24 l'information à mon égard pour me cibler potentiellement à  
25 l'avenir, moi et ma famille. Deuxièmement, que le ministère  
26 de la Sécurité d'État que j'ai mentionné — est-ce que vous  
27 l'avez dans un autre document à l'écran? —, le Service secret  
28 de la République populaire de Chine avait reçu cette

1 information.

2 **Me BARNEY BRUCKER:** Vous avez mentionné – et  
3 je paraphrase – dans votre résumé d’entretien de la phase 2,  
4 une partie de ce que vous avez dit aujourd’hui, si je  
5 comprends bien, cette procédure dans laquelle on se retrouve  
6 maintenant aurait été mieux effectuée et aurait dû être  
7 effectuée à la Chambre ou dans un des comités, n’est-ce pas?

8 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

9 **Me BARNEY BRUCKER:** Et les députés, qu’ils  
10 siègent au Comité ou qu’ils aient une fonction parlementaire  
11 en Chambre, ont un privilège parlementaire et sont liés par  
12 des restrictions sur l’information classifiée, n’est-ce pas?

13 **Me MICHAEL CHONG:** Oui.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur Brucker, ça sera  
15 votre dernière question.

16 **Me BARNEY BRUCKER:** Donc, tout membre d’un  
17 comité ou député qui parle en Chambre pourrait divulguer  
18 n’importe quelle information, qu’elle soit classifiée ou non,  
19 et ce faisant, ça serait public.

20 **Me MICHAEL CHONG:** Oui, tout comme lorsque le  
21 premier ministre a révélé des informations hautement  
22 classifiées et sensibles mettant en mal la conduite des  
23 relations internationales lorsqu’en septembre de l’an  
24 dernier, 2023, il a révélé que la République indienne était  
25 soi-disant derrière un assassinat sur le territoire canadien  
26 d’un sikh à Vancouver. Donc, ça, c’est un exemple du  
27 gouvernement qui publie de l’information hautement classifiée  
28 qui a affecté les relations internationales à la Chambre des

1 communes. Alors, peut-être qu'il parlera de ça lorsqu'il sera  
2 là.

3 **Me BARNEY BRUCKER:** Merci.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Avocat de Monsieur Chong,  
5 avez-vous des questions?

6 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GIB van ERT:**

7 **Me GIB van ERT:** Merci, Madame la Commissaire.

8 Deux points qui découlent des questions  
9 posées par madame Rodriguez.

10 Je vais demander qu'on affiche CAN.SUM.017,  
11 s'il vous plait. Paragraphe 10. Merci.

12 La dernière phrase, Monsieur Chong, vous avez  
13 donné des preuves à la Commissaire à propos de ça et je veux  
14 juste être sûr d'avoir bien compris votre point. La dernière  
15 phrase dans ce paragraphe nous dit, et ça fait référence à la  
16 Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, et vous  
17 vous rappellerez que vous avez témoigné concernant la  
18 collecte secrète d'informations vous ciblant, par exemple, ou  
19 'autres députés.

20 Dans la dernière phrase, on dit :

21 « Seulement lorsque cette information  
22 est utilisée pour effectuer des  
23 actions clandestines visant à tromper  
24 ou coercitives est-ce que le travail  
25 diplomatique devient de l'ingérence  
26 étrangère. »

27 Est-ce que vous seriez en désaccord avec  
28 cette description de ces actions qui sont la différence?

1                   **Me MICHAEL CHONG:** C'est ça, cette phrase  
2 n'est pas cohérente avec les conclusions du rapport NSIRA de  
3 2020 publié par le gouvernement en décembre 2023 à propos du  
4 programme de rapport de sécurité global. Le gouvernement a  
5 accepté les conclusions et recommandations de ce rapport. Ce  
6 rapport concluait que la collecte en secret d'informations  
7 est une contravention des principes de la Convention de  
8 Vienne. Cette phrase est donc incohérente avec la conclusion  
9 de ce rapport et le fait que le gouvernement ait accepté ce  
10 rapport.

11                   **Me GIB van ERT:** Merci.

12                   Et mon deuxième point, votre témoignage  
13 devant le Conseil indique que les responsabilités pour la  
14 sécurité nationale reposent auprès du premier ministre ou des  
15 gens qui le désignent, et vous avez mentionné le document du  
16 gouvernement responsable.

17                   C'est MMC.26, le document. Si on peut  
18 l'afficher?

19                   **--- PIÈCE No. MMC0000026:**

20                   Open and Accountable Government 2015

21                   **Me GIB van ERT:** Et en réponse à madame  
22 Rodriguez, vous avez dit que vous comprenez que ce document  
23 dit que le premier ministre a la responsabilité unique de la  
24 sécurité nationale. Je veux juste vous montrer le passage et  
25 vous demander si j'ai bien compris.

26                   Donc, si on peut aller à la page 56 dans le  
27 texte imprimé. Je ne sais pas si c'est le numéro de page dans  
28 le PDF ou non, on va voir. La 56<sup>e</sup> page. Alors, descendons

1       davantage. Voilà. Alors, au niveau « Des fonctions et des  
2       pouvoirs du premier ministre ». Voilà.

3                       Alors, ça dit que :

4                       « Le premier ministre, en tant que  
5                       dirigeant du parti politique ayant la  
6                       confiance de la Chambre des communes,  
7                       doit former le gouvernement. »

8                       Et ensuite, ça indique que :

9                       « Les fonctions principales et les  
10                      pouvoirs exclusifs du premier  
11                      ministre sont essentiels. »

12                     Et il y a des points, je vais vous porter au  
13       dernier point qui est deux pages plus loin, à la page 58.  
14       Voilà.

15                     Ça dit :

16                     « En tant que chef du gouvernement,  
17                     le premier ministre a la  
18                     responsabilité spéciale pour la  
19                     sécurité nationale... », et cetera.

20                     Monsieur, est-ce à cela dont vous faisiez  
21       référence lorsque vous parliez des responsabilités à madame  
22       Rodriguez?

23                     **Me MICHAEL CHONG:** Oui, c'était à ça que je  
24       faisais référence et je note que les mots « responsabilités  
25       spéciaux » sont en italique pour insister dans ce point.

26                     **Me GIB van ERT:** C'est tout pour moi. Merci.

27                     **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. Y a-t-il un  
28       réinterrogatoire?

1                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Non. Merci, Madame la  
2                   Commissaire.

3                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, merci. Nous allons  
4                   prendre la pause et nous reprendrons à 14 h 10.

5                   **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il  
6                   vous plait.

7                   The sitting of the Commission is now in  
8                   recess until 2:10 p.m. Cette séance de la Commission est  
9                   maintenant suspendue jusqu'à 14 h 10.

10                  --- Upon recessing at 12:50 p.m./

11                  --- La séance est suspendue à 12 h 50

12                  --- Upon resuming at 2:14 p.m. /

13                  --- La séance est reprise à 14 h 14

14                  **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il  
15                  vous plait.

16                  This sitting of the Foreign Interference  
17                  Commission is now back in session. Cette séance de la  
18                  Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en  
19                  session.

20                  The time is 2:14 a.m. Il est 14 h 14.

21                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, bon après-midi.

22                  <Non interprété> I think Mr. Ferguson, you're  
23                  the one conducting the examination this afternoon? And the  
24                  next witness is Ms. Kwan?

25                  **Mme JENNY KWAN:** Bon après-midi.

26                  **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que nous pouvons  
27                  assermenter le témoin?

28                  **LE GREFFIER:** Bien.

1 Madame Kwan, est-ce que vous pouvez indiquer  
2 votre nom?

3 **Mme JENNY KWAN:** Jenny Kwan – K-W-A-N.

4 **--- MS. JENNY KWAN, Sous affirmation solennelle:**

5 **LE GREFFIER:** Merci.

6 Monsieur l'avocat, vous pouvez y aller.

7 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me MATTHEW FERGUSON:**

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci, Madame Kwan.

9 Est-ce que nous pouvons voir le document dont  
10 la cote va apparaître à l'écran, s'il vous plait? Cote  
11 WIT0078.EN.

12 Le 18 juillet 2024, vous avez été interrogée  
13 par un avocat de la Commission. Est-ce exact?

14 **Mme JENNY KWAN:** Oui.

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** Un résumé a été préparé  
16 par un avocat de la Commission. Avez-vous examiné  
17 l'exactitude du document?

18 **Mme JENNY KWAN:** Oui.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous avez  
20 apporté des corrections ou des modifications au document?

21 **Mme JENNY KWAN:** Oui.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous voulez  
23 apporter une correction aujourd'hui?

24 **Mme JENNY KWAN:** Oui. Il y a une ligne qui  
25 doit être corrigée à propos de la sous-traitance, donc le  
26 terme devrait être « sous-traitance » pour les bureaux de  
27 délivrance de visas. Bon, je vais regarder.

28 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur Ferguson, c'est

1 le paragraphe 24.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, voyons le  
3 paragraphe 24 pour que tout le monde puisse suivre.

4 **Mme JENNY KWAN:** Donc, on devrait faire une  
5 modification à la troisième ligne.

6 **L'INTERPRÈTE:** Madame Kwan a dit que, comme il  
7 s'agissait de sous-traitance.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Entendu. On va le noter.  
9 Est-ce que vous voudriez faire d'autres modifications?

10 **Mme JENNY KWAN:** Non.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Nous allons aussi... le  
12 document 878.FR qui est la traduction française, les deux  
13 documents seront déposés en preuve.

14 **--- PIÈCE No. WIT0000078.EN:**

15 Interview Summary - Jenny Kwan  
16 (Stage 2)

17 **--- PIÈCE No. WIT0000078.FR:**

18 Résumé de l'entrevue : Jenny Kwan  
19 (étape 2)

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Madame Kwan, lors de  
21 votre témoignage lors de la première phase de l'enquête, vous  
22 avez parlé du rôle des organisations sino-canadiennes lorsque  
23 vous êtes devenue... lorsque vous vous êtes fait entendre  
24 davantage sur la scène canadienne. Et quand est-ce que vous  
25 avez remarqué un changement de la part de certaines  
26 organisations.

27 **Mme JENNY KWAN:** alors qu'il y a eu une  
28 escalade de la situation à Hong Kong avec la *Loi sur la*

1       *sécurité nationale*, j'ai commencé à participer à différents  
2       rassemblements, et lors d'un rassemblement auquel j'ai  
3       participé, c'était un rassemblement devant le consulat de  
4       Chine. Donc, j'ai pris la parole à cette occasion et, depuis  
5       lors, il y a eu des changements dans le comportement des gens  
6       vis-à-vis de moi. Et le grand changement, c'était en  
7       particulier les activités sur les plateformes où il y a eu  
8       une baisse des invitations envers... qui m'étaient destinées  
9       pour que je participe à certains événements, et cette  
10      diminution était même plus marquée. Et lorsque j'ai commencé  
11      à réfléchir aux activités d'ingérence étrangère, j'ai  
12      remarqué aussi un changement dans les dons.

13               **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors,  
14      rétrospectivement, vous dites que vous avez remarqué qu'il y  
15      avait eu un changement dans les relations qui a commencé à  
16      l'époque où vous avez pris part à une manifestation devant le  
17      consulat de Chine.

18               **Mme JENNY KWAN:** Je crois que c'est exact. Il  
19      y a eu un certain nombre d'activités qui se sont déroulées,  
20      qui ont abouti à cela, mais, oui, c'est un incident que j'ai  
21      noté.

22               **Me MATTHEW FERGUSON:** Et vous avez parlé des  
23      dons. Qu'est-ce que vous vouliez dire à ce propos?

24               **Mme JENNY KWAN:** Certains dons ont disparu,  
25      des dons de certaines personnes, et parfois, c'était des dons  
26      qui étaient assez réguliers, et à partir de 2019, ces dons se  
27      sont terminés.

28               **Me MATTHEW FERGUSON:** Et vous avez dit qu'on

1 vous a affirmé que le consulat de Chine s'était prononcé...  
2 avait prononcé un décret contre vous.

3 **Mme JENNY KWAN:** Oui. En général, lors de tels  
4 évènements, on essaye de parler aux membres des différentes  
5 communautés. Ça fait partie de la mobilisation. Donc, il y a  
6 eu un individu qui a parlé longuement à un membre de mon  
7 équipe et on lui a dit que, dans la communauté des affaires,  
8 on s'était fait dire de cesser les relations avec moi.

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que c'est une...  
10 quelque chose qu'on vous a signalé ou que vous avez eu une  
11 conversation directe?

12 **Mme JENNY KWAN:** Ça m'a été signalé.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Quand est-ce que ça vous  
14 a été signalé?

15 **Mme JENNY KWAN:** Peu après l'évènement ce  
16 soir, on m'a avisé que cette conversation avait eu lieu,  
17 c'était ce jour-là.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce qu'il y a eu des  
19 renseignements sur la façon dont... la façon ou la date à  
20 laquelle cette ordonnance a été livrée?

21 **Mme JENNY KWAN:** Non, pas de date précise.  
22 Nous n'avons pas reçu de date précise.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et est-ce que  
24 rétrospectivement ou à partir de ce moment-là, est-ce que  
25 vous avez remarqué quelque chose à propos de certains  
26 comportements?

27 **Mme JENNY KWAN:** Oui. J'ai examiné les  
28 invitations parce que les activités sur les plateformes

1        comprennent des invitations à des événements. Nous avons  
2        imprimé les invitations sur les différentes années pour  
3        examiner le volume et nous avons remarqué que, à partir de  
4        2105, lorsque j'ai été élue au niveau fédéral, par rapport à  
5        l'année 2015, maintenant, il y a une baisse significative des  
6        invitations, et je dirais que peut-être un quart ou peut-  
7        être, au mieux, un tiers, voilà, les invitations que je  
8        reçois.

9                    **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, ce sont des  
10       invitations pour des événements organisés par des groupes et  
11       des associations, mais il y a encore certaines invitations.  
12       Est-ce exact?

13                   **Mme JENNY KWAN:** Oui, c'est exact, il y en a  
14       qui m'arrive, mais il y en a qui se sont terminés alors  
15       qu'avant, ces organisations m'invitaient assez régulièrement  
16       à des événements communautaires.

17                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Lors de votre entretien  
18       lors de la phase 2, vous avez dit que... vous avez parlé de  
19       certains dilemmes vis-à-vis des événements auxquels vous  
20       pouviez participer, événements organisés par des  
21       organisations chinoises.

22                   **Mme JENNY KWAN:** Oui. Étant donné que je suis  
23       une cible et étant donné les rapports qui ont été publiés,  
24       par exemple les rapports sur les agents intermédiaires du  
25       Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le  
26       renseignement, j'ai essayé de sonder le paysage. Par exemple,  
27       il y a des organisations connues du Front Uni et lorsqu'on  
28       reçoit des invitations de... ces invitations de ces

1 organisations qui peuvent peut-être faire de l'ingérence, eh  
2 bien, on s'interroge.

3 Et d'un côté, il y a du bon travail qui est  
4 fait dans la communauté par ces organisations. C'est aussi  
5 une occasion à titre d'élue de nouer des liens avec la  
6 communauté, mais si vous y allez, et si, par exemple, ces  
7 groupes se livrent à des activités d'ingérence étrangère,  
8 est-ce que je les valide? Est-ce que cela veut dire que je  
9 suis une participante, en particulier de plein gré, à ces  
10 activités?

11 Donc, c'est vraiment un énorme dilemme et  
12 j'essaye de déterminer quelle la bonne chose à faire. Donc,  
13 j'essaye de prendre des décisions au cas par cas selon  
14 l'évènement dont il s'agit et selon que c'est pertinent pour  
15 la communauté, et je dirais que le soutien aux initiatives  
16 communautaires que j'ai défendues, que j'ai soutenues, ou qui  
17 amplifient mon propre patrimoine dans le cadre de la mosaïque  
18 multiculturelle canadienne, ce sont des évènements auxquels  
19 il est important d'assister. Par contre, j'ai décidé de ne  
20 pas participer à la célébration de l'anniversaire de la  
21 République populaire de Chine.

22 Ce sont des décisions difficiles à prendre,  
23 ce sont des décisions difficiles pour moi parce que je ne  
24 voudrais pas, à mon insu ou en partie volontairement,  
25 soutenir des organisations qui se livrent à des activités  
26 d'ingérence étrangère.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous nous avez parlé que  
28 vous faites face à un dilemme lorsqu'il s'agit ou non de

1 participer à ces invitations. Quand est-ce que vous commencez  
2 à questionner cela?

3 **Mme JENNY KWAN:** Eh bien, depuis qu'on m'a dit  
4 que j'étais une cible, lorsqu'on m'a mise en garde contre  
5 cela.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous dites que vous avez  
7 appris que vous étiez une cible. Vous parlez du breffage que  
8 vous avez reçu en mai 2023 du Service canadien du  
9 renseignement de sécurité?

10 **Mme JENNY KWAN:** Oui, c'est exact.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous avez dit qu'il y a  
12 des organisations ou des associations dont on sait qu'elles  
13 ont des liens avec le Service du travail... du Front du travail  
14 uni, mais quelles sont vos sources d'information?

15 **Mme JENNY KWAN:** En général, ce sont des  
16 informations du domaine public. Je n'ai jamais reçu de  
17 confirmation de responsables me disant que ce sont des  
18 organisations du service du Front du travail uni. Donc, il  
19 faut faire preuve de jugement parce qu'on n'a pas  
20 d'informations claires. Et pour les parlementaires, ce serait  
21 utile d'avoir des lignes directrices pour savoir comment se  
22 comporter.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, vous dites que...  
24 quand vous parlez de recevoir des informations de sources non  
25 officielles, vous dites que c'était dans la rue ou...

26 **Mme JENNY KWAN:** Oui, dans la rue, dans la  
27 communauté, des reportages sur les médias. Parfois, vous  
28 observez ces organisations et leurs activités et vous essayez

1 d'avoir un point de vue.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et vous parlez de prises  
3 de position publiques de ces organisations?

4 **Mme JENNY KWAN:** C'est exact.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et vous dites que vous  
6 ne participez plus à la célébration de la fête nationale de  
7 la République populaire de Chine. Depuis quand?

8 **Mme JENNY KWAN:** Lorsqu'on m'a informée que  
9 j'étais une cible de la République populaire de Chine.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je vais vous montrer un  
11 document.

12 037901. Et si vous pouvez passer à la  
13 deuxième page pour identifier le document.

14 Ici, il s'agit d'un document en date de  
15 février 2024, « Menaces aux institutions démocratiques du  
16 Canada ». Il y a un certain caviardage. Et on parle ici des  
17 observations des acteurs, des intentions et les activités  
18 liées à l'ingérence étrangère en septembre 2021 et avant  
19 septembre 2021, et SITE a pris connaissance de ces faits.

20 Alors, il y a à la page 3 une partie... bon,  
21 c'est le point 8.

22 Avez-vous déjà ce document?

23 **Mme JENNY KWAN:** Oui.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** J'imagine assez  
25 récemment?

26 **Mme JENNY KWAN:** Oui. Hier.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, paragraphe 8,  
28 « Mobiliser et utiliser les organismes communautaires ».

1 Prenez connaissance de ce paragraphe qui parle des réseaux et  
2 de faciliter des activités d'ingérence étrangère et si cela  
3 va de pair avec ce que vous avez vécu, ce que vous avez  
4 observé et ce que vous avez entendu.

5 **Mme JENNY KWAN:** Eh bien, je dirais qu'en  
6 termes d'expérience directe, bon, puis-je dire que j'ai subi  
7 un impact direct parce que j'ai des preuves à l'appui? Alors,  
8 j'imagine que c'est pourquoi ce travail est important. Et là  
9 où il pourrait possiblement y avoir des situations ou des  
10 instances où je me pose la question peut-être que c'est une  
11 activité d'ingérence étrangère et ça serait important pour  
12 les différents hauts fonctionnaires et ministères qui doivent  
13 ensuite faire l'examen.

14 Alors, à ces fins-là, je dirais que je crois  
15 qu'il est juste de dire que j'ai certaines inquiétudes par  
16 rapport à ces activités, il pourrait y avoir un impact direct  
17 sur moi. Cependant, je ne peux pas dire en toute certitude  
18 nécessairement que c'est en fait ce qui se passe.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, vous n'avez pas  
20 de preuves directes d'activités qui vous ciblent?

21 **Mme JENNY KWAN:** Non. À part mes observations,  
22 non, et je crois que c'est peut-être lié.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** On va enlever le  
24 document et j'y reviens.

25 Madame Kwan, vous êtes députée depuis  
26 longtemps, depuis 2015, vous êtes au Parlement depuis 2015.  
27 Comme vous l'avez mentionné pendant votre entrevue à l'étape  
28 numéro 2, vous n'êtes pas consciente d'incidents avec

1 l'utilisation de réseaux clandestins autour des députés ou  
2 l'utilisation de réseaux clandestins.

3 **Mme JENNY KWAN:** C'est exact.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous avez  
5 subi des cyberattaques en tant que députée?

6 **Mme JENNY KWAN:** Non, je ne suis pas  
7 consciente de ça. Certaines questions qui ont été soulevées  
8 portaient sur une plateforme WeChat à titre d'exemple. Après  
9 mon élection, mon bureau s'est inscrit pour WeChat. Après une  
10 certaine période de temps, et on a attiré notre attention sur  
11 le fait qu'on avait enlevé certains de nos commentaires. On  
12 s'est rendu compte qu'on était en train de faire de la  
13 censure et on a arrêté d'utiliser la plateforme.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et quand avez-vous pris  
15 conscience de certaines de choses que vous mettiez sur WeChat  
16 étaient ensuite enlevées?

17 **Mme JENNY KWAN:** On s'est inscrit pour WeChat...  
18 oh, ça nous a pris du temps. On s'est inscrit en 2017, je  
19 crois, alors en 2019, on a cessé l'utilisation de WeChat.  
20 C'était autour de ce temps-là qu'on nous a informés ou que  
21 nous avons appris que certaines choses qu'on avait affichées  
22 avaient été enlevées.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Quelle était la nature  
24 du contenu qui a été enlevé par la suite?

25 **Mme JENNY KWAN:** Certains contenus portaient  
26 sur la commémoration du massacre Tian'anmen et  
27 l'anniversaire, d'autres contenus portaient sur le mouvement  
28 prodémocratie à Hong Kong, et des choses de cette nature-là.

1                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Maintenant, si je  
2 reviens au document CAN037690\_1 à la page 5 du document.

3                   Encore plus loin. Pardon, non, c'est pas là.  
4 Est-ce qu'on peut monter à la page 5 du PDF? Encore.

5                   **(COURTE PAUSE)**

6                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Pardon, je cherche un  
7 extrait qui dit que :

8                   « Des partis politiques, candidats et  
9 leur personnel sont ciblés par des  
10 activités de cybermenaces,  
11 cyberespionnage et *deep fakes* à  
12 l'avenir. »

13                   C'est à l'écran, la dernière ligne.

14                   Madame Kwan, vous avez dit que vous aviez  
15 enlevé WeChat. Alors, qu'est-ce que vous faites pour vous  
16 protéger en tant que députée contre de l'intimidation?

17                   **Mme JENNY KWAN:** S'il y a ces activités qui se  
18 passent sur la plateforme WeChat, je serais au courant parce  
19 que nous ne sommes pas actifs sur cette plateforme  
20 maintenant, alors il faudrait que je me fie sur des hauts  
21 fonctionnaires du gouvernement qui observeraient le phénomène  
22 et qui pourraient m'informer.

23                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, puisque vous  
24 n'avez pas de visibilité sur WeChat, vous n'avez pas moyen de  
25 savoir ce qui est mentionné sur vous.

26                   **Mme JENNY KWAN:** Non. Je ne pourrais pas le  
27 savoir.

28                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Qu'est-ce que vous

1 faites en général pour vous protéger contre la désinformation  
2 et la mésinformation à votre égard en ligne?

3 **Mme JENNY KWAN:** Si on prend connaissance, on  
4 essaie de réagir. Parfois, il pourrait y avoir de la  
5 mésinformation et de la désinformation qui attirent  
6 l'attention des médias et ils vont poser une question ou me  
7 demander de faire un commentaire. Normalement, c'est ce qu'on  
8 fait. De temps en temps, il pourrait y avoir des membres de  
9 la communauté qui vont dire, « ah ben, est-ce que vous saviez  
10 telle ou telle chose? » C'est comme ça qu'on a appris qu'on  
11 avait enlevé notre contenu sur WeChat. Alors, il s'agit de  
12 sources externes.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Êtes-vous consciente du  
14 soutien que vous avez reçu en tant que députée de la Chambre  
15 des communes ou tout autre ministère?

16 **Mme JENNY KWAN:** Quel genre de soutien? Vous  
17 parlez de sécurité?

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

19 **Mme JENNY KWAN:** Nous avons des services de  
20 sécurité de la Chambre des communes. Le sergent d'armes offre  
21 du soutien aux députés à la Chambre des communes.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous recevez  
23 du soutien pour protéger contre des activités sur internet,  
24 par rapport à la cybersécurité?

25 **Mme JENNY KWAN:** Non.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** Pendant l'entrevue à  
27 l'étape 2, vous dites que la diaspora chinoise utilise les  
28 médias sociaux et que c'est inquiétant. Est-ce que vous vous

1       rappelez?

2                   **Mme JENNY KWAN:** Oui.

3                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous avez exprimé des  
4 inquiétudes par rapport à TikTok?

5                   **Mme JENNY KWAN:** Oui.

6                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Quelle est votre  
7 inquiétude principale par rapport à TikTok?

8                   **Mme JENNY KWAN:** Premièrement, TikTok est  
9 gérée par une compagnie qui doit être à l'extérieur de la  
10 Chine, et la façon que c'est structuré, c'est que si vous  
11 êtes une entreprise à l'extérieur de la Chine, vous devez  
12 suivre les règles et règlements de la Chine. Alors, dans ce  
13 cas-là, ça voudrait signifier que la compagnie aurait besoin  
14 de permettre l'accès à leurs informations au gouvernement  
15 chinois. Cela signifie que, même dans un rôle de gestion et  
16 d'exploitation de la société, ils auraient besoin de  
17 permettre à un représentant du gouvernement chinois d'être  
18 dans un poste important au sein de l'organisation.

19                   Alors, voilà, ça, c'est ma première  
20 préoccupation par rapport à toute cette structure  
21 organisationnelle, et on sait qu'avec TikTok et avec cette  
22 plateforme en particulier, ils sont en train de faire la  
23 collecte de données à tel point que, bon, il y a toutes  
24 sortes de données différentes qui portent sur l'utilisateur,  
25 et toutes ces données peuvent être colligées et ensuite  
26 utilisées de n'importe quelle manière par le gouvernement  
27 chinois. Alors, ça m'inquiète profondément.

28                   **Me MATTHEW FERGUSON:** CAN... un document

1 CAN004358\_1.

2 Alors, il s'agit d'un précis analytique du  
3 Service de la sécurité. Ça dit – bon, il y a un caviardage –  
4 « Accès aux données occidentales – Le 30 décembre 2022 ».   
5 C'est un document qui a récemment été envoyé à la Commission  
6 avec caviardages.

7 Si vous restez là, ça commence avec le  
8 paragraphe, le premier paragraphe :

9 « TikTok, la première application des  
10 médias sociaux de la RPC, a le  
11 potentiel d'être exploitée par le  
12 gouvernement de la RPC pour accroître  
13 son influence et son pouvoir outre-  
14 mer, y compris au Canada.  
15 L'application est très utilisée..  
16 En dépit des assurances au contraire,  
17 les données personnelles sur les  
18 utilisateurs TikTok sont accessibles  
19 à la Chine. »

20 Est-ce que ça vous étonne, Madame Kwan?

21 **Mme JENNY KWAN:** Non, ça ne m'étonne pas du  
22 tout. Je partage ces inquiétudes et c'est une des raisons  
23 pour laquelle je crois fermement que nous devons agir de  
24 façon proactive par rapport à TikTok.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Page 2 du document.  
26 Alors, il y a un paragraphe au milieu qui est caviardé, mais  
27 ce qui ne l'est pas, ça dit que :

28 « TikTok a accès à un montant

1 important d'utilisateurs de données  
2 avec de l'information personnelle  
3 sensible. »

4 Et page 3, paragraphe 6 :

5 « Les rapports à sources ouvertes  
6 indiquent que les données de l'Ouest  
7 sont accessibles à la Chine, alors  
8 que ByteDance a dit que les données  
9 sont stockées aux États-Unis et à  
10 Singapour, et pas en Chine, et que le  
11 code de TikTok a certaines  
12 fonctionnalités de base, telles que  
13 d'autres produits ByteDance. Un  
14 document interne de ByteDance, de la  
15 vérification interne, démontre que  
16 les données stockées sur des serveurs  
17 à l'extérieur de la Chine sont peut-  
18 être aussi sur les serveurs de la  
19 Chine. »

20 Madame Kwan, est-ce que cela soulève des  
21 inquiétudes par rapport à TikTok?

22 **Mme JENNY KWAN:** Eh bien, je crois que cette  
23 information, ces documents confirment mes craintes par  
24 rapport à TikTok, et ce qui m'inquiète, c'est que le public  
25 en général n'est pas conscient de cela. Et ce qui m'inquiète  
26 encore plus, c'est que le gouvernement ou les agences  
27 gouvernementales sont conscients de cela et sinon devraient  
28 l'être, et la question est la suivante : quelles mesures

1 seront prises pour protéger le public canadien?

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Si on continue ensuite,  
3 le document poursuit et dit que :

4 « L'évaluation en date du 30 décembre  
5 2022 dit que très peu d'États ont  
6 interdit TikTok, mais qu'aux États-  
7 Unis, on a recommandé l'interdiction  
8 totale de TikTok. »

9 Nous savons qu'environ deux mois après la  
10 création de ce document en date de 2022 que le gouvernement  
11 du Canada a interdit TikTok sur les appareils mobiles du  
12 gouvernement. Est-ce que c'est correct?

13 **Mme JENNY KWAN:** Oui, c'est exact, mais c'est  
14 pas suffisant. C'est pas tout le monde, le public général  
15 n'utilise pas des appareils du gouvernement, et des députés  
16 potentiellement ont des téléphones mobiles personnels, les  
17 membres de leurs familles peuvent avoir d'autres appareils,  
18 mais le public n'a pas cette protection. Mais le risque  
19 potentiel associé à TikTok ne disparaît pas tout simplement  
20 parce que le gouvernement a dit n'utilisez pas des appareils  
21 du gouvernement.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, vous n'avez pas  
23 TikTok sur vos appareils?

24 **Mme JENNY KWAN:** Non.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Avez-vous une opinion  
26 personnelle ou une position officielle sur cette  
27 interdiction?

28 **Mme JENNY KWAN:** J'ai une opinion personnelle.

1 Je crois que le Canada devrait être proactif, devrait prendre  
2 des mesures à la lumière de ce que nous savons, à la lumière  
3 des risques pour la sécurité nationale et la protection des  
4 Canadiens. On devrait, en tant que première étape, on devrait  
5 être en train de s'assurer que ces données et que cette  
6 compagnie appartient au Canada.

7 Les États-Unis ont entrepris des mesures,  
8 mais il y a une question plus vaste et je ne suis pas experte  
9 du tout en termes de transfert de données d'une frontière à  
10 l'autre. Ça ne devrait pas être permis, et en particulier aux  
11 pays qui sont des dictatures et qui pourraient peut-être  
12 utiliser les données de façon néfaste.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, vous ne demandez  
14 pas une interdiction, mais vous demandez des mesures  
15 quelconques qui pourraient être de vendre TikTok ou d'avoir  
16 une succursale TikTok à une compagnie canadienne.

17 **Mme JENNY KWAN:** Je crois que ça serait une  
18 première étape. La question est la suivante : si on interdit  
19 TikTok, par exemple, eh bien, est-ce qu'il y aurait une autre  
20 plateforme comme TikTok qui va surgir, et ensuite qu'est-ce  
21 qu'on fait? Alors, il faut y réfléchir, il faut penser aux  
22 mesures qu'on peut prendre qui vont protéger les Canadiens et  
23 minimiser le risque.

24 Alors, cette première étape est de s'assurer  
25 que le propriétaire est au Canada, et deuxièmement, que le  
26 transfert des données doit être abordé et il doit y avoir une  
27 sensibilisation du public afin qu'il connaisse les risques.  
28 Si vous parlez aux citoyens moyens, ils ne vont avoir aucune

1 idée. Et avant ça, moi, je ne savais pas non plus. Moi, j'ai  
2 jamais utilisé TikTok personnellement, mais je ne serais pas  
3 au courant. Et maintenant, quand j'ai commencé à apprendre  
4 davantage et à lire, et ça m'a de plus en plus perturbée et  
5 je suis tout à fait choquée et je vois que ça devient très  
6 urgent pour le gouvernement du Canada de passer à l'action.

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je vais passer à un  
8 autre sujet : votre réaction aux rapports du Comité des  
9 parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement,  
10 et vous avez dit qu'ils jetaient une ombre sur les  
11 parlementaires. Vous vous rappelez avoir dit cela?

12 **Mme JENNY KWAN:** Oui.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et est-ce que vous  
14 pouvez nous expliquer comment ce sont manifestés de tels  
15 soupçons?

16 **Mme JENNY KWAN:** Par exemple, avant la pause  
17 d'été, il y a eu des manifestations aux alentours de la  
18 Chambre des communes, et un jour, je sortais d'un comité...  
19 non, pardon, je sortais de la Chambre des communes et je me  
20 rendais vers une salle de comité et il y avait une foule de  
21 manifestants. C'était à la période où ces rapports ont été  
22 publiés et ces manifestants huaient les parlementaires en les  
23 traitant de traitres. Et il y en a un qui a remarqué un  
24 tatouage sur ma cheville, un tatouage de marguerite, en me  
25 disant : « Mais est-ce que c'est un signe? Est-ce que c'est  
26 un signe? » Alors, voilà une expérience directe que j'ai eue.

27 Mais à chaque fois que l'on émet des soupçons  
28 à l'égard du Parlement, tout le Parlement en souffre, et

1 l'intégrité du Parlement est menacée, et si vous pensez au  
2 contexte de l'ingérence étrangère, c'est exactement ce que  
3 veulent faire ces acteurs pour porter atteinte à nos  
4 institutions démocratiques et aussi aux élus pour semer le  
5 chaos au sein de notre démocratie.

6 Et je crois que ç'a été la conséquence de ces  
7 rapports du Comité des parlementaires sur la sécurité  
8 nationale et le renseignement et de l'Office de surveillance  
9 des activités en matière de sécurité nationale et de  
10 renseignement. Bon, en général, on parle de 338 députés.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous avez demandé aussi  
12 à monsieur Jagmeet Singh, le chef de parti, d'obtenir une  
13 autorisation de sécurité au niveau secret.

14 **Mme JENNY KWAN:** Oui, c'est exact.

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et on vous a informée  
16 que le gouvernement avait refusé de vous accorder une  
17 autorisation de sécurité au niveau top secret.

18 **Mme JENNY KWAN:** C'est exact.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et on vous a informée  
20 que même si vous aviez une autorisation de sécurité au niveau  
21 top secret, on ne vous donnerait pas accès aux rapports.

22 **Mme JENNY KWAN:** C'est exact.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Pourquoi est-ce que vous  
24 pensez que c'est important pour vous d'avoir accès aux  
25 rapports? Qu'est-ce que vous voudriez savoir?

26 **Mme JENNY KWAN:** Parce que je suis une cible,  
27 parce que je suis une élue parlementaire. Je crois que cela  
28 porte atteinte à notre privilège à titre de parlementaires.

1 C'est important pour nous en tant que parlementaires d'avoir  
2 un droit à la protection et d'avoir aussi le droit d'être  
3 avertie d'activités d'ingérence étrangère. Si vous n'êtes pas  
4 au courant, par exemple, si vous êtes un participant à votre  
5 insu, si vous ne savez pas que ça se produit, que personne ne  
6 vous l'a dit, vous continuez vos activités comme si de rien  
7 n'était.

8 Par contre, si vous êtes un participant  
9 volontaire à des activités d'ingérence étrangère, il faut  
10 qu'il y ait une reddition de comptes. On ne peut pas  
11 simplement continuer comme si de rien n'était parce que nous  
12 prêtons serment et cela veut dire que nous prenons un  
13 engagement envers le Canada. Mais même si, dans le cadre de  
14 vos fonctions à titre de parlementaire, vous vous livrez  
15 volontairement et activement à des activités de collaboration  
16 avec un État étranger pour porter atteinte à nos institutions  
17 ou à nos processus démocratiques, il faut qu'il y ait une  
18 responsabilisation.

19 Donc, je crois qu'il est essentiel qu'il y  
20 ait un processus qui soit établi pour faire face à cela.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Mais vous reconnaissez  
22 aussi que le rapport repose sur des renseignements et non pas  
23 sur des preuves recueillies.

24 **Mme JENNY KWAN:** Oui, ce sont des  
25 renseignements et non pas des preuves, mais nous sommes des  
26 hommes et des femmes politiques, donc nous avons une norme  
27 différente que nous devons respecter. Donc, il y a cette  
28 distinction.

1 Je crois qu'il y a une façon de divulguer les  
2 noms de ces individus en tenant compte de la sécurité  
3 nationale et en tenant compte de la reddition de comptes et  
4 de la transparence.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous pensez qu'il y a  
6 moyen de le faire?

7 **Mme JENNY KWAN:** Oui.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Mon temps de parole est  
9 limité, mais je vais passer à un autre domaine, le Registre  
10 sur la transparence des activités d'influence étrangère.

11 Vous vous êtes mobilisée pour la création  
12 d'un tel registre et on a déposé un projet de loi qui a été  
13 adopté par le Parlement. Avant le dépôt et l'adoption de la  
14 Loi qui crée un registre de la... sur la transparence des  
15 activités d'influence étrangère, vous aviez aussi déposé une  
16 pétition en faveur de la création de ce registre. Cette  
17 pétition invoquait la *Loi sur l'exclusion des Chinois* et  
18 demandait que cette Loi ne soit pas utilisée pour réprimer  
19 les activités d'ingérence étrangère et visait à protéger  
20 l'intégrité des institutions démocratiques canadiennes. Je  
21 paraphrase, mais c'était le préambule.

22 Vous vous en souvenez?

23 **Mme JENNY KWAN:** Oui, je m'en souviens.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Quelles étaient vos  
25 raisons?

26 **Mme JENNY KWAN:** Parce que je voulais que ce  
27 registre soit mis en place avant les prochaines élections. Je  
28 pense que c'est important qu'il soit opérationnel et, avec ce

1 préambule, c'est important de souligner qu'il y a des  
2 individus qui essayent de présenter la question du registre  
3 comme une question raciste en citant la *Loi sur l'exclusion*  
4 qui visait explicitement les citoyens chinois ou les Chinois  
5 et on les empêchait de venir au Canada. Donc, c'était  
6 effectivement une mesure discriminatoire.

7 Mais il ne s'agit pas de cela. Ce registre  
8 s'applique à tout le monde. C'est tout à fait l'opposé. C'est  
9 un registre qui protège tous les Canadiens, quelle que soit  
10 leur race. Donc, pour ceux qui essayent de confondre les  
11 questions et qui essayent d'invoquer les peurs des citoyens  
12 sino-canadiens, je crois que c'est important de préciser cela  
13 pour que le public soit au courant et puisse faire la  
14 différence. Le Registre vise à protéger le Canada et toutes  
15 les races, peu importe qui vous êtes et d'où vous venez.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et vous pensez que,  
17 étant donné les critiques qui ont été émises à l'endroit de  
18 l'adoption d'un registre, il y a lieu d'avoir une meilleure  
19 éducation à propos de ce registre?

20 **Mme JENNY KWAN:** Oui, je crois qu'il faut  
21 avoir une large éducation publique à propos de ce registre  
22 lorsque nous aurons les détails sur sa mise en œuvre pour que  
23 le public soit au courant parce qu'on ne veut pas susciter  
24 des craintes au sein de la population canadienne. On veut  
25 aussi que les gens sachent que leurs activités n'enfreignent  
26 pas la loi, donc il faut que le public sache en quoi consiste  
27 la loi.

28 Donc, je pense que cet élément d'éducation

1 publique est important. Il faut que ça soit une éducation  
2 continue et non pas ponctuelle, et il faut répondre aux  
3 besoins de toutes les communautés du Canada.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je n'ai plus beaucoup de  
5 temps de parole, mais je voudrais vous poser une question  
6 très générale. Lors de votre témoignage à la mi-juillet, vous  
7 avez dit que vous n'étiez pas contre la Chine.

8 **Mme JENNY KWAN:** Oui, parce que je crois que  
9 certaines personnes peuvent interpréter le fait que je  
10 proteste contre les activités d'ingérence de la Chine, ils  
11 peuvent interpréter cela comme le fait que je serais contre  
12 la Chine, mais lorsqu'on parle du projet de loi C-70, ce  
13 projet de loi ne vise pas la Chine ni les citoyens canadiens  
14 d'origine chinoise, il s'agit de questions de droit de la  
15 personne. Par exemple, pour la question de Hong Kong, il  
16 s'agit de s'élever contre la *Loi sur la sécurité nationale*  
17 qui enfreint les droits fondamentaux des Hongkongais. Voilà  
18 ce à quoi je m'oppose. Et les activités auxquelles j'ai  
19 participé par le passé, eh bien, ce sont des activités, je  
20 pense, qui plairaient tout à fait à la Chine. Par exemple,  
21 j'ai demandé une commémoration du massacre de Tian'anmen.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous voudriez  
23 aborder d'autres questions aujourd'hui avec la Commission?

24 **Mme JENNY KWAN:** Il y a quelques questions que  
25 j'aimerais soulever. Je crois que ce qui est vraiment  
26 important, et j'espère que la Commission va donner des  
27 orientations dans son rapport final, selon moi, ce qui se  
28 passe actuellement avec la situation, c'est que nos

1 structures ne fonctionnent pas. Il s'agit des structures du  
2 gouvernement qui visent à réprimer l'ingérence étrangère.

3 Tout d'abord, il faut qu'on rattrape notre  
4 retard vis-à-vis d'autres pays étrangers et il faut aussi  
5 avoir une structure de reddition de comptes qui entraînerait  
6 des mesures pour protéger les intérêts nationaux du Canada.

7 Je crois qu'il y a aussi des obstacles.  
8 Lorsque j'ai lu le rapport de l'Office de surveillance des  
9 activités en matière de sécurité nationale, il y a eu trois  
10 incidents au moins – trois incidents au moins – où les  
11 produits de renseignement ont accusé beaucoup de retard et où  
12 le premier ministre a été informé trop tard ou pas du tout.  
13 Donc, là, lorsqu'il s'agit d'activités d'ingérence étrangère  
14 visant un candidat aux élections, eh bien, ce renseignement a  
15 mis 16 mois à parvenir jusqu'au premier ministre. Comment  
16 est-ce que c'est possible d'avoir un tel retard?

17 Et puis on a une autre situation dans  
18 laquelle on a cité un document qui n'est pas parvenu... un  
19 document de ciblage qui n'est pas parvenu jusqu'au premier  
20 ministre, même s'il a été préparé à la demande du conseiller  
21 en matière de sécurité nationale et de renseignement auprès  
22 du premier ministre. Et pourtant, l'information n'est pas  
23 arrivée jusqu'au premier ministre. Et aussi dans le cas d'un  
24 rapport spécial qui a été aussi préparé par le Bureau du  
25 Conseil privé et qui n'est pas arrivé jusqu'au premier  
26 ministre.

27 Et, en fait, je pense que là, il faut  
28 vraiment s'occuper du rôle du conseiller en matière de

1 sécurité nationale parce qu'il ne faut pas qu'un tel  
2 conseiller puisse faire obstacle à la diffusion de tels  
3 documents. Donc, je crois que c'est vraiment important de  
4 noter ce rôle des conseillers en matière de sécurité  
5 nationale et de renseignement.

6 Je vais m'arrêter là.

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci, Madame Kwan.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, nous allons  
9 commencer le contre-interrogatoire.

10 I think it's you, Maitre... c'est vous,  
11 Monsieur...

12 **Me SÉBASTIEN LAFRANCE:** Oui.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre Lafrance?

14 **Me SÉBASTIEN LAFRANCE:** Sébastien Lafrance,  
15 Madame la Commissaire. J'ai... le... nous n'avons pas de  
16 questions.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

18 Alors, à ce moment-là, nous allons entendre  
19 le Groupe de préoccupations.

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NEIL CHANTLER:**

21 **Me NEIL CHANTLER:** Bon après-midi, Madame la  
22 députée. Neil Chantler, avocat du Groupe de préoccupations  
23 des Sino-Canadiens.

24 Madame Kwan, vous avez... vous êtes élue depuis  
25 30 ans à différents paliers de gouvernement. Vous êtes très  
26 active dans votre comté de Vancouver-Est, qui inclut le plus  
27 grand quartier de Chinatown d'Amérique du Nord. Un quart de  
28 vos commettants sont d'origine chinoise.

1                   Vous en avez déjà parlé dans votre témoignage  
2                   aujourd'hui, mais comment est-ce que vos commettants  
3                   réagissent à la nouvelle qu'il y a des parlementaires qui  
4                   participent volontairement aux activités d'ingérence  
5                   étrangère de la part d'États étrangers?

6                   **Mme JENNY KWAN:** Eh bien, les gens sont  
7                   choqués, sont perturbés et sont très inquiets par le fait  
8                   qu'il y ait des parlementaires qui collaborent volontairement  
9                   avec des États étrangers pour porter atteinte aux  
10                  institutions démocratiques canadiennes.

11                  **Me NEIL CHANTLER:** Est-ce que cela a eu un  
12                  impact sur la communauté sino-canadienne?

13                  **Mme JENNY KWAN:** Je crois que pour cette  
14                  communauté, il y a des connaissances générales à propos de  
15                  certaines de ces activités, mais je ne dirais pas que... ce  
16                  n'est pas nécessairement très connu très profondément de  
17                  leurs consciences. Il y a des segments de la communauté sino-  
18                  canadienne qui sont très préoccupés, par exemple des  
19                  personnes qui sont très activement impliquées dans les  
20                  activités de défense de la démocratie à Hong Kong, et j'en ai  
21                  parlé lors de mon témoignage précédent.

22                  Il y a certaines personnes, en particulier  
23                  les aînés, qui lisent les nouvelles de ma participation à  
24                  certains rassemblements et qui ont peur pour moi et qui me  
25                  disent, « il faut prendre soin de vous, ne pas être trop  
26                  active pour que vous ne deveniez pas une cible ».

27                  **Me NEIL CHANTLER:** Et évidemment, la  
28                  communauté chinoise est hétérogène dans votre comté, mais

1 est-ce que cela a un impact sur la participation des citoyens  
2 à nos processus démocratiques? Est-ce que ça a un impact sur  
3 le fait que les gens vont aller voter?

4 **Mme JENNY KWAN:** J'espère que non. Lorsque  
5 vous parlez des activités d'ingérence étrangère qui ont eu  
6 lieu, eh bien, je crois qu'il y a deux catégories. Il y a les  
7 personnes qui peuvent se présenter à des élections et qui, si  
8 elles ont peur d'être ciblées, risquent de ne pas se  
9 présenter.

10 Par exemple, on a entendu l'ancien député  
11 Kenny Chiu, et il a dit tout ce qui lui était arrivé, et s'il  
12 avait su, peut-être qu'il ne se serait pas présenté. Voilà un  
13 exemple de ce qui peut se produire. Et, à l'inverse, j'ai eu  
14 des aînés qui se sont adressés à moi à qui ont peur  
15 potentiellement qu'on apprenne qu'ils me soutiennent. Alors,  
16 est-ce qu'ils vont voter? Et ils ont peur que le fait de  
17 participer au processus électoral ait des répercussions sur  
18 eux.

19 Donc, les gens perçoivent ça de façons  
20 différentes, ont des réactions différentes, mais voilà ce que  
21 j'ai entendu dire au sein de la communauté.

22 **Me NEIL CHANTLER:** Avec le peu de temps que  
23 j'ai, je vais poser une question assez large. Nous avons des  
24 questions de NSICOP et du Comité parlementaire spécial auquel  
25 vous avez participé, et nous avons toutes sortes de  
26 recommandations sur des choses que le gouvernement pourrait  
27 faire pour renforcer la démocratie et nous protéger contre  
28 l'ingérence étrangère. Et on entend qu'il y a cette réticence

1 de faire face à ces questions. Pourquoi le gouvernement du  
2 Canada est-il réticent? On devrait être capable de s'unir  
3 derrière cet objectif.

4 **Mme JENNY KWAN:** C'est ce qu'il faut faire. Il  
5 faut s'assurer qu'il ne s'agisse pas d'une question liée à un  
6 parti politique. C'est une question liée à nos institutions  
7 démocratiques, la protection des Canadiens. Nous devons  
8 reconnaître qu'il y aura des erreurs.

9 Et ma mère m'a enseigné, bon, si on commet  
10 une erreur, il faut l'assumer. Et c'est la seule façon  
11 d'avancer. Il ne faut pas essayer de cacher, de dissimuler,  
12 il faut l'assumer, et encore plus important, apprendre  
13 qu'est-ce que vous allez faire différemment la prochaine  
14 fois, comment s'assurer que ça ne va pas se reproduire. Et  
15 c'est ce que nous devons faire au Canada.

16 Alors, je crois que certaines suggestions que  
17 j'ai mises sur la table aujourd'hui. TikTok a été traité,  
18 exemple, de réparer la structure, je crois que c'est  
19 important et je crois qu'il y a la... il faut examiner le rôle  
20 de la CSNR, et il faut comprendre que les produits liés au  
21 renseignement sont produits par des experts dans le domaine.  
22 Ils font la collecte de l'information, ils partagent  
23 l'information surtout dans le rapport OSSNR. Alors, on devait  
24 s'assurer que les décideurs comprenaient la portée de la  
25 situation, que c'était alarmant, (inintelligible) aux  
26 activités d'ingérence liées à la RPC et aussi qu'il fallait  
27 offrir des... montrer ce qui était les informations à jour.

28 Comment ça ne s'est pas rendu aux décideurs?

1       Comment est-ce possible? Comment est-ce possible que le  
2       directeur du Service du renseignement n'a pas accès direct au  
3       premier ministre? Il est chargé de la sécurité nationale.  
4       Comment est-ce possible que notre premier ministre reçoit des  
5       mises à jour verbales sur la sécurité nationale, sur des  
6       documents classifiés seulement à l'oral, et qu'il a avoué  
7       qu'il n'a pas lu les documents classifiés? Ben oui, mais il  
8       faut lire ces documents! Il faut protéger le pays. Alors, il  
9       faut assumer tout ça et il faut revenir à la case zéro et  
10      bien faire les choses et enlever la politique partisane.

11                Et je voudrais aussi dire qu'il y a certains  
12      éléments où les partis politiques ont des rôles à jouer pour  
13      ce qui est des candidatures pour ce qui est des courses à la  
14      chefferie. On a mentionné dans le rapport comment ce sont des  
15      avenues possibles pour compromettre les processus  
16      démocratiques du Canada. Il faut prendre cela au sérieux.

17                Je sais que les parties n'aiment pas... tous  
18      les partis politiques vraiment ne veulent pas qu'on leur  
19      dicte quoi que ce soit, mais c'est nécessaire. Désolée, que  
20      vous aimiez ou que vous n'aimiez pas, c'est dans l'intérêt du  
21      pays.

22                Et finalement, il faut entreprendre des  
23      mesures pour ce qui est du personnel. Il faut avoir des  
24      processus de vérification et des mesures de sécurité pour ce  
25      qui est du personnel. Le personnel peut avoir une influence  
26      auprès du député. Il contrôle notre calendrier, il nous donne  
27      des conseils, il rencontre le public, alors ils sont notre  
28      visage dans la circonscription quand nous sommes ici à

1 Ottawa. Alors, il faut protéger contre une infiltration  
2 potentielle dans ce processus.

3 Je n'essaie pas d'être hyper sensible autour  
4 de la question, mais nous devons quand même faire preuve de  
5 diligence.

6 **Me NEIL CHANTLER:** Merci, Madame Kwan. J'ai  
7 écoulé mon temps.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

9 Ensuite, l'avocat de la Coalition des droits  
10 humains.

11 **Me DAVID MATAS:** Merci.

12 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME DAVID MATAS:**

13 **Me DAVID MATAS:** Je suis David Matas.

14 Je vous réfère à une chose dont vous avez  
15 déjà parlé dans le résumé de votre entrevue. Vous avez parlé  
16 d'un processus sans compromettre la sécurité nationale aux  
17 parlementaires accusés d'agir en tant qu'agents étrangers et  
18 vous avez fait référence à un avocat spécial pour la  
19 sécurité.

20 Et ma première question pour ce qui est du  
21 processus dont vous avez en tête, quand on parlait d'une  
22 procédure officielle, est-ce que c'est une procédure  
23 juridique, parlementaire?

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Avez-vous besoin de  
25 réviser le document?

26 **Mme JENNY KWAN:** Non, ça va. Merci.

27 Moi, je dirais que... bon, je parle d'une  
28 procédure parlementaire. Pour ce qui est des noms, un exemple

1 de choses qu'on pourrait faire, c'est d'apporter cette  
2 question et l'information au comité PROC, et il y aurait  
3 ensuite un comité en parallèle. Ou il pourrait s'agir d'un  
4 comité conjoint entre le Sénat et la Chambre des communes  
5 avec un processus de comité.

6 C'est possible à huis clos. On pourrait avoir  
7 accès à l'information. Les gens devraient avoir la cote de  
8 sécurité pour avoir accès à l'information et on peut inviter  
9 les parlementaires qui subissent l'impact, ceux qui sont en  
10 train de participer de façon volontaire, involontaire ou  
11 semi-volontaire. Alors, ils seraient au courant du  
12 renseignement et ensuite ils seraient capables d'y réagir.

13 Je crois que c'est possible si on a un  
14 équilibre entre la notion de transparence, d'imputabilité, et  
15 aussi en même temps une procédure établie pour la personne.

16 Alors, je ne suis pas avocate, mais je crois  
17 qu'il est possible de faire venir un défenseur spécial,  
18 surtout pour les personnes qui participent de façon  
19 volontaire à des activités d'ingérence étrangère.

20 **Me DAVID MATAS:** Est-ce que ce processus  
21 parlementaire est quelque chose qui existe déjà ou est-ce que  
22 ça serait quelque chose qui devrait être créé?

23 **Mme JENNY KWAN:** Le comité PROC existe déjà et  
24 le comité parallèle au Sénat existe déjà. Vous pourriez  
25 réunir les deux comités et créer un comité conjoint.

26 Est-ce que nous avons vécu un processus selon  
27 lequel de l'information top secrète est divulguée? Eh bien,  
28 je crois que le CPSNR est une structure semblable. Les

1 parlementaires ont participé au processus, ils ont obtenu la  
2 sécurité, la cote de sécurité nécessaire. Alors, ce n'est pas  
3 comme si ça n'a jamais été fait.

4 Dans cette situation en particulier, on  
5 pourrait modifier, au besoin, mais je crois que dans  
6 l'intérêt de protéger nos institutions démocratiques, nos  
7 processus démocratiques, dans l'intérêt d'aborder ces  
8 questions d'infractions au privilège parlementaire et  
9 l'obligation de protéger et d'avertir, je crois qu'on devrait  
10 participer au processus. C'est quelque chose que j'ai soulevé  
11 avec le président de la Chambre des communes au mois de juin  
12 et cette question se retrouve au Bureau du Président de la  
13 Chambre.

14 **Me DAVID MATAS:** Est-ce que vous vous objectez  
15 à un processus juridique?

16 **Mme JENNY KWAN:** Dans ce cas, il s'agit de  
17 renseignement, alors ce n'est pas de la preuve. De la preuve,  
18 bon, ça, c'est un processus judiciaire. Quand on parle de  
19 renseignement dans ce cas-ci, je suis en train de suggérer  
20 une procédure parlementaire.

21 **Me DAVID MATAS:** La *Loi sur la protection des*  
22 *immigrants*, des défenseurs pour réviser pour voir les  
23 certificats de sécurité sont raisonnables et ces certificats  
24 sont utilisés aux fins de trouver si quelqu'un est  
25 inadmissible pour la résidence permanente quand il y a des  
26 gens qui ont un statut temporaire ou aucun statut.

27 Je ne sais pas si vous connaissez le système  
28 qui existe selon la *Loi de protection pour les réfugiés et*

1        *les immigrants*, mais je me demandais si, au Parlement ou au  
2 Tribunal, ce genre de système pourrait être utilisé. Pouvez-  
3 vous faire un commentaire là-dessus?

4                    **Mme JENNY KWAN:** Vous voulez dire un processus  
5 quasi judiciaire? Quand il s'agit d'ingérence étrangère liée  
6 aux parlementaires? C'est ça que vous voulez dire?

7                    Bon. À ce stade-ci, je crois qu'une manière  
8 efficace de faire face, c'est que je crois qu'il faut un  
9 processus parlementaire, je crois que ça serait un moyen  
10 efficace.

11                   **Me DAVID MATAS:** La façon que ça fonctionne  
12 avec le défenseur spécial avec la *Loi pour les immigrants et*  
13 *les réfugiés*, la personne concernée n'est pas présente. Le  
14 défenseur reçoit l'information, mais pas la personne à cause  
15 du besoin de sécurité et de ne pas divulguer à la personne  
16 concernée cette information. Et ensuite, le défenseur spécial  
17 est sujet à la confidentialité.

18                   Est-ce que c'est le genre de système que vous  
19 avez en tête?

20                   **Mme JENNY KWAN:** Ça serait possible, et je  
21 dirais que, bon, moi, je ne suis pas avocate, alors comment  
22 s'assurer que le système est construit pour aborder cette  
23 question de procédure officielle? Bon, c'est important. Et  
24 avec le concept d'utiliser un défenseur, c'est possible, mais  
25 ce qu'il faut protéger, ce sont les questions liées à  
26 l'intérêt national et aussi toutes les questions autour de la  
27 protection des droits.

28                   Alors, je crois qu'on peut trouver un

1       équilibre entre la transparence et l'imputabilité.

2                   **Me DAVID MATAS:** Ce sont toutes mes questions.

3                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Ensuite, le Procureur  
4       général.

5                   **Me HELENE ROBERTSON:** Merci, Madame la  
6       Commissaire.

7       **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HELENE ROBERTSON:**

8                   **Me HELENE ROBERTSON:** Bonjour, Madame Kwan. Je  
9       suis Helene Robertson. Je suis avocate pour le Procureur  
10      général du Canada, et je voulais aborder une question. Et ça  
11      porte sur le rapport du CPSNR.

12                   Dans vos discussions avec monsieur Ferguson  
13      plus tôt, vous avez dit que vous croyez qu'il faut avoir une  
14      procédure pour traiter des questions soulevées dans le  
15      rapport. Vous avez aussi noté pendant cette discussion le  
16      besoin de protéger la sécurité nationale en même temps qu'on  
17      est aussi transparent que possible.

18                   Est-ce que c'est une évaluation juste?

19                   **Mme JENNY KWAN:** Oui. Je crois qu'on peut  
20      trouver un équilibre.

21                   **Me HELENE ROBERTSON:** Merci. Je suis heureuse  
22      d'afficher le document au paragraphe 8 de votre résumé. Vous  
23      parlez du besoin que le Parlement agisse de façon  
24      responsable. Vous vous rappelez de cette déclaration?

25                   **Mme JENNY KWAN:** Oui.

26                   **Me HELENE ROBERTSON:** Merci. Seriez-vous  
27      d'accord avec cette proposition que, pour un processus  
28      parlementaire, vous avez parlé du besoin d'avoir des membres

1 du comité ayant une cote de sécurité suffisante pour avoir  
2 accès aux documents classifiés, secrets.

3 **Mme JENNY KWAN:** Oui. S'ils ne peuvent pas  
4 avoir accès à tous les renseignements, ils ne seraient pas en  
5 mesure de faire leur travail de façon responsable.

6 **Me HELENE ROBERTSON:** Oui, et le rapport a  
7 découlé du Comité des parlementaires sur la sécurité  
8 nationale et le renseignement.

9 **Mme JENNY KWAN:** Oui.

10 **Me HELENE ROBERTSON:** Et ces membres ont tous  
11 cette classification?

12 **Mme JENNY KWAN:** Oui.

13 **Me HELENE ROBERTSON:** Et ils sont sujets à ce  
14 qui était autrefois la *Loi sur la sécurité de l'information*?

15 **Mme JENNY KWAN:** Oui.

16 **Me HELENE ROBERTSON:** Et ils doivent garder le  
17 secret.

18 **Mme JENNY KWAN:** Oui.

19 **Me HELENE ROBERTSON:** Et ils ont cette  
20 exigence législative afin d'obtenir la classification?

21 **Mme JENNY KWAN:** Oui, c'est exact.

22 **Me HELENE ROBERTSON:** Alors, vous suggérez  
23 quelque chose de semblable au Comité des parlementaires, mais  
24 légèrement différent. Est-ce que j'ai bien compris?

25 **Mme JENNY KWAN:** Je suggère quelque chose de  
26 semblable. Le Comité PROC à la Chambre des communes s'occupe  
27 d'infractions des privilèges aux membres et mon point est le  
28 suivant. Je crois que les privilèges des membres ont été

1 atteints ici.

2 Quand vous avez une situation où tous les  
3 membres du Parlement se retrouvent sous l'ombre d'activités  
4 potentielles d'ingérence de façon volontaire, involontaire ou  
5 semi-volontaire, on se retrouve tous maintenant sous cette  
6 ombre. À la suite de l'information fournie et  
7 particulièrement ceux qui sont de descendance chinoise ou du  
8 sud de l'Asie sont particulièrement visés comme étant des  
9 personnes qui pourraient faire face à une certaine attitude  
10 suspecte.

11 Alors, nous, quand on a des membres et qu'on  
12 voit que leurs privilèges a été atteints au Parlement, ce  
13 n'est pas acceptable. Alors, si on continue comme d'habitude,  
14 si on dit que le rapport du Comité des parlementaires  
15 présenté est suffisant pour faire face à la question, moi, je  
16 dirais que ça ne l'est pas, puisque leur mandat n'était pas  
17 d'étudier la question des privilèges pour les parlementaires,  
18 et alors, c'est pas juste un parlementaire, mais pour toute  
19 la Chambre, pour l'institution au complet. Et ça, c'est en  
20 péril. Il faut aborder cette question.

21 **Me HELENE ROBERTSON:** Merci. Vous êtes  
22 consciente de la motion à la Chambre des communes demandant à  
23 cette Commission d'examiner les questions soulevées dans le  
24 rapport du CPSNR?

25 **Mme JENNY KWAN:** Oui, j'ai voté pour.

26 **Me HELENE ROBERTSON:** Alors, vous savez que la  
27 Commission va examiner ces questions dans le contexte d'un  
28 examen plus large qu'ils font de l'ingérence étrangère dans

1        nos processus démocratiques?

2                    **Mme JENNY KWAN:** Oui.

3                    **Me HELENE ROBERTSON:** Et vous êtes consciente,  
4        comme la Commissaire a dit dans ses commentaires de lundi  
5        qu'elle a eu accès à tous les renseignements qu'avait le  
6        Comité?

7                    **Mme JENNY KWAN:** Oui.

8                    **Me HELENE ROBERTSON:** Alors, ma question :  
9        avec ce contexte, quel est l'impact sur votre opinion par  
10       rapport à faire face aux questions et équilibrer la sécurité  
11       nationale contre certaines questions soulevées dans le  
12       rapport?

13                   **Mme JENNY KWAN:** Oui. La Commission a la tâche  
14       d'accomplir ce travail qui est important et voilà pourquoi  
15       j'ai appuyé la motion.

16                   Ceci étant dit, je crois aussi qu'il y a une  
17       autre composante qui n'est pas nécessairement le rôle de la  
18       Commission, et ça, sur cette question d'imputabilité publique  
19       et les parlementaires et le rôle joué par les parlementaires.

20                   Et sur la question autour du privilège, le  
21       privilège des parlementaires, je crois que c'est un élément  
22       distinct, et c'est critique et il faut considérer cet  
23       élément.

24                   Je n'ai aucun doute que la Commission va  
25       faire un travail extraordinaire, mais il y a beaucoup  
26       d'éléments auxquels la Commission... il y a beaucoup d'éléments  
27       qui doivent être réglés par la Commission, mais j'ai aussi  
28       une question, à savoir : quel rôle peut être joué par les

1 parlementaires, quel rôle peut être jouer par le Parlement  
2 pour aborder ces questions, et je crois que la question de  
3 privilège que j'ai soulevée auprès du président de la Chambre  
4 aborde la question et attire l'attention du président sur le  
5 rôle que le Parlement doit jouer.

6 Le Parlement ne doit pas toujours se fier sur  
7 la Commission spéciale et sur une enquête pour faire tout le  
8 travail. Et la vérité, c'est que je ne sais pas si la  
9 Commission sera capable de faire tout ce travail dans les  
10 délais prévus. Et il y aura peut-être certains éléments ou il  
11 y aura des limites auxquelles la Commission fera face et que  
12 la Commission ne sera pas capable de participer pleinement au  
13 processus.

14 Alors, il faut garder toutes ces questions en  
15 tête, et ensuite, quand on parle d'être des parlementaires  
16 responsables, une partie de notre travail est de dire : à la  
17 lumière de tout ça, qu'est-ce que nous devons faire en tant  
18 que Parlement pour aborder la question.

19 **Me HELENE ROBERTSON:** Voici qui termine mes  
20 questions. Merci.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

22 Monsieur Choudhry.

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

24 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Madame la députée Kwan,  
25 voici qui découle des dernières questions. Je sais que vous  
26 n'avez pas ça sous les yeux, mais vous savez qu'il y a des  
27 comités permanents de la Chambre des communes et vous savez  
28 que le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale

1 n'est pas sur la liste des comités permanents. C'est exact?

2 **Mme JENNY KWAN:** Oui.

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et ma deuxième question,  
4 c'est le fait de laisser entendre que la Commission pourrait  
5 faire tout le travail nécessaire pour s'engager dans un  
6 processus de... afin de tenir responsables les individus qu'on  
7 aurait accusés d'être des participants volontaires ou semi-  
8 volontaires à des activités d'ingérence étrangère.

9 Cette ingérence étrangère ne va pas s'en  
10 aller. Est-ce que vous pensez qu'il serait nécessaire de  
11 mettre en place un processus permanent pour faire face à ces  
12 questions?

13 **Mme JENNY KWAN:** Oui.

14 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci.

15 Madame la Commissaire, merci.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Voulez-vous réinterroger?

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** <Non interprété>

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

19 Nous allons faire une pause de 20 minutes  
20 avant le prochain témoin.

21 **Mme JENNY KWAN:** Merci beaucoup, Madame la  
22 Commissaire.

23 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il  
24 vous plait.

25 This sitting of the Commission is now in  
26 recess until 3:52 p.m. Cette de la commission est maintenant  
27 suspendue jusqu'à 15 h 52.

28 --- Upon recessing at 3:32 p.m.

1 --- La séance est suspendue à 15 h 32

2 --- Upon resuming at 3:55 p.m.

3 --- L'audience reprend à 15 h 55

4 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il  
5 vous plait.

6 The sitting of the Foreign Interference  
7 Commission is now back in session. Cette séance de la  
8 Commission sur l'ingérence étrangère est de retour en  
9 session.

10 The time is 3:55 p.m. Il est 15 h 55.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bon après-midi, Monsieur  
12 O'Toole.

13 **M. ERIN O'TOOLE:** Bon après-midi, Madame la  
14 Commissaire.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Madame la Commissaire,  
16 je vais demander à ce que le témoin, monsieur O'Toole, soit  
17 assermenté.

18 **LE GREFFIER:** Monsieur O'Toole, pouvez-vous  
19 indiquer votre nom et épeler votre nom de famille.

20 **M. ERIN O'TOOLE:** Erin Michael O'Toole – O-  
21 apostrophe-T-O-O-L-E.

22 **LE GREFFIER:** Merci beaucoup.

23 **--- M. ERIN O'TOOLE, Sous affirmation solennelle:**

24 **LE GREFFIER:** Madame l'avocate, vous pouvez  
25 continuer.

26 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me NATALIA RODRIGUEZ:**

27 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Bon après-midi,  
28 Monsieur O'Toole.

1                   Le 16 juin dernier, vous avez eu un entretien  
2                   avec un avocat de la Commission, et puis ensuite, un  
3                   entretien de suivi le 21 août. Est-ce exact?

4                   **M. ERIN O'TOOLE:** C'est exact.

5                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et un résumé a été  
6                   produit. Est-ce exact?

7                   **M. ERIN O'TOOLE:** Oui.

8                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et maintenant, je vais  
9                   demander qu'on produise le document dont la cote va  
10                  apparaître à l'écran.

11                  Monsieur O'Toole, est-ce que vous pouvez  
12                  confirmer... est-ce que vous pouvez confirmer que c'est le  
13                  résumé de l'entretien lors de la phase 2? Est-ce qu'il est  
14                  exact?

15                  **M. ERIN O'TOOLE:** Oui.

16                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous avez  
17                  des modifications ou des suppressions à faire?

18                  **M. ERIN O'TOOLE:** Non.

19                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous adoptez  
20                  ce résumé comme faisant partie de votre témoignage  
21                  aujourd'hui?

22                  **M. ERIN O'TOOLE:** Oui.

23                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, nous allons  
24                  déposer cela en preuve et la traduction française à la cote  
25                  WIT000080.FR qui sera aussi déposée en preuve.

26                  **--- PIÈCE NO. WIT000080:**

27                                   Interview Summary - Erin O'Toole

28                                   (Stage 2)

1 --- PIÉCE NO. WIT0000080.FR:

2 Résumé de l'entrevue : Erin

3 O'Toole (étape 2)

4 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Monsieur O'Toole, vous  
5 vous rappellerez qu'un addendum à votre résumé de votre  
6 premier entretien, alors de la phase 1, qui n'était pas... qui  
7 n'a pas été fait dans le cadre de la phase 1.

8 **M. ERIN O'TOOLE:** C'est exact.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Je vais maintenant  
10 demander à ce qu'on affiche le document dont je cite la cote,  
11 il s'agit d'un addendum au résumé de votre entretien lors de  
12 la phase 1 de l'enquête qui a été produit lors de vos  
13 entretiens de février et mars derniers. Est-ce que vous  
14 voulez y apporter des corrections?

15 **M. ERIN O'TOOLE:** Non.

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous adoptez  
17 ce résumé comme faisant preuve de votre témoignage devant la  
18 Commission?

19 **M. ERIN O'TOOLE:** [...]

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, nous allons  
21 déposer ce document en preuve ainsi que sa version française  
22 sous la même cote, mais se terminant par « FR ».

23 --- PIÉCE NO. WIT0000088.EN:

24 Interview Summary : Erin O'Toole

25 (Stage 1 - Addendum)

26 --- PIÉCE NO. WIT0000088.FR:

27 Résumé de l'entrevue :

28 Erin O'Toole (étape 1 - addendum)

1                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Monsieur O'Toole, je  
2                   voudrais commencer par certaines informations dans l'addendum  
3                   de résumé de votre entretien lors de la phase 1. Vous avez  
4                   parlé d'un entretien que vous avez eu avec un membre de votre  
5                   caucus lorsque vous étiez chef de l'opposition. Est-ce que  
6                   vous avez observé... qu'est-ce que vous avez observé qui vous a  
7                   préoccupé?

8                   **M. ERIN O'TOOLE:** Il y a eu un... il y avait un  
9                   membre de notre caucus de la Chambre haute qui m'a dit qu'il  
10                  avait peut-être été, directement ou indirectement, fait la  
11                  promotion des intérêts d'une entreprise représentant des  
12                  intérêts chinois en Ontario, et ce... il y avait eu des  
13                  allégations de voyages qui auraient été soutenus  
14                  financièrement, mais là, il s'agissait d'une question  
15                  d'intérêt économique en Ontario, ce qui m'a obligé de prendre  
16                  une décision à propos de préoccupations concernant ce député.

17                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et est-ce que vous  
18                  parlez de voyages soutenus financièrement par un État  
19                  étranger?

20                  **M. ERIN O'TOOLE:** Oui, c'était un voyage  
21                  financé vers la Chine, un voyage assez étendu, et donc, j'ai  
22                  eu des échos à propos de ce voyage et avant d'avoir  
23                  connaissance de ces intérêts économiques en Ontario, j'avais  
24                  déjà nourri des préoccupations à propos d'un voyage qui vous  
25                  exposerait à une influence étrangère potentielle. Mais c'est  
26                  vraiment une préoccupation économique qui avait été soulevée  
27                  par un député et qui avait auparavant été soulevée par un  
28                  maire de la localité.

1                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et vous avez pensé que  
2 cela pouvait correspondre à une certaine forme d'ingérence  
3 étrangère. Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi ce  
4 comportement correspondait à ce genre de questions?

5                   **M. ERIN O' TOOLE:** Il était tout à fait  
6 inapproprié qu'un membre du Sénat fasse la promotion  
7 d'intérêts économiques liés à une entité étrangère dans une  
8 circonscription au Canada, et encore moins en Ontario. Cela  
9 avait soulevé des préoccupations de la part d'un élu  
10 municipal. On n'a pas donné le contexte, mais étant donné que  
11 nous avons des discussions très sérieuses à propos de notre  
12 relation avec la Chine, avec la situation des deux Michael,  
13 et on se préoccupait aussi de la situation alarmante de  
14 personnes vulnérables de Hong Kong, donc on a pris ça au  
15 sérieux.

16                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et quelle a été votre  
17 réaction lorsque vous avez entendu parler de ces questions  
18 préoccupantes?

19                   **M. ERIN O' TOOLE:** J'ai parlé à notre leader au  
20 Sénat et à d'autres sénateurs. J'ai envisagé de faire sortir  
21 ce sénateur du caucus, mais je n'avais pas de soutien.  
22 J'avais des allégations, j'avais des allégations que je ne  
23 pouvais pas vérifier, je n'avais pas eu d'avertissements  
24 d'agences de renseignement, et les membres de mon caucus se  
25 sont dits préoccupés par le fait que, si je prenais une  
26 décision active d'expulser un sénateur, on pouvait m'accuser  
27 de racisme, de ne pas donner l'occasion à quelqu'un de se  
28 défendre. Donc, j'étais vraiment en plein dilemme. Mais

1 j'étais préoccupé par la sensibilité d'une discussion au sein  
2 du caucus.

3 Donc, au bout du compte, j'ai décidé de ne  
4 pas limoger notre... le membre de notre caucus, mais nous lui  
5 avons fait comprendre ce qu'était une conduite appropriée ou  
6 non appropriée, ce qui a... ç'a été fait, et puis on est allés  
7 de l'avant.

8 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, est-ce que vous  
9 avez fait part de vos préoccupations au Service du  
10 renseignement de sécurité?

11 **M. ERIN O'TOOLE:** Non. Je ne me suis jamais  
12 entretenu avec le Service canadien du renseignement de  
13 sécurité, ça ne m'a jamais été proposé par le premier  
14 ministre ni par quiconque. Il n'y avait pas de mécanisme qui  
15 prévoyait cela. Et je voulais qu'au sein du Parlement, on  
16 puisse avoir des directives appropriées, des breffages, des  
17 informations, et moi, je pensais que j'étais très au courant  
18 des questions de sécurité étant donné mon expérience dans le  
19 domaine juridique, dans le domaine militaire, mais je n'avais  
20 pas de directives.

21 La question est de savoir si le Service  
22 canadien du renseignement de sécurité était au courant. Je  
23 suppose qu'il l'était.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, il n'y avait pas  
25 de mécanisme officiel vous permettant de signaler ces  
26 questions. Est-ce que vous aviez le loisir de vous adresser  
27 au Service canadien du renseignement de sécurité pour faire  
28 part de vos préoccupations?

1                   **M. ERIN O' TOOLE:** Ça n'avait jamais été fait.  
2           Je pense que, oui, j'aurais pu envoyer un courriel, mais ce  
3           mécanisme n'était pas prévu. Donc, j'ai tenu des discussions  
4           et eu des enquêtes internes. Nous avons pris une décision  
5           comme cela, mais si on avait pu recourir à des agences de  
6           sécurité pour vérifier nos préoccupations ou pour mener une  
7           enquête, cela nous aurait été très utile.

8                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et pour ce qui est de  
9           les signaler à quelqu'un d'autre, est-ce que vous avez hésité  
10          à en faire part au ministre de la Sécurité ou est-ce que vous  
11          pensiez qu'il y aurait des préoccupations, s'il s'agissait de  
12          questions au sein de votre caucus?

13                   **M. ERIN O' TOOLE:** Eh bien, c'était une  
14          nouvelle situation, une situation inédite dans un  
15          environnement très partisan, de plus en plus, de mois en  
16          mois. Donc, si ces ressources ne nous étaient pas fournies,  
17          ce n'est pas vraiment un environnement où on peut vraiment  
18          demander cela.

19                   J'ai essayé pendant la COVID de demander à la  
20          docteure Tam des séances d'information et de travailler  
21          autant que possible avec l'équipe du Canada, mais le  
22          gouvernement ne nous fournissait pas beaucoup de ressources  
23          ni d'informations, et des mois plus tard, on s'est retrouvés  
24          avec la situation du laboratoire de Winnipeg où on refusait  
25          aux parlementaires même d'avoir accès à de l'information.

26                   Donc, j'aurais peut-être pu être plus  
27          proactif, mais nous avons eu des discussions internes et le  
28          résultat, ça veut dire que nous avons eu une conversation

1 assez sévère avec la personne concernée.

2 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, s'il y avait un  
3 processus qui permettrait à un chef de parti de signaler des  
4 préoccupations à l'égard d'un membre de son parti, ça aurait  
5 été utile.

6 **M. ERIN O'TOOLE:** Oui, et ce qui aurait été  
7 encore plus utile, c'est que si une agence de renseignement  
8 de sécurité est au courant d'un problème, qu'il soit signalé  
9 au caucus. Donc, j'ai fait des recommandations à madame  
10 Rodriguez [et à la commissaire Hogue].

11 Je crois qu'il faut vraiment qu'il y ait un  
12 responsable désigné au sein de chaque parti qui joue un rôle  
13 de confiance pour ce qui est des questions parlementaires,  
14 des questions de candidatures au sein de chaque parti pour  
15 qu'il y ait une voie de communication directe pour échanger  
16 des renseignements avec toutes les préoccupations voulues.

17 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Je voudrais maintenant  
18 parler de la... du rapport classifié que vous avez en main.

19 Je voudrais maintenant citer un document qui  
20 va être affiché, ce document a été déposé lors de la phase 1  
21 de l'enquête et il s'accompagne de réserves, il y a des  
22 avertissements au-dessus.

23 Donc, en tenant compte de ces avertissements  
24 lors de la première page, on dit que :

25 « Avec une meilleure compréhension de  
26 la méthodologie d'agences du  
27 renseignement de sécurité, vous  
28 pourriez réduire le risque de menaces

1 à l'avenir. »

2 Alors, cela vous a été communiqué lors de  
3 cette réunion. Est-ce que cette réunion vous a mieux préparé  
4 à faire face à des menaces d'ingérence étrangère?

5 **M. ERIN O' TOOLE:** Non, mais je quittais aussi  
6 le Parlement. J'avais annoncé mon intention de me retirer.  
7 Donc, j'ai apprécié cette réunion, mais évidemment, elle  
8 était très tardive, mais on n'a pas pu la tenir, on n'a pas  
9 eu l'autorisation de la tenir plus tôt, et de toute façon, ce  
10 processus nous a permis de tirer des enseignements, mais ma  
11 carrière se terminait. Cela m'a permis de mieux comprendre le  
12 type de renseignement que l'on recueillait, mais cela ne m'a  
13 pas permis d'apprendre des choses. C'était plutôt de  
14 l'information.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que vous pensez  
16 que c'était de nature générale ou plus précis?

17 **M. ERIN O' TOOLE:** Il y a eu... il y avait des  
18 aspects précis lorsque j'ai soulevé cela en Chambre. J'ai  
19 divisé cela en deux ou trois... en trois ou quatre domaines  
20 différents, mais j'ai pris le soin de rester très général.  
21 Donc, c'est le genre d'informations que nous allons recevoir  
22 régulièrement, je l'espère, à propos des menaces ou de la  
23 surveillance, ou de tout ce qui a un effet sur les activités  
24 des parlementaires ou qui peut les entraver en tenant compte  
25 de la sécurité de l'information.

26 Mais là, il s'agissait d'exemples précis de  
27 renseignement. Le renseignement, ce n'est pas la même chose  
28 que des preuves, mais cela vous permet d'éclairer votre

1 décision.

2 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Est-ce que, en sortant  
3 de la réunion, est-ce que vous aviez des mesures précises à  
4 mettre en œuvre?

5 **M. ERIN O' TOOLE:** Non. En fait, quand je suis  
6 parti, j'ai posé une question sur ce que je devais faire  
7 parce que j'ai quitté la politique et on m'a dit qu'on allait  
8 certainement s'intéresser à moi pendant tout le reste de ma  
9 vie, je serais une personne à laquelle on s'intéresserait. Et  
10 on m'a dit « eh bien, si vous avez des questions par la  
11 suite... », j'ai maintenant la capacité de les contacter.

12 Mais j'aurais voulu être informé et j'aurais  
13 pu avoir que... mes appareils électroniques, ordinateurs ou  
14 téléphones, disons que pour mon retour à la vie civile,  
15 j'aurais souhaité être mieux équipé pour éviter des conduites  
16 néfastes ou des interceptions.

17 Donc, vraiment, on doit se débrouiller tout  
18 seul et je sais que certains de mes collègues ont été dans la  
19 même situation.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Je vais vous demander  
21 de prendre connaissance du document qui va être affiché :  
22 CAN028170-0001, et il s'agit d'une note, d'un mémo qui a été  
23 transmis au premier ministre le 8 septembre 2023. C'est un  
24 document adressé au premier ministre et qui est acheminé par  
25 l'intermédiaire de Jody Thomas. On voit son nom à droite, en  
26 bas à droite, et il s'agit d'une note d'information sur la  
27 réduction des menaces destinées aux parlementaires.

28 **Et si l'on descend, là, il s'agit du**

1 13 septembre 2023, c'est une note d'information pour le  
2 premier ministre avec en copie John Hannaford et Nathalie  
3 Drouin, et il s'agit d'une mise à jour, une réunion  
4 d'information sur la réunion des menaces destinée aux  
5 parlementaires.

6 Et vous avez pris connaissance de ce  
7 document?

8 **M. ERIN O' TOOLE:** Oui. Certains aspects.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et ensuite, dans le  
10 résumé, on présente le processus qui portait sur les mesures  
11 de réduction des menaces. Et ici on voit les deuxième et  
12 troisième paragraphes, et le ministère de la Sécurité  
13 publique a émis une directive sur les menaces à la sécurité  
14 du Canada destinée au Parlement et aux parlementaires, et le  
15 26 mai 2023, vous avez reçu une séance d'information  
16 classifiée.

17 « Et à la suite du discours de  
18 monsieur O'Toole le 30 mai, Sécurité  
19 publique Canada et le Service  
20 canadien du renseignement de sécurité  
21 ont arrêté les nouvelles divulgations  
22 destinées aux parlementaires afin  
23 d'élaborer un protocole que devrait  
24 suivre la communauté de la sécurité  
25 et du renseignement. »

26 Est-ce que vous avez de quel discours en  
27 Chambre il s'agissait?

28 **M. ERIN O' TOOLE:** Oui.

1                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et quel était l'objet  
2 de votre discours? Vous en avez déjà parlé, mais je voudrais  
3 que vous soyez plus précis.

4                   **M. ERIN O' TOOLE:** Eh bien, j'ai soulevé une  
5 question de privilège en Chambre pour renforcer la question  
6 de privilèges soulevée par monsieur Chong lorsqu'il a  
7 découvert qu'il était la cible d'une menace étrangère. En  
8 fait, ç'a été mon avant-dernier discours avant mon départ de  
9 la Chambre.

10                   J'ai cru qu'il était très important à  
11 l'époque d'indiquer sur le dossier les violations de mes  
12 droits et les risques auxquels on fait face par rapport à  
13 l'ingérence étrangère.

14                   Pourquoi est-ce que c'était important? À  
15 cette époque, l'enquête n'existait pas. À ce moment-là, le  
16 rapport du Rapporteur spécial avait été mis de l'avant,  
17 c'était insuffisant pour faire face à cette question  
18 d'ingérence étrangère. Le gouvernement évitait toute  
19 discussion sur ce qui s'était produit en 2021 ou 2019 et ça  
20 faisait plusieurs mois. Et je croyais que c'était dans  
21 l'intérêt du public et que c'était important d'inscrire au  
22 dossier des choses qu'il fallait aborder pour défendre notre  
23 démocratie.

24                   En tant qu'ancien combattant, il était  
25 important pour moi d'agir de façon qui ne révélait pas des  
26 sources de renseignement ou qui ne mettait pas la sécurité  
27 d'informations à risque. J'ai cherché des conseils d'un des  
28 avocats les plus doués au pays afin d'exercer mon privilège

1 qui n'est pas limité par la *Loi sur la sécurité de*  
2 *l'information*. Le privilège parlementaire est absolu, mais  
3 plutôt d'exercer ce droit de façon responsable, et je crois  
4 que mon discours l'a fait, et on a parlé des quatre domaines  
5 d'ingérence.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Avant d'avoir vu ce  
7 document, saviez-vous qu'on avait mis la pause sur les mises  
8 à jour à d'autres parlementaires?

9 **M. ERIN O'TOOLE:** Non, je n'étais pas au  
10 courant.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, maintenant, à la  
12 page 9 du document, et il s'agit d'une note de service  
13 envoyée au premier ministre sur cette question.

14 Troisième point du résumé :

15 « Certaines parties du discours de  
16 monsieur O'Toole ont exagéré  
17 l'information. »

18 Et il s'agit d'un discours que vous avez fait  
19 le 30 mai.

20 Alors, un instant... ensuite à la page 10, et  
21 vous pourrez réagir à tout.

22 « Breffage du Service du renseignement à  
23 monsieur O'Toole ». Ça dit qu'il y a une directive  
24 ministérielle le 16 mai. Le Service du renseignement devait  
25 informer les parlementaires sur les menaces à la sécurité du  
26 Canada qui les visaient.

27 Deuxième point :

28 « En mettant en œuvre cette

1 directive, le Service du  
2 renseignement a identifié et partagé  
3 tous les renseignements par rapport à  
4 monsieur O'Toole, y compris de  
5 l'information non vérifiée des  
6 services de renseignement. Ces  
7 renseignements fournis à monsieur  
8 O'Toole identifiés dans l'onglet B  
9 avaient des indications d'une  
10 campagne de désinformation de la RPC,  
11 pas qu'on ciblait monsieur O'Toole  
12 précisément. »

13 Et ensuite :

14 « Dans son engagement avec monsieur  
15 O'Toole, le Service du renseignement  
16 a précisé qu'il y avait des  
17 informations qui n'avaient pas encore  
18 été vérifiées. »

19 Ça disait :

20 « Le 30 mai (sic) 2023, monsieur  
21 O'Toole a fait un discours sur  
22 l'ingérence politique de la Chambre  
23 des communes. Il a discuté de  
24 l'information qu'il avait reçue du  
25 Service du renseignement, y compris  
26 de l'information non vérifiée quant à  
27 une campagne de désinformation de la  
28 RPC, sans fournir des bémols quant à

1 la fiabilité de cette information non  
2 vérifiée. »

3 Alors, la Commission anticipe recevoir la  
4 preuve du premier ministre et d'autres témoins à l'égard du  
5 fait que le premier ministre et d'autres étaient frustrés par  
6 votre discours parce qu'il y avait une mauvaise  
7 interprétation de ce qu'on vous avait dit et il semblait y  
8 avoir une certitude dans vos propos qui n'existait, en fait,  
9 pas.

10 Alors, je vais vous permettre de réagir.

11 **M. ERIN O'TOOLE:** Je ne suis pas d'accord avec  
12 l'évaluation. Pouvez-vous revenir à l'onglet où on parle de  
13 la mauvaise interprétation?

14 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Oui. À la page 9,  
15 troisième point sous le résumé.

16 **M. ERIN O'TOOLE:** Et ensuite, monsieur  
17 Johnston. Bon. Ici.

18 Dans la Chambre des communes, on parle du  
19 privilège des députés et des services de renseignement et si  
20 ça avait été partagé ou non par rapport à certains députés.  
21 Moi, je parlais de quatre domaines et j'ai été très prudent.  
22 J'ai cherché des avis juridiques par rapport à mon discours.  
23 Alors, je n'ai pas mal interprété et je n'ai pas exagéré quoi  
24 que ce soit.

25 La question, c'est que... bon, c'est très  
26 nouveau. La directive est arrivée quelques jours avant ma  
27 séance d'information et c'était à la suite de fuites aux  
28 journaux.

1                   Alors, le premier ministre et ses  
2           conseillers, y compris les conseillers dans la Sécurité  
3           nationale étaient en train de fournir ces séances  
4           d'information de façon réticente, et sachant que nos agences  
5           sont importantes, moi, j'ai respecté cela.

6                   Mais le problème, c'est que nous sommes en  
7           train de participer à cette enquête parce que beaucoup de  
8           renseignements qui ont été partagés n'ont pas... il n'y a pas  
9           eu de suivi. Le renseignement a certains niveaux  
10          d'exactitude, est-ce qu'il y a... il faut voir la source, il  
11          faut que ça soit utilisé de façon dynamique. Ça évolue, mais  
12          si on fait fi des renseignements, eh bien, ça, ça crée un  
13          problème.

14                   Et je vous renvoie à monsieur Johnston qui  
15          est en train de dire ici que :

16                               « Le Service du renseignement a  
17                               confirmé que certains renseignements  
18                               communiqués avec monsieur O'Toole  
19                               n'avaient pas été partagés avec le  
20                               Rapporteur spécial ».

21                   Pourquoi? Mes inquiétudes avec le rapport de  
22          monsieur Johnston – et j'ai énormément de respect pour lui –,  
23          c'est qu'il a reçu une version révisée et pas détaillée.  
24          Alors, je n'ai pas mal interprété ou exagéré quoi que ce  
25          soit. Et j'espère que l'enquête pourra recommander une  
26          méthode selon laquelle on peut faire confiance aux  
27          parlementaires de trouver un équilibre et qu'on puisse  
28          avertir les parlementaires qu'ils puissent trouver des

1       conseils afin de sauvegarder leur bien-être et aussi qu'ils  
2       puissent accomplir leurs tâches en tant que parlementaires.

3               Alors, du fait qu'on a fait un tri dans les  
4       documents, voilà pourquoi je voulais mettre ça au dossier, et  
5       je crois que mon discours, comme la motion de madame Kwan le  
6       même jour que j'ai prononcé mon discours, il s'agissait  
7       d'éléments de pression de l'opposition pour avoir l'enquête,  
8       l'enquête à laquelle nous participons aujourd'hui.

9               Alors, j'ai essayé d'être responsable, mais  
10       ça a mené à un processus où je crois qu'on peut trouver... on  
11       peut améliorer nos systèmes démocratiques.

12               **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, vous dites que  
13       vous n'avez révélé de l'information classifiée?

14               **M. ERIN O'TOOLE:** J'ai parlé d'une séance  
15       d'information classifiée que j'avais reçue et je n'ai pas  
16       fourni de détails qui pourraient révéler des sources  
17       d'information. J'ai parlé de quatre domaines. Ma séance  
18       d'information sur le renseignement portait sur l'ingérence  
19       étrangère, des gens sur le terrain qui sont en train de  
20       financer des activités. Alors, avec l'avis de mon avocat,  
21       j'ai cherché à équilibrer mes objectifs entre mon privilège  
22       parlementaire, le besoin de prendre ces questions au sérieux,  
23       et l'importance liée à la sécurité de l'information.

24               **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, vous dites que  
25       vous n'avez pas mal interprété ou exagéré l'information. Est-  
26       ce qu'il est possible que sans être intentionnel, sans en  
27       être conscient, que vous avez mal interprété ou exagéré  
28       l'information?

1                   **M. ERIN O' TOOLE:** Non, je ne crois pas. Je  
2                   crois que le protocole qu'ils ont cherché à mettre en place –  
3                   et, bon, c'est une hypothèse –, ils disent que je n'ai pas  
4                   fourni suffisamment de mises en garde. Alors, ils ont dit  
5                   qu'ils auraient préféré que j'aurais parlé de mises en garde  
6                   et non pas de preuves. Mais je n'ai jamais dit qu'il  
7                   s'agissait d'éléments de fait.

8                   Mais même le processus de comment informer  
9                   les parlementaires correctement, l'obligation d'avertir  
10                  devrait exister pour les élus. Je crois que maintenant nous  
11                  sommes aux prises avec quoi faire. Alors, s'ils voulaient  
12                  faire une pause pour bien faire les choses, ça, c'est bien,  
13                  mais de dire que j'aurais dû avoir plus de mises en garde, ça  
14                  ne veut pas dire que j'ai mal interprété quoi que ce soit. Ça  
15                  veut dire qu'ils auraient aimé que je fournisse plus de  
16                  conseils, à savoir comment il faut considérer ces  
17                  renseignements.

18                  **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Croyez-vous qu'il y a  
19                  un risque si un parlementaire reçoit de l'information  
20                  classifiée et ensuite essaie de fournir ces renseignements à  
21                  la Chambre des communes, essaie d'être prudent de ne pas  
22                  divulguer des sources et des méthodes, comme vous l'avez dit,  
23                  mais est-ce qu'il y a un risque inhérent à faire cela.

24                  **M. ERIN O' TOOLE:** On cherche à atténuer les  
25                  risques en trouvant un équilibre responsable. Les Canadiens  
26                  envoient les parlementaires à Ottawa pour traiter des  
27                  questions du jour. Ils envoient des hommes et des femmes  
28                  exceptionnels et il faut les habiliter, les outiller. Et

1 d'autres nations le font. Nous accusons du retard.

2 Alors, j'espère que certaines recommandations  
3 à la phase 2 de l'enquête aideront les parlementaires et  
4 notre gouvernement et ses agences à trouver un équilibre.  
5 Nous n'en faisons pas assez. Alors, voilà pourquoi nous avons  
6 cette enquête.

7 Alors, comment s'assurer que les  
8 parlementaires fassent partie de la solution, mais sont  
9 capables de faire leur travail?

10 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Un exemple extrême.  
11 Vous avez mentionné que le privilège parlementaire est très  
12 important, c'est absolu. Alors, à votre avis, est-ce qu'un  
13 député à la Chambre des communes qui a de l'information  
14 classifiée peut ensuite aller à la Chambre des communes pour  
15 ensuite divulguer de l'information classifiée? Des moyens,  
16 des méthodes, des sources, de sources humaines potentielles?

17 **M. ERIN O'TOOLE:** Je ne dirais pas « le  
18 droit », je dirais plutôt que le privilège leur accorde  
19 beaucoup de latitude. Alors, c'est la responsabilité dont les  
20 élus ont et ils doivent équilibrer toute la responsabilité  
21 envers nos agences, nos alliés. Voilà pourquoi j'ai cherché  
22 des conseils juridiques d'un avocat chevronné dans ce  
23 domaine.

24 Alors, le contexte est le suivant. J'avais vu  
25 le gouvernement au cours de plusieurs années obfusquer,  
26 éviter de créer des postes qui s'appelaient « rapporteur  
27 spécial », d'apporter le président à la Chambre des communes  
28 au tribunal, de poursuivre, de... le Comité ne devait jamais

1 sortir les questions du débat parlementaire. Alors, j'avais  
2 vu une tendance qu'on ne prenait pas ces rapports sur  
3 l'ingérence étrangère au sérieux. Et voilà pourquoi j'avais  
4 l'impression d'avoir une obligation, pas juste pour ma part,  
5 mais pour le bien de mettre cela au dossier.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, à votre avis,  
7 c'est une façon responsable de mettre les choses au dossier  
8 et que vous avez trouvé l'équilibre entre la protection des  
9 informations classifiées et l'ouverture.

10 **M. ERIN O'TOOLE:** Oui. Et pour le rapport, ils  
11 auraient aimé que j'indique plus de mises en garde, et peut-  
12 être que c'est à plus long terme, alors qu'on va trouver un  
13 équilibre entre informer et avertir les députés. Quand on  
14 menace l'ingérence étrangère, nous serons en mesure de  
15 sensibiliser les gens, et on peut parler du privilège  
16 parlementaire, le besoin d'avoir un débat solide pour  
17 défendre la démocratie et s'assurer que notre personnel du  
18 renseignement ne sera pas à risque. On ne veut pas voir les  
19 sources disparaître non plus.

20 Nos alliés américains le font avec leurs  
21 comités du Sénat et du Congress, on leur fait confiance, et  
22 je crois que les Canadiens veulent faire confiance aux élus  
23 pour trouver l'équilibre.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, vous en avez  
25 parlé dans votre entrevue – et c'est au paragraphe 17 –, vous  
26 dites :

27 « Le statu quo selon lequel aucun  
28 député, à part les membres du

1 Cabinet, n'a accès à de l'information  
2 classifiée n'est pas désirable. Le  
3 Canada doit viser un modèle selon  
4 lequel on fait confiance aux élus  
5 avec un certain niveau  
6 d'informations. »

7 Et vous parlez de pratiques qui existent aux  
8 États-Unis. Est-ce que c'est le genre de système dont vous  
9 êtes en train de parler?

10 **M. ERIN O' TOOLE:** Oui, et je crois que la  
11 responsabilité et le privilège qu'on a en étant membre de la  
12 Chambre des communes ou du Sénat, il faut s'informer sur les  
13 agences, la sécurité, et faire partie de l'équilibre.

14 Ensuite, très peu de gens font partie d'un  
15 comité tel que le CPSNR ou autres, et si chaque partie avait  
16 une personne de confiance qui pouvait être le lien avec le  
17 Service du renseignement, s'il y avait des choses qui se  
18 passaient aux débats parlementaires, aux comités, aux  
19 candidatures, il y aurait moyen, surtout pour les partis de  
20 l'opposition qui fonctionnent aveuglément, comme je l'étais,  
21 j'avais des inquiétudes là, et il faut être capable d'avoir  
22 une ressource pour faire le pont. Et j'espère que ça sera une  
23 des recommandations à ce stade-ci de l'enquête.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Alors, est-ce que votre  
25 recommandation, c'est que tous les membres du Parlement ont  
26 accès à de l'information classifiée? Est-ce que vous allez  
27 aussi loin? Quelle est votre recommandation?

28 **M. ERIN O' TOOLE:** Je crois qu'au minimum, tous

1 les membres du Parlement devraient avoir une formation,  
2 devraient être éduqués afin de trouver un équilibre correct.  
3 Ils le font avec de l'information sensible de leurs électeurs  
4 tous les jours pour ce qui est des situations financières,  
5 questions liées au statut d'immigrant. Alors, comment  
6 s'assurer que cela va aussi faire partie du renseignement et  
7 de l'ingérence étrangère? Et je crois qu'il faut avoir une  
8 confiance. Et ensuite, comme... tout comme au Cabinet, il y  
9 aurait des responsabilités supplémentaires placées sur un  
10 plus petit nombre de parlementaires qui participent à ces  
11 comités permanents et ils devraient être capables de se  
12 réunir à huis clos avec de l'information classifiée quand  
13 c'est approprié.

14 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci. J'aimerais  
15 parler de la gouvernance des partis politiques, leur  
16 administration et les vulnérabilités du système.

17 Je me demande si vous pouvez aller voir à  
18 CAN4985.

19 **--- PIÈCE No. CAN004985 :**

20 Foreign Interference and Elections: A  
21 National Security Assessment - CSIS  
22 IA 2022-23/57

23 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Si on regarde le titre,  
24 c'est une évaluation du renseignement du SCRS intitulée  
25 « Ingérence étrangère et les élections : évaluation du côté  
26 de la Sécurité nationale ».

27 J'aimerais vous renvoyer à la page 2 de cette  
28 évaluation.

1                   Veillez continuer à dérouler. Le deuxième  
2 point :

3                   « Pendant les élections, des  
4 activités hostiles par des acteurs  
5 étatiques se servent de l'ingérence  
6 étrangère pour influencer la  
7 politique canadienne en soutenant de  
8 façon secrète des personnes qui sont  
9 perçues comme étant réceptives aux  
10 intérêts des États étrangers et  
11 s'opposer à des individus qui sont  
12 perçus à être contre ces états  
13 étrangers.  
14 Pour réaliser leurs objectifs, ils  
15 profitent d'échappatoires durant les  
16 processus de mises en candidatures de  
17 partis politiques et ils s'engagent  
18 dans des opérations de financement,  
19 mobilisent et tirent profit  
20 d'organisations communautaires et  
21 vont manipuler les médias. »

22                   Alors, êtes-vous d'accord que les partis  
23 politiques fédéraux sont vulnérables à l'ingérence étrangère?

24                   **M. ERIN O'TOOLE:** Oui, et quand j'ai vu ce  
25 document pour la première fois et cette partie récemment, ça  
26 m'a rappelé beaucoup de choses qu'on avait mentionnées au  
27 Groupe de travail SITE lors des élections. On n'avait pas vu  
28 ce document à ce moment-là, mais il existe des vulnérabilités

1 et on doit savoir qu'elles existent et que, dans certains  
2 cas, un nombre restreint de cas, elles sont exploitées, et  
3 trouver façon de renforcer nos systèmes démocratiques.

4 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Vous avez dit dans  
5 votre résumé que c'était un problème pour tous les partis.  
6 Qu'est-ce que vous voulez dire par cela?

7 **M. ERIN O'TOOLE:** J'ai dit plus tôt, j'ai  
8 parlé d'une question qui était un problème avec un des  
9 membres de mon caucus, c'est un problème avec les mises en  
10 candidatures dans une certaine partie du pays. Certaines  
11 circonscriptions sont déjà déterminées dans la mise en  
12 candidature parce qu'elles sont sécurisées. Si vous gagnez la  
13 mise en candidature, vous devenez député dans certaines  
14 circonscriptions, quel que soit le parti.

15 Donc, s'il y a de l'infiltration, bon, disons  
16 peut-être de la manipulation ou de l'ingérence, les partis  
17 devraient être au courant de cela avant que quelqu'un arrive  
18 pour prêter serment et prendre son siège à la Chambre des  
19 communes.

20 Alors, comment est-ce qu'on peut fermer ces  
21 échappatoires? Comment protéger les vulnérabilités? C'est ce  
22 qu'on vous demande de trouver. Je sais que la Commission  
23 travaille à cette fin, et je sais que dans tous ces domaines,  
24 allant de la levée de fonds à la création de politiques, aux  
25 mises en candidatures, aux courses à la chefferie, ont des  
26 points vulnérables. Est-ce qu'on... elles sont toujours  
27 exploitées par d'autres? Dans la majorité des cas, non, mais  
28 on sait que ça arrive.

1                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et dans le paragraphe 7  
2 de votre entrevue lors de la phase 2, vous dites que les  
3 courses à la chefferie sont particulièrement vulnérables à  
4 l'ingérence étrangère.

5                   **M. ERIN O' TOOLE:** Ma principale préoccupation  
6 concerne le Parti libéral parce que, dans cette situation-là,  
7 il n'y a pas de statut de membres. Ça ne coute rien de  
8 devenir membre. Si vous donnez une adresse courriel, vous  
9 devenez membre du parti. Et s'il y a un organisateur ou  
10 quelqu'un de la diaspora qui va recueillir des courriels, il  
11 y a des gens qui vont participer au concours à la chefferie  
12 qui pourraient ne pas être citoyens, qui pourraient être des  
13 étudiants de l'étranger. Et est-ce qu'ils sont là parce  
14 qu'ils veulent être là? Est-ce que c'est leur choix ou est-ce  
15 qu'on fait pression sur eux pour le faire?

16                   Tous les partis ont des règlements  
17 différents, que ce soit du côté du statut de membre, s'il  
18 faut payer pour le faire ou non. Dans certaines communautés,  
19 certains groupes de la diaspora, certains groupes qui sont là  
20 autour d'un simple... un seul enjeu peuvent rassembler beaucoup  
21 de membres. Alors, on voit que le nombre de membres dans les  
22 associations diminue, dans les légions, les Chevaliers de  
23 Colomb, et cetera. Donc, la capacité de rassembler des  
24 groupes communautaires, c'est un outil très puissant.

25                   **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Et pour les courses à  
26 la chefferie?

27                   **M. ERIN O' TOOLE:** Ça serait la même chose. Ce  
28 règlement du parti libéral rend cela vulnérable. Donc, à

1 différents endroits, on peut trouver des grandes communautés  
2 de la diaspora. Là, on peut remporter des points.

3 Alors, peut-être qu'on doit être membre un an  
4 avant la mise en candidature pour s'assurer qu'il n'y a pas  
5 des groupes instantanés qui se créent, ou s'il y a un lien  
6 avec des agences étrangères, on devrait le savoir. S'il y a  
7 un... on est conscient d'un effort d'influencer une mise en  
8 candidature, le parti devrait en être informé.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Il y a des allégations  
10 d'ingérence éventuelle dans les dernières courses à la  
11 chefferie, y compris celle de 2020. Est-ce que vous avez des  
12 connaissances personnelles au sujet de ces allégations?

13 **M. ERIN O'TOOLE:** Non.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question,  
15 Monsieur O'Toole. Savez-vous... pensez-vous que ce sont les  
16 partis qui devraient créer ces règlements?

17 **M. ERIN O'TOOLE:** Ce qui me préoccupe, c'est  
18 qu'il y a un terrain de jeu à pied d'égalité avec tout le  
19 monde, donc si les partis participent tous à déterminer les  
20 règlements pour qui peut voter, qui ne peut pas voter, ce  
21 n'est pas un parti qui devrait imposer ses propres règles  
22 pour changer les règles du jeu. On cherche à travailler  
23 ensemble quand il s'agit d'ingérence étrangère.

24 Donc, je crois que parce que nous savons que  
25 le processus est vulnérable, il doit être réglementé ou être  
26 plus transparent. Par le passé, c'était probablement pas  
27 nécessaire, mais je crois qu'on a vu que maintenant on a  
28 besoin de plus de transparence, on a besoin de règles qui

1 vont au moins éviter la manipulation ou l'ingérence. Ça  
2 pourrait être des règles quant au statut de membre, quant aux  
3 résidents permanents, que certaines règles s'appliquent à  
4 tout le monde.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Je veux mentionner  
7 cette question d'avoir une personne désignée qui aurait la  
8 cote de sécurité nécessaire pour recevoir de l'information et  
9 comment ça pourrait aider la situation des concours de mises  
10 en candidatures ou de la chefferie, comment ça pourrait aider  
11 à bloquer des échappatoires qui existeraient autrement.

12 **M. ERIN O'TOOLE:** Dans un exemple extrême, si  
13 quelqu'un est déjà une personne d'intérêt pour une des  
14 agences du renseignement, et tout à coup, ils sont en train  
15 de rassembler des forces pour remporter une mise en  
16 candidature dans un certain endroit et l'agence en serait au  
17 courant, on espèrerait qu'on pourrait empêcher que ça se  
18 produise. Et cette enquête a déjà pris connaissance de  
19 circonstances de ce genre.

20 Cette personne de confiance doit être une  
21 personne de confiance par le parti pour pouvoir intervenir  
22 très tôt dans le processus pour prévenir la situation et ils  
23 ne pourront peut-être pas partager l'information de pourquoi,  
24 mais si le parti sait que c'est une personne qui a le contact  
25 et la confiance des agences de renseignement, cette personne  
26 pourrait avoir un droit de veto pour certaines personnes.

27 Je crois que si on le faisait de façon  
28 transparente, je crois qu'il y aurait beaucoup de confiance

1 pour cette personne qui pourrait le faire, pour le caucus  
2 parlementaire, et aussi du côté des partis pour les mises en  
3 candidature pour qu'on ne soit pas dans une situation où  
4 quelqu'un remporte une... devienne le candidat et que ça doit  
5 être modifié après.

6 J'ai vu des partis qui ont empêché des  
7 candidats de se présenter parce qu'ils n'habitent pas au bon  
8 endroit ou ils n'ont pas un nombre suffisant de signatures,  
9 donc des problèmes bien moindres. Alors, je crois que les  
10 partis pourraient s'en servir.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci. Avant de clore,  
12 est-ce qu'il y a une autre question dont vous aimeriez  
13 discuter dont on n'a pas discuté aujourd'hui?

14 **M. ERIN O'TOOLE:** Le témoignage que j'ai  
15 présenté à l'enquête a été consigné et j'espère vraiment,  
16 comme j'ai dit dès le début, que ça peut être un effort de la  
17 part de tous les partis. Nous devons ceci aux parlementaires  
18 présents et futurs d'avoir un système plus robuste pour  
19 envoyer le message que notre démocratie est importante.

20 Donc, je n'ai rien d'autre à ajouter à ce qui  
21 est déjà dans le procès-verbal.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Merci beaucoup, Madame  
23 la Commissaire. Voilà, ce sont toutes mes questions.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, le prochain avocat,  
25 c'est l'avocat pour le Groupe Concern, le groupe chinois  
26 canadien qui a des préoccupations.

27 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NEIL CHANTLER:**

28 **Me NEIL CHANTLER:** Bon après-midi, Monsieur

1 O'Toole. Je suis Neil Chantler, je suis avocat pour le  
2 Chinese Canadian Concern Group.

3 Est-ce que vous pourriez entrer le WIT88.EN?

4 C'est votre... ce qui a été... l'addendum à ce  
5 que vous avez présenté lors de la première étape. À la  
6 page 1, paragraphe 1, vous avez dit qu'une personne au sein  
7 de votre propre caucus a voyagé sur la demande d'États  
8 étrangers et faisait des pressions au nom d'intérêts  
9 étrangers.

10 Comment est-ce que vous avez su cela?

11 **M. ERIN O'TOOLE:** Comme j'ai dit plus tôt, la  
12 question qu'il y avait ce lobbying sur une question  
13 d'intérêts économiques m'a été signalée par un député qui en  
14 avait été averti par un de ses maires, le maire lui avait  
15 dit : « Pourquoi est-ce que cette personne-ci fait des  
16 demandes ici au nom d'un projet qui avait déjà attiré une  
17 petite... une controverse dans cette petite ville? » Alors,  
18 c'est vraiment par hasard qu'on a été mis au courant.

19 **Me NEIL CHANTLER:** Est-ce que vous pouvez nous  
20 dire ce que vous avez fait pour arriver à la décision de ne  
21 pas renvoyer cette personne à ce moment-là? Vous avez dit  
22 qu'on vous aurait considéré comme raciste et c'est ce qui  
23 vous avait empêché de le faire, mais vous n'auriez pas été  
24 raciste, vous aviez des préoccupations quant à la conduite de  
25 cette personne. Mais vous savez probablement que c'est un  
26 refrain qu'on utilise souvent dans les groupes qui sont pour  
27 la République populaire de Chine ou d'autres États étrangers  
28 de dire... de les transformer en des accusations de racisme.

1 Vous l'avez déjà entendu, n'est-ce pas?

2 **M. ERIN O'TOOLE:** Oui.

3 **Me NEIL CHANTLER:** Et le fait que ça ait eu  
4 cet effet sur vous, ça indique comment forte est cette  
5 allégation. Personne ne veut être accusé d'être raciste.  
6 C'est une contre-attaque très efficace à nos intérêts, à nos  
7 efforts légitimes pour combattre les intérêts étrangers.

8 **M. ERIN O'TOOLE:** Oui, c'est difficile, mais  
9 ce n'était pas le seul facteur qui nous a amenés à décider de  
10 procéder comme on l'a fait. Je respecte aussi les points de  
11 vue de mes collègues au Sénat.

12 **Me NEIL CHANTLER:** Quant au voyage  
13 subventionné, on a dit aujourd'hui qu'il n'y a peut-être pas  
14 de problème avec ce genre de comportement en autant que ce  
15 soit fait ouvertement, que ça soit transparent, que les  
16 parlementaires reçoivent des avantages de la part d'un État  
17 étranger. Mais même si c'est un avantage, je vais suggérer  
18 que les gouvernements étrangers pensent qu'on doit vraiment  
19 agir de façon réciproque au quiproquo, et quand c'est fait,  
20 ça ne sera peut-être pas aussi transparent.

21 Êtes-vous d'accord avec cela?

22 **M. ERIN O'TOOLE:** Quant au voyage commandité,  
23 alors, si les raisons seraient claires : peut-être que vous  
24 allez voyager vers une région qui a subi des catastrophes ou  
25 quelque chose, et ce sont tous les quatre partis qui y  
26 participent, c'est pas la même chose que si c'est organisé  
27 pour vous donner un beau voyage. Alors, la transparence est  
28 essentielle, et aussi l'intention du voyage est importante.

1                   **Me NEIL CHANTLER:** Alors, est-ce que ça serait  
2 trop simplifié de dire qu'on pourrait simplement abolir les  
3 déplacements parrainés par des États étrangers pour les  
4 parlementaires?

5                   **M. ERIN O'TOOLE:** Moi, j'ai seulement  
6 participé à un seul voyage de cette nature lors de ma  
7 décennie en politique, ce sont tous les partis qui ont  
8 participé, et c'était quelque chose qui concernait la  
9 sécurité et d'autres enjeux connexes. Donc, je n'aimerais pas  
10 dire un non global parce que je crois que c'est l'occasion  
11 pour les parlementaires d'apprendre plus et de créer des  
12 liens. Mais si quelque chose semble être conçu pour  
13 simplement faire que vous êtes bien divertie, vous vous amusez  
14 bien, ça pourrait être une opération qui est liée à  
15 l'ingérence étrangère, et je crois que la transparence est  
16 reflétée, les rapports médiatiques vont critiquer ce genre de  
17 voyages.

18                   **Me NEIL CHANTLER:** Est-ce qu'il y a déjà des  
19 règles?

20                   **M. ERIN O'TOOLE:** Oui, il y a des règles du  
21 côté du commissaire à l'éthique qui ont été resserrées au  
22 cours des dernières années pour traiter de cette question.

23                   **Me NEIL CHANTLER:** Mais vous dites qu'il y a  
24 un risque quant à la perception qu'a le public des  
25 parlementaires qui est très élevée, que même recevoir une  
26 petite... un petit parrainage pour le voyage ou d'autres  
27 choses, qu'on pourrait vivre sans cela et chercher à faire  
28 tout ce qui serait possible pour conserver l'intégrité de la

1 confiance qu'a le public dans les parlementaires.

2 **M. ERIN O'TOOLE:** Ce n'est pas ma position. Ma  
3 position, c'est qu'il y ait une transparence absolue, et que  
4 ça soit non partisan, et qu'il y ait vraiment une  
5 justification pour le faire. Dans mon expérience, les députés  
6 de tous les partis sont là pour travailler fort pour leurs  
7 commettants et pour apprendre. Et donc, si ces trois  
8 conditions sont satisfaites, je ne crois pas qu'il faut un  
9 non absolu.

10 **Me NEIL CHANTLER:** Alors, vous avez déjà parlé  
11 de concours à la chefferie, quant au fait que ça représente  
12 un risque unique à l'ingérence étrangère, même chose pour des  
13 concours à la candidature dans les circonscriptions. Et est-  
14 ce que votre point de vue, c'est que la résistance qu'ont les  
15 partis à la réglementation de leurs propres processus, par  
16 exemple les concours à la chefferie, est simplement qu'il y a  
17 un désir de maintenir un contrôle de nature partisane quant à  
18 ces concours?

19 **M. ERIN O'TOOLE:** J'ai fait partie du  
20 gouvernement, j'ai aussi fait partie de l'opposition. Je  
21 préfère être au gouvernement. Le défi, c'est que quand  
22 quelqu'un gagne quelque chose, ils ont travaillé très fort  
23 pour gagner, ils ne veulent pas changer le système. Voilà  
24 pourquoi l'ingérence étrangère nous donne la possibilité,  
25 nous ouvre une porte, et nous devons vraiment régler cette  
26 situation au long terme. Et les partis ne doivent pas penser  
27 à leurs avantages à court terme, mais plutôt les avantages à  
28 long terme pour la démocratie démocratique.

1 Me NEIL CHANTLER: Merci.

2 COMMISSAIRE HOGUE: Nous avons maintenant  
3 Me Sirois de l'ADRC.

4 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:

5 Me GUILLAUME SIROIS: Bonjour.

6 Avez-vous entendu parler de la récente [...] du  
7 gouvernement russe?

8 M. ERIN O'TOOLE: Je l'ai vu dans les médias.

9 Me GUILLAUME SIROIS: On indique qu'il y a...  
10 que l'accusation vise à influencer les élections américaines.

11 M. ERIN O'TOOLE: Oui, c'est ce que j'ai lu.

12 Me GUILLAUME SIROIS: J'aimerais qu'on puisse  
13 projeter la pièce RCD39.

14 --- PIÈCE No. RCD000039 :

15 Far-Right Media Outlet Linked to  
16 Secret Russian Influence Campaign  
17 Produced 50+ Videos Focused on Canada

18 Me GUILLAUME SIROIS: Donc, voici l'un des  
19 articles médiatiques parus après la publication de la mise en  
20 accusation. L'intérêt de cet article en particulier est qu'il  
21 analyse le contenu canadien.

22 Est-ce qu'on peut réduire? J'aimerais voir le  
23 titre de l'article, s'il vous plait.

24 Comme on le voit à la première page, on parle  
25 d'une cinquantaine de vidéos qui visaient le Canada et qui  
26 étaient visionnés un demi-million de fois.

27 J'aimerais qu'on se rende à la page 5 pour  
28 voir des exemples de ces vidéos.

1 Je vous montrerais les sources, mais elles  
2 ont été supprimées à la suite de cette mise en accusation.  
3 Ça, c'est la page YouTube de Tenet Media. Il y a des vidéos à  
4 propos de l'inflation, l'immigration au Canada.

5 On peut dérouler vers le bas?

6 « Le Canada de Trudeau ne pas gérer  
7 les niveaux actuels de l'immigration.  
8 Comment les... »

9 On peut dérouler. Je ne vais pas tous les  
10 lire.

11 Je me demande si vous auriez des commentaires  
12 à propos des sujets de ces vidéos. Pourquoi la Russie serait  
13 derrière la promotion de ce type de contenu?

14 **M. ERIN O' TOOLE:** Je n'ai pas vu ces vidéos,  
15 mais je renvoie à mon témoignage dans l'étape 1. Je... moi, ce  
16 que je présumais était des robots ou des efforts de la  
17 désinformation russe à propos des questions LGBTQ ou les  
18 obligations vaccinales. Je n'ai pas pu vérifier parce que  
19 j'étais en opposition et je n'avais pas accès aux séances  
20 d'information, je n'avais pas d'informations là-dessus. J'ai  
21 davantage appris par le biais de cette enquête en ce qui  
22 concerne la surveillance.

23 D'après mon expérience et d'après ce que j'ai  
24 lu, l'ingérence chinoise est très ciblée alors que la  
25 désinformation russe est plus... vise plus à générer du chaos  
26 pour rendre la démocratie un semblant d'inefficacité et  
27 dénoncer les valeurs occidentales. Mais je ne peux pas faire  
28 des commentaires sur quoi que ce soit de spécifique.

1                   **Me GUILLAUME SIROIS:** Dans l'intention de  
2 créer du chaos. Je trouve votre commentaire intéressant. Est-  
3 ce que la promotion du contenu divisif et qui démontre que  
4 les démocraties ne fonctionnent pas, est-ce que c'est quelque  
5 chose qui cible les élections également? Ou c'est plutôt  
6 général, qui vise la société dans son ensemble? Est-ce qu'on  
7 vise les démocraties ou la société en général? Est-ce que  
8 vous êtes en mesure de faire une distinction entre les deux?

9                   **M. ERIN O'TOOLE:** D'après mon expérience, moi,  
10 je n'ai pas vu d'efforts ciblés qui visaient des  
11 circonscriptions en général. Cette génération, cette création  
12 de chaos, sans avoir participé à des breffages, me semble  
13 être l'intention.

14                   J'ai fait des commentaires par rapport à la  
15 propagande russe en matière de la guerre en Ukraine qui a, en  
16 fait, entraîné (sic) du soutien. Il s'agit d'un allié  
17 important du Canada et nos alliés devraient faire davantage.  
18 Il y a de la propagande et de la mésinformation qui  
19 pourraient avoir un impact sur les gens et sur le sentiment  
20 public et aussi les politiques, plus que les mises en  
21 candidatures, les élections et ce qu'on a constaté dans  
22 l'ingérence étrangère.

23                   **Me GUILLAUME SIROIS:** Puis-je résumer? Ou  
24 pourrait-on dire que les impacts à long terme de ces  
25 campagnes de propagande russe pourraient avoir une influence  
26 sur les décisions politiques, tel le soutien à l'Ukraine?

27                   **M. ERIN O'TOOLE:** Avant que j'étais chef de  
28 parti, j'étais au gouvernement. Je suggérais que RT ne

1 devrait pas avoir un permis de paraître sur les ondes  
2 canadiennes. C'était de la propagande dans notre démocratie.  
3 C'était supprimé à un moment donné, mais c'était présent  
4 pendant plusieurs années. Alors, la propagande et  
5 mésinformation ne sont pas juste des robots, mais il y avait  
6 également des actions diplomatiques.

7 Les partenaires parlementaires doivent être  
8 éduqués à ce propos et on devrait être au courant. Le public  
9 doit être mis en garde là où il y a des occurrences.

10 Alors, les nouvelles aux États-Unis ne vont  
11 pas informer cette enquête tout particulièrement, mais nous  
12 permet de voir que ces efforts par les pays comme la Russie,  
13 qui sont nos adversaires, jouent au long terme et nous sommes  
14 en train de faire du rattrapage en tant que démocratie. Donc,  
15 nous devons prendre des mesures de sauvegarde plus  
16 sérieusement.

17 **Me GUILLAUME SIROIS:** Pourquoi dites-vous  
18 qu'on fait du rattrapage par rapport à ces mesures?

19 **M. ERIN O'TOOLE:** On ne sait pas combien de  
20 temps fonctionnent ces campagnes de mésinformation. Dans le  
21 cas de *Russia Today*, je demandais qu'on le retire en 2018 ou  
22 2019. Vous ne savez pas vraiment particulièrement avec les  
23 médias sociaux, mais même avec les médias traditionnels.  
24 C'est ce flux constant qui change le dialogue. Ce n'est pas  
25 l'occasion unique où on voit quelque chose, mais quand on a  
26 plein d'amis qui partagent le même message.

27 Ce qui m'inquiète à propos de la  
28 mésinformation à propos de la guerre en Ukraine, c'est que

1 les anciens combattants, puisque j'en suis un également, je  
2 les appellerais en disant : « Vous êtes en train de croire de  
3 la mésinformation sur la guerre, sur la corruption, sur les  
4 brigades de Bandera. » Dans certains cas, il s'agit des  
5 outils de propagande que la Russie utilise depuis des  
6 décennies, c'est seulement maintenant qu'on comprend leur  
7 impact sur nos débats.

8 **Me GUILLAUME SIROIS:** Alors, cet impact sur  
9 nos débats, comme vous le dites, c'est intentionnel de la  
10 part de la Russie? Ce n'est pas seulement pour diviser la  
11 société, mais avoir un impact sur les débats?

12 **M. ERIN O'TOOLE:** Oui. Lorsque j'accueillais  
13 les représentants, les fonctionnaires en tant que membres du  
14 Cabinet, j'affichais des images des membres de l'Ukraine, en  
15 fait, moi, je parle de 2013 et 2014 où on a commencé à  
16 partager l'équipement militaire après l'annexion de la  
17 Crimée. Donc, ça existe depuis une décennie.

18 Nous avons... nous nous sommes concentrés sur  
19 un pays en particulier dans cette enquête, mais je pense  
20 qu'il serait bon de se rappeler qu'il y a beaucoup de  
21 tentatives d'ingérence. Nous ne pouvons pas juste nous  
22 concentrer sur les cas sur lesquels se concentre cette  
23 enquête. Ce que la Russie fait est tout aussi insidieux.

24 **Me GUILLAUME SIROIS:** Il nous reste que  
25 4 minutes, donc je vais y aller rapidement.

26 En ce qui concerne ces difficultés  
27 spécifiques liées à ces campagnes, puisque ça dure depuis des  
28 années ou des dizaines d'années, comme vous l'indiquez, et

1 qui concernent des discours politiques légitimes notamment,  
2 comment le Canada pourrait mieux détecter et contrer ces  
3 campagnes de propagande?

4 **M. ERIN O'TOOLE:** Comme je l'ai dit pour les  
5 médias sociaux, ce qui me préoccupe, c'est WeChat, TikTok, et  
6 d'autres outils où l'algorithme est contrôlé ou au moins se  
7 fait surveiller par Beijing. Mais comme je l'ai dit, RT est  
8 un outil qu'on a laissé diffuser pendant des décennies sur  
9 nos ondes. Mais il faut éduquer les gens à propos de  
10 l'utilisation des médias sociaux et aussi la révélation de  
11 ces cas comme on a vu aux États-Unis où on peut montrer aux  
12 gens qu'il y a de la mésinformation ici qui cherche à diviser  
13 et à semer de l'incertitude.

14 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maintenant, l'avocat de la  
16 Coalition des droits de l'homme, Me Matas. Human Rights  
17 Coalition.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MATAS:**

19 **Me DAVID MATAS:** David Matas, Coalition des  
20 droits de l'homme.

21 Dans le résumé de votre entrevue à l'étape 2,  
22 WIT78 au paragraphe 16, vous indiquez que lorsque les députés  
23 ou leurs familles sont à risque ou vulnérables à l'ingérence  
24 étrangère, ils devraient en être informés afin qu'ils  
25 puissent prendre les mesures appropriées.

26 Au paragraphe 20, vous exprimez du soutien  
27 pour des breffages limités par le SCRS aux membres du public  
28 qui seraient la cible de l'ingérence étrangère.

1 Ma question est la suivante : est-ce que vous  
2 voyez la différence entre les séances d'information aux  
3 députés et à leurs familles et aux membres du public?

4 **M. ERIN O'TOOLE:** S'il s'agit particulièrement  
5 du bien-être de quelqu'un où on intercepte les observations  
6 de ces personnes ou des membres de sa famille, on a le devoir  
7 immédiat de le signaler, et de l'information beaucoup plus  
8 détaillée que ce qu'on partagerait peut-être avec le public  
9 là-dessus.

10 Ce que j'essaye d'expliquer en ce qui  
11 concerne les élus et les députés, c'est que nous devons  
12 pouvoir savoir qu'ils ont été envoyés pour défendre les  
13 intérêts de leurs commettants. Il faut trouver le juste  
14 équilibre, et c'est ça le but des protocoles et de leur  
15 formation et des règles de la Chambre qui l'indiquent. Il  
16 faut vraiment trouver un juste équilibre, mais il faut qu'on  
17 puisse faire confiance à cette personne qui a été élue.

18 **Me DAVID MATAS:** Je comprends. Mais si la  
19 Commissaire ou la Commission devrait établir un certain  
20 protocole de divulgation, serait-il différent dans le cas des  
21 députés comparativement aux membres du public?

22 **M. ERIN O'TOOLE:** Les groupes de diasporas et  
23 d'autres organisations qui sont ciblés devraient recevoir des  
24 breffages et des mises en garde, mais ils n'ont pas la même  
25 obligation publique que les élus, mais vivent certainement  
26 dans une société libre et démocratique et devraient pouvoir  
27 être informés. Peut-être les forces de l'application de la  
28 loi pourraient faire la liaison pour s'assurer de leur

1 sécurité.

2 **Me DAVID MATAS:** Michael Chong avait dit que  
3 les députés devraient être informés en premier, avant les  
4 membres du public. Auriez-vous une opinion là-dessus?

5 **M. ERIN O' TOOLE:** Cela dépend de la nature de  
6 l'ingérence étrangère. Si elle est liée à une élection  
7 politique, un comité, ou une position du Canada sur une  
8 politique étrangère, ça serait les élus en premier. Mais je  
9 m'inquiète que les communautés des Ouïghours, les groupes de  
10 Hong Kong au Canada ont souvent des craintes de la  
11 surveillance de leurs communications. Ce sont des personnes  
12 où on pourrait atténuer les risques pour celles-ci. Est-ce  
13 qu'ils vont recevoir le même niveau d'information?  
14 Probablement pas, mais leur bien-être devrait être au cœur  
15 des préoccupations de nos agences de renseignement.

16 **Me DAVID MATAS:** Lorsque vous dites « le même  
17 niveau d'information », pourriez-vous nous en dire davantage?  
18 Quels sont les différents niveaux éventuels?

19 **M. ERIN O' TOOLE:** Pour les membres du public  
20 qui défendent leurs droits démocratiques, s'il y a des  
21 risques qui sont posés pour eux, pour leur bien-être  
22 physique, ou si leurs communications sont interceptées, il  
23 peut y avoir des mesures prises par les services de  
24 renseignement. Il n'y a peut-être pas besoin de partager des  
25 informations avec eux s'il s'agit de prendre des mesures pour  
26 les protéger.

27 Les parlementaires doivent faire en sorte  
28 qu'ils puissent faire du bon travail, et les agences

1 également, des agences elles-mêmes.

2 Alors, les niveaux de breffage, bon, il n'y  
3 aurait pas de raison de ne pas breffer les élus sur des  
4 questions liées à la GRC ou à la sécurité publique.

5 En ce qui concerne les membres des  
6 communautés des diasporas, il s'agit de, pour les agences de  
7 renseignement, savoir si on est en train d'écouter de manière  
8 illicite leurs communi... leurs maisons. Il faudrait atténuer  
9 ces menaces. Mais on n'a pas besoin de partager ces  
10 renseignements, il s'agit de sécurité.

11 **Me DAVID MATAS:** Je comprends. L'ingérence  
12 étrangère pourrait... ben, on peut prendre connaissance où  
13 l'ingérence étrangère pourrait viser les membres des groupes  
14 de diasporas par des menaces. Ils vont peut-être se rendre  
15 compte avant les systèmes ou les services de renseignement.  
16 Êtes-vous d'accord?

17 **M. ERIN O'TOOLE:** Dans certains cas, oui.

18 **Me DAVID MATAS:** L'ingérence étrangère n'est  
19 pas nécessairement secrète aux communautés de diasporas.  
20 Parfois, c'est public, c'est-à-dire qu'ils sont au courant,  
21 ils ont l'information directement des personnes qui sont  
22 impliquées.

23 **M. ERIN O'TOOLE:** Ils ont parfois de  
24 l'observation ou des connaissances directes. Moi, j'ai  
25 souvent reçu de l'information des groupes de diasporas en  
26 tant que parlementaire que je prends en compte dans mon  
27 travail de défense des droits de la personne. Alors, ils sont  
28 dans les premières lignes. C'est pourquoi ils sont

1 vulnérables également et ils devraient être protégés dans la  
2 mesure de nos capacités de nos agences.

3 **Me DAVID MATAS:** Précédemment, j'ai posé des  
4 questions à Michael Chong sur les questions de savoir si  
5 l'ingérence étrangère devait être couverte. Vous avez  
6 mentionné cette question également. Dans une situation où  
7 l'ingérence étrangère vise par des menaces les communautés de  
8 diasporas, ça, ça ne serait pas couvert, n'est-ce pas?

9 **M. ERIN O' TOOLE:** Pourriez-vous donner un  
10 exemple d'une menace directe?

11 **Me DAVID MATAS:** Ce sont les personnes qui  
12 seraient visées qui seraient au courant. Ce ne serait peut-  
13 être pas dans les médias, mais il s'agirait d'un cas qui ne  
14 serait peut-être pas secret pour ces personnes-là.

15 **M. ERIN O' TOOLE:** Je pense qu'il y a une  
16 grande différence entre les choses qui sont faites  
17 publiquement par un ambassadeur, ou par un pays, ou par le  
18 truchement d'une déclaration et qui touchent aux politiques  
19 des diasporas, et il faut enquêter ces questions. Mais si  
20 c'est quelque chose qui est fait par un État, ce n'est pas  
21 vraiment dissimulé. Si c'est fait dans certains cercles ou  
22 dans un foyer, un magasin, c'est peut-être dissimulé, pas par  
23 la personne qui est menacée, clairement, mais ce ne serait  
24 pas dans la ligne de mire de la plupart des Canadiens.

25 **Me DAVID MATAS:** Lorsque vous parlez de  
26 quelque chose de caché ou clandestin, ce n'est pas forcément  
27 secret ou caché, mais c'est tout simplement connu du public.  
28 C'est de cela que vous parlez?

1                   **M. ERIN O' TOOLE:** Ça dépend du cas précis. En  
2                   ingérence étrangère, généralement il s'agit de quelque chose  
3                   de clandestin parce qu'on cherche... c'est en fait attribué à  
4                   un pays ou à un de ses acteurs. Et s'il s'agit d'intimidation  
5                   sur les gens, des gens sur le terrain, ben, c'est peut-être  
6                   des gens qu'on croit qu'ils sont des gens qui sont proches  
7                   aux employés de consulats, puis c'est peut-être moins caché,  
8                   mais ce n'est quand même pas généralement connu.

9                   Alors, nos agences doivent travailler avec  
10                  les communautés de diasporas, pas seulement pour les  
11                  protéger, mais aussi pour avoir de l'information, d'apprendre  
12                  auprès d'eux.

13                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, il ne reste plus de  
14                  temps. Je vous demande de poser vos dernières questions.

15                  **Me DAVID MATAS:** En fait, c'était ma dernière  
16                  question.

17                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

18                  Eh bien, est-ce que le vérificateur général a  
19                  des questions?

20                  **Me BARNEY BRUCKER:** Bonne nouvelle, je n'ai  
21                  pas de questions parce que les deux domaines ont été couverts  
22                  par votre avocat en interrogatoire principal.

23                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur O'Toole? Le  
24                  voilà.

25                  **Me THOMAS JARMYN:** Bonsoir, Madame la  
26                  Commissaire. J'ai quelques questions en réinterrogatoire.

27                  --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS JARMYN:

28                  **Me THOMAS JARMYN:** On vous a posé des

1 questions quant au privilège parlementaire et l'utilisation  
2 du privilège parlementaire pour protéger des informations  
3 classifiées dans le Parlement. Comment est-ce que... quelle est  
4 la surveillance qu'on accorde au privilège parlementaire?

5 **M. ERIN O' TOOLE:** Le président en fin de  
6 compte qui est le... qui précède du côté du parlement, et  
7 l'importance du privilège est essentiel. Je me réfère souvent  
8 à des décisions du président Milliken contre le document sur  
9 les détenus afghans – c'était au gouvernement conservateur  
10 juste avant que j'ai été élu – comme un exemple pour  
11 équilibrer la sécurité nationale et le privilège des membres  
12 du Parlement.

13 Les députés ont la priorité, mais on leur  
14 fait confiance d'avoir une approche de confiance. Voilà  
15 pourquoi j'ai discuté des thèmes suite à ma séance  
16 d'information du SCRS. Je cherchais vraiment à équilibrer  
17 cela, je cherchais les conseils de Andrew House, un expert  
18 dans le domaine, pour m'assurer que je le faisais de façon  
19 responsable parce que je respecte le travail qui a été fait  
20 par le SCRS, par les agences policières, et cetera. Alors, on  
21 veut équilibrer cette norme et on veut que ça soit une norme  
22 qu'adoptent tous les députés. Alors, ça devrait être notre  
23 attente.

24 **Me THOMAS JARMYN:** Et le privilège  
25 parlementaire est... s'il est abusé, le Parlement a le rôle de  
26 déterminer si c'est le cas.

27 **M. ERIN O' TOOLE:** Oui, et le président a  
28 beaucoup à dire sur ce genre d'enjeu.

1 J'ai relu mon discours après avoir vu  
2 certains documents qui ont été déposés à cette enquête et  
3 j'avais vraiment cherché à ne pas trop débattre dans cette  
4 motion du privilège. On ne veut pas que ça soit une attaque  
5 indirecte.

6 Le président peut vous retenir... vous faire  
7 revenir aux éléments de base si on s'en sert de façon  
8 partisane.

9 **Me THOMAS JARMYN:** Et si des députés dans le  
10 cours normal des affaires ont eu accès à des renseignements  
11 classifiés, le président de la Chambre aurait l'autorité de  
12 contrôler leur façon de l'utiliser.

13 **M. ERIN O'TOOLE:** Oui.

14 **Me THOMAS JARMYN:** Vous aviez des questions  
15 quant aux voyages parrainés et ses règles sont fixées par le  
16 Parlement. Est-ce que ce sont des règles qui changent? Quelle  
17 est votre expérience de ce côté-là?

18 **M. ERIN O'TOOLE:** Je ne suis plus député, mais  
19 c'était un sujet dont on discutait de façon régulière, et je  
20 dois dire que dans dix ans, j'ai seulement participé à un  
21 voyage de membres du gouvernement. Les membres du Conseil  
22 privé et les secrétaires ne peuvent pas participer à ce genre  
23 de voyages.

24 Donc, cette exigence en matière de  
25 transparence, c'est la plus importante. Je crois que le plus  
26 récent commissaire à l'éthique voulait mettre fin au  
27 processus entièrement. Mais moi, j'ai été témoin des  
28 avantages de ce genre de voyages, pourvu qu'ils soient non

1       partisans, qu'ils soient transparents et qu'il y ait un  
2       objectif. Et souvent, cet objectif est lié à nos intérêts en  
3       matière d'affaires étrangères ou exprime certaines des  
4       valeurs de notre pays d'aider un pays en détresse et on y va  
5       avec une ONG, par exemple le World Vision. C'est très  
6       différent si c'est un voyage de luxe planifié pour acquérir  
7       de l'influence ou des faveurs futures. Ça, ça devrait être  
8       interdit complètement.

9                   **Me THOMAS JARMYN:** Vos anciens collègues, MP  
10       McKay, MP Genius et Chong, ont eu à répondre à des questions  
11       quant à l'importance d'être avisés de ces activités, alertés  
12       de l'existence de ces activités. Quelle serait, de votre  
13       point de vue, l'idée d'établir un devoir ou une obligation de  
14       signaler pour les membres du Parlement et pour les membres de  
15       la diaspora?

16                   **M. ERIN O'TOOLE:** Je crois qu'il devrait y  
17       avoir une obligation de signaler ou d'avertir. Alors,  
18       certaines des fuites qui ont eu lieu, c'est parce que des  
19       gens, dans les agences de renseignement, estimaient que leur  
20       travail n'était pas pris suffisamment au sérieux, mais ça ne  
21       justifie pas les fuites qu'ils ont provoquées, mais il y a  
22       une érosion de confiance.

23                   Donc, au minimum, on devrait savoir que les  
24       parlementaires qui sont observés ou qui sont sous pression,  
25       qui sont menacés, il y a une obligation de le signaler s'il y  
26       a des opérations qui les visent. Ils devraient pouvoir  
27       chercher des conseils s'ils en sont témoins, ou dans mon cas,  
28       en tant que leader, si j'ai des questions au sujet

1 d'informations qu'on aurait reçues d'un personnage d'un  
2 gouvernement municipal, je devrais pouvoir faire enquête.

3 Donc, cette obligation d'avertir et aussi  
4 l'obligation de travailler avec les autres partis de façon  
5 appropriée avec une protection entière quant à l'information  
6 et amener à participer les personnes appropriées, c'est le  
7 genre de protocole qu'on devrait envisager à ce stade-ci vu  
8 que l'ingérence étrangère est un élément régulier.

9 **Me THOMAS JARMYN:** Madame la Commissaire, ce  
10 sont toutes mes questions.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Réinterrogatoire?

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Y'en a pas. Merci.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup, Monsieur  
14 O'Toole. Vous êtes complètement libre maintenant.

15 **M. ERIN O'TOOLE:** Merci.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et donc, demain, nous  
17 allons reprendre à 9 h 30.

18 **THE REGISTRAR:** Order, please. À l'ordre, s'il  
19 vous plaît.

20 The sitting of the Foreign Interference  
21 Commission is adjourned until tomorrow, the 19<sup>th</sup> of September  
22 2024 at 9:30 a.m.

23 Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
24 étrangère est suspendue jusqu'à demain, le 19 septembre 2024,  
25 à 9 heures et demie.

26 --- Upon adjourning at 5:18 p.m.

27 --- L'audience est suspendue à 17 h 18

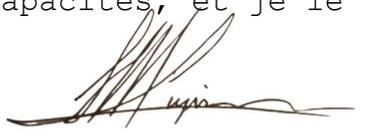
28

C E R T I F I C A T I O N

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,  
hereby certify the foregoing pages to be an accurate  
transcription of my notes/records to the best of my skill and  
ability, and I so swear.

Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,  
certifie que les pages ci-hautes sont une transcription  
conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes  
capacités, et je le jure.



---

Sandrine Marineau-Lupien